

Communiqués de presse du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement

Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Seconde réunion, Prague, République tchèque, 24 septembre 2000

1. Le Comité monétaire et financier international (CMFI) a tenu sa deuxième réunion à Prague, le 24 septembre 2000, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Il souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Horst Köhler, et se réjouit à la perspective d'œuvrer avec lui à la poursuite de la réforme du FMI et au renforcement de l'architecture du système financier international.

Perspectives de l'économie mondiale

2. Le Comité se félicite du renforcement de la croissance économique mondiale, qui affiche cette année son taux le plus élevé en douze ans. Toutes les grandes régions du monde ont connu une expansion économique, et l'inflation reste généralement maîtrisée.

3. Si le bilan global est positif, le Comité reste conscient que des risques importants subsistent, du fait des déséquilibres économiques et financiers qui persistent dans l'économie mondiale. Les difficultés peuvent venir des déséquilibres des comptes extérieurs, des désalignements des taux de change, ainsi que du niveau élevé des valorisations boursières dans les principales zones monétaires. Le Comité considère donc qu'il sera important de rester vigilant face aux pressions inflationnistes aux États-Unis, où l'épargne nationale doit augmenter, de mener au Japon une politique de ferme soutien à une reprise durable tirée par la demande intérieure, et d'intensifier la dynamique des réformes structurelles propices à la croissance dans l'Union européenne et dans d'autres pays industrialisés. Dans presque tous les pays en développement ou à marché émergent, les réformes structurelles — passant notamment par le renforcement du secteur financier — doivent encore progresser pour améliorer les perspectives de croissance soutenue. Le Comité constate par ailleurs avec inquiétude que, en dépit de la vigueur de la reprise de l'économie mondiale, l'étendue de la pauvreté demeure inadmissible et que de nombreux pays pauvres sont aux prises avec de graves problèmes économiques.

4. Le Comité constate avec satisfaction que durant l'année écoulée les conditions d'accès des pays émergents au marché des capitaux se sont progressivement améliorées, sous l'effet

d'une évolution favorable de leurs fondamentaux. Cependant, les flux sont encore inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise, avec des marges plus élevées, et ils continuent à faire preuve d'une grande volatilité, tandis que l'accès au marché demeure extrêmement limité pour certains pays émergents.

5. Le Comité est préoccupé par le prix actuel du pétrole qui, s'il se maintenait, pourrait freiner l'expansion économique mondiale, accentuer les pressions inflationnistes et compromettre les perspectives de croissance de nombreux pays. Il note en particulier les retombées sur les pays les plus pauvres et ceux qui sont très tributaires des importations de pétrole. Le Comité juge souhaitable que les marchés pétroliers se stabilisent autour de prix à long terme raisonnables. Il note la décision récente des États-Unis de mobiliser leurs réserves et il observe que d'autres pays industrialisés sont peut-être en situation d'envisager la possibilité d'en faire autant pour contribuer à une plus grande stabilité. Le Comité se félicite des mesures que les pays producteurs de pétrole ont prises cette année pour accroître leur production et il les appelle à prendre d'autres initiatives afin de créer sur les marchés pétroliers des conditions propices à une robuste croissance mondiale. Le Comité attend avec intérêt qu'un dialogue plus fructueux s'ouvre entre les producteurs et les consommateurs en vue de favoriser une plus grande stabilité du marché pétrolier.

6. Le Comité observe que beaucoup a été accompli au cours des dix années qui se sont écoulées depuis que les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique ont amorcé leur transition vers l'économie de marché. Cependant, la tâche est ardue et elle est loin d'être achevée; en outre, les progrès ont été inégaux d'un pays à l'autre. Le Comité souligne que la grande leçon de ces dix années est que les pays qui sont allés le plus loin dans la stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles et institutionnelles sont aussi ceux qui affichent les meilleurs résultats économiques.

Le rôle futur du FMI

7. Le Comité appuie fermement l'objectif d'une mondialisation au service de tous. À cet égard, il souscrit à la vision du rôle futur du FMI qui est celle du Directeur général et se réjouit à la perspective d'œuvrer avec lui à la poursuite de la réforme du FMI et au renforcement de l'architecture du système financier international. S'il est vrai que ce sont d'abord

les actions de chaque pays qui détermineront inévitablement ses progrès économiques, l'entraide de tous les membres de la communauté internationale est essentielle pour soutenir et faciliter les efforts de chacun. La communauté internationale doit s'appliquer avec un élan renouvelé à promouvoir une prospérité largement partagée, une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté. Fort de son large mandat et de sa dimension universelle, le FMI, en partenariat avec la Banque mondiale, occupe une place privilégiée pour aider ses membres, y compris les pays les plus pauvres, en contribuant à cet effort collectif.

8. Le Comité note les avancées dans l'application des leçons des récentes crises financières aux travaux du FMI et aux politiques économiques de ses pays membres. Beaucoup de mesures concrètes ont été ou vont être prises afin d'améliorer le fonctionnement du système financier international, notamment en renforçant ses capacités de prévention et de gestion des crises financières. En conséquence, la communauté internationale est mieux à même aujourd'hui de parer aux situations difficiles et d'en maîtriser les répercussions externes.

9. Un effort continu de changement sera toutefois nécessaire. Le Comité appelle le FMI en particulier, et la communauté internationale en général, à redoubler d'efforts pour réduire la vulnérabilité, prévenir les crises et, lorsqu'elles se produisent, en circonscrire les retombées. Ces efforts devront être axés sur :

- l'élargissement et le renforcement de la surveillance du FMI sur les politiques économiques intérieures de tous ses pays membres et sur le système financier international, y compris à l'échelle régionale;
- la poursuite des activités de promotion, de définition et d'application volontaire, de manière entièrement participative, de codes et de normes mondialement reconnus, en collaboration avec les autres organismes compétents, et avec l'appui d'une assistance technique renforcée;
- l'établissement d'un dialogue constructif entre les milieux officiels et le secteur privé.

10. Le Comité rappelle que le FMI a un rôle décisif à jouer dans la coordination des efforts déployés par d'autres instances mondiales à l'appui du renforcement du système financier international, en veillant à ce que tous les pays puissent bénéficier de la mondialisation. Il convient que le meilleur moyen pour le FMI de contribuer à cet effort collectif et de renforcer globalement son efficacité est de :

- continuer à approfondir sa collaboration avec d'autres organismes; il se réjouit à cet égard des initiatives du Directeur général et du Président de la Banque mondiale visant à accroître la coopération entre les deux institutions et leur complémentarité;
- promouvoir, conformément à sa mission, la stabilité financière et macroéconomique internationale et la croissance de ses pays membres, et ainsi recentrer plus précisément son action sur ses domaines de compétence primordiaux, à savoir : la stabilisation et l'ajustement macroéconomiques, la politique monétaire, le régime de change et les finances publiques — avec les aspects structurels et institutionnels y afférents —, ainsi que les questions ayant trait au secteur financier, en particulier celles de nature systémique liées au fonctionnement des marchés financiers nationaux et internationaux.

11. Le Comité souligne qu'il est important que les programmes appuyés par le FMI recueillent l'adhésion nationale

pour qu'ils soient mis en œuvre avec persévérance. Le Comité prie instamment le Conseil d'administration de poursuivre l'examen de tous les aspects de la conditionnalité dont les financements du FMI sont assortis, pour veiller à ce que sans être affaiblie, elle porte désormais sur les points les plus essentiels, elle rehausse l'efficacité des programmes bénéficiant de l'appui du FMI, et elle tienne dûment compte de la situation particulière des pays membres, ainsi que de leurs capacités d'exécution.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

12. Le Comité affirme que le FMI est appelé à jouer un plus grand rôle dans les pays pauvres. Il estime qu'il n'est possible de réaliser des avancées durables dans la lutte contre la pauvreté partout dans le monde que si les pays les plus démunis sont en mesure de bâtir, avec l'appui de la communauté internationale, les fondements d'une croissance soutenue. La stabilité macroéconomique et la réforme structurelle créeront des conditions propices à l'investissement du secteur privé et à la croissance et, à terme, permettront aux pays d'accéder aux marchés internationaux de capitaux. Le Comité considère également que le commerce international est vital pour le développement et la réduction de la pauvreté. Pour que les fruits de la mondialisation soient partagés par tous, il sera crucial que les conditions d'accès des pays en développement, en particulier les plus pauvres, aux marchés des pays industrialisés continuent à s'améliorer. Les pays industrialisés doivent accroître leur aide publique au développement. Le Comité encourage les pays en développement, pour leur part, à mener des politiques de stabilisation macroéconomique interne et d'amélioration de la compétitivité sur les marchés internationaux, à abaisser encore les barrières douanières et à mettre en œuvre de manière bien ordonnée d'autres réformes d'ouverture sur l'extérieur qui favorisent une croissance propre à faire reculer la pauvreté, tout en promouvant l'investissement en capital humain, en particulier la santé et l'éducation, et le développement.

13. La FRPC, avec l'aide complémentaire de la Banque mondiale, présente un cadre essentiel pour appuyer les stratégies de croissance des pays et faire en sorte que l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE se traduise par une réduction de la pauvreté.

14. Le Comité entérine les rapports d'avancement sur l'initiative en faveur des PPTE et sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il se félicite des progrès accomplis dans la définition de stratégies de réduction de la pauvreté emportant l'adhésion des pays, notamment grâce à la préparation de DSRP, lesquels sont désormais à la base des activités du FMI et de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu. Il se réjouit également des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative PPTE renforcée et de l'engagement pris par le FMI et la Banque mondiale de faire tout ce qui est à leur portée pour amener vingt pays au point de décision d'ici à la fin de l'an 2000 afin que l'allègement de la dette aille de pair avec un engagement ferme en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté. La récente dégradation des termes de l'échange ne doit pas mettre en péril cet objectif. Le FMI pourrait être appelé à répondre avec souplesse, au moyen de ses facilités, aux besoins d'assistance causés par une période prolongée de pétrole cher. Nos efforts

doivent s'accompagner d'un accroissement de l'assistance technique. Le Comité invite instamment les pays membres à travailler ensemble pour remplir leurs engagements d'assurer le plus rapidement possible le financement intégral de l'initiative en faveur des PPTE et de la FRPC. Il invite aussi instamment tous les créanciers à prendre part au processus d'allègement de la dette des PPTE, tout en reconnaissant les besoins spécifiques de créanciers particuliers. Le Comité attend avec intérêt d'avoir une discussion fructueuse sur l'initiative renforcée en faveur des PPTE et le processus des stratégies de lutte contre la pauvreté lors de la réunion commune qu'il tiendra avec le Comité du développement.

Renforcement de l'architecture du système financier international et réforme du FMI

Réexamen des facilités du FMI

15. Suite au vaste réexamen que le Conseil d'administration a fait des facilités financières non concessionnelles du FMI, le Comité note avec satisfaction les modifications convenues pour accentuer l'élément de précaution des lignes de crédit préventives (LCP) et pour préserver la rotation des ressources du FMI.

- Les LCP ont été modifiées, tout en conservant des critères d'admissibilité inchangés, pour qu'elles servent plus efficacement à prévenir les crises et à enrayer leur contagion, dans les pays qui mènent des politiques économiques avisées.
- Les clauses des accords de confirmation et des accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) ont été adaptées pour encourager les pays à ne pas faire appel aux ressources du FMI pendant des périodes trop longues ou dans des proportions excessives.
- Il a été rappelé qu'il convient de ne recourir au MEDC que dans les cas où un financement à long terme est clairement nécessaire.
- Il a été convenu de l'utilité du suivi post-programme, tout particulièrement lorsque l'encours de crédit dépasse un certain seuil.

Renforcement de la surveillance et promotion de la stabilité et de la transparence du secteur financier

16. Le Comité estime qu'il convient de renforcer davantage la surveillance du FMI et se réjouit des initiatives récemment adoptées dans divers domaines. Il réaffirme que le processus des consultations au titre de l'article IV constitue le cadre approprié pour synthétiser les résultats des travaux dans ces domaines et les examiner avec les pays membres. Le renforcement de la surveillance permettra au FMI et à ses pays membres de détecter les éléments de vulnérabilité et de mieux anticiper les menaces à l'encontre de la stabilité financière de ses pays membres. Il se félicite à ce propos des efforts continus que déploie le FMI pour mieux comprendre l'économie de ses pays membres et pour améliorer la qualité des données économiques et financières et les rendre plus largement disponibles. Il se félicite aussi des évaluations de la stabilité du système financier (ESSF) effectuées dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement avec la Banque mondiale, des rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC), et des indicateurs de vulnérabilité et des systèmes d'alerte avancée. Le Comité se félicite du travail conjoint du FMI et de la Banque mondiale sur les directives de gestion de la dette, des

travaux entrepris par le FMI sur les bonnes pratiques de gestion des réserves et de son rôle dans l'évaluation des centres financiers offshore.

17. Le Comité reconnaît que le FMI doit prendre part aux efforts internationaux visant à préserver l'intégrité du système financier international face aux pratiques abusives, notamment par les efforts qu'il déploie pour encourager la mise en place de secteurs financiers solides et la bonne gestion des affaires publiques. Il invite le FMI à envisager d'intégrer dans ses diverses activités, le cas échéant, la question des pratiques financières abusives, en particulier dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent. Il demande au FMI de préparer avec la Banque mondiale un document commun sur leur rôle respectif dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière, ainsi que dans la protection du système financier international, qui devra faire l'objet d'une discussion au sein de leurs Conseils avant les réunions du printemps prochain, et il leur demande de présenter, lors des réunions de printemps du CMFI et du Comité du développement, un rapport sur l'état d'avancement de leurs efforts.

18. Le Comité juge encourageante l'expérience acquise jusqu'à présent dans la préparation des RONC et attend avec intérêt le bilan qui sera fait d'ici la fin de l'année des activités d'évaluation de l'application de normes. Il note que ces rapports ont une importance cruciale, car ils aident les pays à mieux orienter leurs politiques économiques, à définir les priorités de réforme institutionnelle et structurelle et à promouvoir le flux d'informations importantes vers les marchés. Le Comité attend avec intérêt le prochain réexamen du PESF et il encourage les pays membres à participer à ces initiatives.

19. Le Comité estime qu'il faut approfondir les travaux sur trois grands dossiers relevant directement de la mission du FMI : le régime de change, l'ordre de succession à respecter pour le développement du secteur financier et la libéralisation des mouvements de capitaux, ainsi que le suivi et l'analyse de l'évolution des marchés internationaux de capitaux. Le Comité encourage le FMI à approfondir ses travaux sur les marchés financiers internationaux, notamment à améliorer sa compréhension de la dynamique des marchés et des mouvements de capitaux transfrontaliers. Il engage aussi vivement le FMI à continuer à réfléchir aux moyens d'ouvrir un dialogue plus constructif avec le secteur privé à ce sujet et salue dans ce contexte la création du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux.

20. S'agissant des efforts visant à accroître la transparence et l'ouverture du FMI, le Comité note avec satisfaction que le Conseil d'administration a convenu d'adopter une politique générale de publication volontaire des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI et des autres documents concernant les pays. Il encourage les pays membres à accepter le principe de la publication de ces documents.

Participation du secteur privé

21. Le Comité entérine le rapport du Directeur général sur la participation du secteur privé à la prévention et à la gestion des crises. Il se félicite des progrès constatés dans la définition d'un cadre permettant d'associer les créanciers privés à la résolution des crises. Le Comité note que la démarche suivie permet de concilier la clarté dont les marchés ont besoin pour les guider et la souplesse opérationnelle — étayée par

des principes clairs — nécessaire pour adapter au mieux la réponse à chaque cas. Le Comité note que les ressources du FMI sont limitées et que les plafonds d'accès habituels ne doivent être dépassés que dans des circonstances exceptionnelles; en outre, ni les créanciers ni les débiteurs ne doivent s'attendre à ce qu'une intervention officielle les mette à l'abri de tout préjudice.

22. Le Comité convient que le cadre opérationnel doit s'appuyer dans la mesure du possible sur des solutions de marché et des démarches volontaires. La communauté internationale devra déterminer la marche à suivre en fonction de l'évaluation que fait le FMI de la capacité de paiement effective du pays et de ses chances de retrouver accès au marché. Dans certains cas, la conjonction de l'effet catalyseur d'un financement officiel et de l'ajustement de la politique économique devrait aider le pays à retrouver rapidement un plein accès au marché. Le Comité s'accorde pour penser que, pour faire appel au rôle catalyseur du FMI à un niveau d'accès élevé, il faut en principe que le dossier soit solidement étayé, s'agissant aussi bien de son efficacité que des risques que présenteraient d'autres solutions. Dans d'autres cas, il conviendrait, en tant que de besoin, d'encourager une démarche volontaire afin de surmonter les problèmes de coordination des créanciers. Dans d'autres cas encore, on ne peut raisonnablement estimer que le pays regagnera rapidement un plein accès au marché dans des conditions compatibles avec la viabilité de sa situation extérieure à moyen terme et un plus large éventail de mesures de la part des créanciers privés, y compris une restructuration globale de la dette, peut se justifier pour mettre en place un programme convenablement financé, avec un échéancier de paiements à moyen terme viable. Cela signifie que dans des cas extrêmes, une suspension ou un sursis temporaire de paiement pourrait être inéluctable. Le FMI doit rester prêt à soutenir financièrement le programme d'ajustement d'un pays même s'il a des arriérés envers des créanciers privés, sous réserve qu'il s'efforce de coopérer de bonne foi avec ses créanciers privés et qu'il respecte les autres exigences du programme. Le Comité souhaite vivement que la mise en application du cadre défini en avril 2000 progresse rapidement, de même que l'approfondissement des travaux visant à préciser les fondements analytiques des choix nécessaires, et il attend avec intérêt de recevoir un rapport d'avancement à sa prochaine réunion.

La bonne gestion des affaires publiques et le FMI

23. Le Comité exprime sa préoccupation face à un certain nombre de cas récents de communication de données inexactes au FMI et souligne l'importance des mesures adoptées afin d'améliorer la fiabilité des informations dont le FMI se sert. Il se félicite de l'application à l'ensemble des nouveaux accords de financement de la nouvelle procédure de contrôle des garde-fous, ce qui assurera la mise en place par les pays emprunteurs de procédures appropriées de contrôle, de communication de données et d'audit.

24. Le Comité salue vivement la décision du Conseil d'administration d'établir un Bureau d'évaluation indépendant (BEI) et de publier promptement son programme de travail, étant entendu, en principe, que les rapports sur ses travaux seront aussi promptement rendus publics. La création de ce bureau aidera le FMI à améliorer la gestion de ses activités à l'avenir et à mieux en rendre compte. Il souhaite vivement que ce bureau devienne opérationnel avant la réunion du

printemps 2001 du CMFI et il attend avec intérêt que les rapports du BEI lui soient soumis à intervalles réguliers.

25. Les quotes-parts doivent refléter l'évolution de l'économie mondiale. Le Comité prend note de l'examen par le Conseil d'administration du rapport du groupe d'étude des formules de calcul des quotes-parts et il attend avec intérêt la poursuite des travaux du Conseil sur ce dossier.

26. Le Comité prend note des travaux du groupe de travail chargé d'examiner le processus de sélection du Directeur général, qui sont menés parallèlement à ceux de la Banque mondiale sur le processus de sélection du Président et note que les deux groupes remettront leurs rapports en même temps.

27. Le Comité considère que la qualité exceptionnelle du personnel du FMI en fait son atout le plus précieux, et apprécie hautement le professionnalisme et le dévouement dont il fait preuve afin que la mission du FMI soit menée à bien avec diligence et efficacité.

28. Le Comité exprime ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple de la République tchèque pour leur chaleureuse hospitalité et leur précieux appui.

Prochaine réunion du Comité

29. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 29 avril 2001.

Annexe : Comité monétaire et financier international Liste des personnes présentes 24 septembre 2000

Président

Gordon Brown

Directeur général

Horst Köhler

Membres ou suppléants

Hamad Al-Sayari, Gouverneur, Agence monétaire de l'Arabie Saoudite (Suppléant d'Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite)

Eddie George, Gouverneur, Banque d'Angleterre (Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)

Rod Kemp, Trésorier adjoint, Australie (Suppléant de Peter Costello, Trésorier, Australie)

Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du peuple de Chine
Dato' Shafie Mohd. Salleh, Sous-Ministre des finances, Malaisie (Suppléant de Tun Daim Zainuddin, Ministre des finances, Malaisie)

Rodrigo de Rato Figaredo, Second Vice-Président et Ministre de l'économie, Espagne

Makhtar Diop, Ministre de l'économie et des finances, Sénégal (Suppléant d'Émile Doumba, Ministre des finances, de l'économie, du budget et des participations, Gabon)

Hans Eichel, Ministre fédéral des finances, Allemagne
Laurent Fabius, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France

Abdelouhab Keramane, Gouverneur, Banque d'Algérie
Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État, Ministre des finances et de l'industrie, Émirats arabes unis
Alexei Koudrine, Vice-Président du gouvernement et Ministre des finances, Fédération de Russie

José Luis Machinea, Ministre de l'économie, Argentine
 Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil
 Paul Martin, Ministre des finances, Canada
 Masaru Hayami, Gouverneur, Banque du Japon (Suppléant
 de Kichi Miyazawa, Ministre des finances, Japon)
 Linah K. Mohohlo, Gouverneur, Banque du Botswana
 Sauli Niinistö, Ministre des finances, Finlande
 Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique
 Yashwant Sinha, Ministre des finances, Inde
 Lawrence H. Summers, Secrétaire au Trésor, États-Unis
 Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse
 Vincenzo Visco, Ministre du Trésor, du budget
 et de la planification économique, Italie
 Gerrit Zalm, Ministre des finances, Pays-Bas

Observateurs

Yilmaz Akyuz, Chef de la Direction Macroéconomie
 et politiques de développement, CNUCED
 Andrew D. Crockett, Président, FSF
 Willem F. Duisenberg, Président, BCE
 André Icard, Directeur général adjoint, BRI
 Donald J. Johnston, Secrétaire général, OCDE
 Ian Kinniburgh, Directeur, Division de l'analyse
 des politiques de développement, ONU
 Eddy Lee, Directeur, Groupe de la politique internationale, OIT
 Michael Moore, Directeur général, OMC
 Yashwant Sinha, Président, Comité du développement
 Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions
 économiques, monétaires et financières,
 Commission européenne
 James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Troisième réunion, Washington, 29 avril 2001

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa troisième réunion à Washington, le 29 avril 2001, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale

2. Dans l'économie mondiale de plus en plus interconnectée, nous continuerons à promouvoir la coopération internationale et à travailler ensemble, en adoptant une démarche de progrès, pour réaliser notre objectif commun d'ouverture du commerce international pour une plus grande prospérité générale, en entretenant la dynamique de la réforme du système financier international, en renforçant nos économies grâce à des réformes structurelles, en maintenant des conditions macroéconomiques propices à une croissance robuste sans inflation, et en encourageant la réduction de la pauvreté et la croissance dans les pays en développement.

3. Le Comité convient que les perspectives à court terme de la croissance mondiale se sont nettement assombries depuis sa réunion de septembre 2000 à Prague. Il est d'avis que cette décélération sera de courte durée, mais il note que les risques de dégradation ont augmenté. Les tensions inflationnistes sous-jacentes restent généralement maîtrisées.

4. Sur cette toile de fond, le Comité souligne la nécessité que les décideurs des pays avancés restent vigilants et ouverts sur l'avenir.

• Aux États-Unis — qui ont fourni un soutien important à la croissance de l'économie mondiale ces dernières années — la décélération de l'activité a été marquée. L'assouplisse-

ment sensible de la politique monétaire opéré au cours des derniers mois est opportun et bienvenu, et la politique monétaire doit continuer de viser à rétablir le potentiel de croissance tout en préservant la stabilité des prix. Le Comité considère que des mesures budgétaires prises en temps voulu favoriseraient aussi la croissance économique.

- Au vu de la persistance d'une croissance faible au Japon, le Comité accueille avec satisfaction le récent infléchissement de la politique monétaire, et il souligne qu'il est important que les autorités maintiennent une orientation résolument expansionniste jusqu'à ce que le risque de déflation ait entièrement disparu. Compte tenu du niveau élevé de l'endettement public, l'assainissement progressif des finances publiques en cours doit se poursuivre. Le retour à un rythme de croissance soutenu dépend au plus haut point de la mise en œuvre de mesures énergiques pour remédier aux faiblesses structurelles, du secteur financier et des entreprises en particulier.
- Dans ce contexte, la croissance reste relativement soutenue dans la zone euro, même si l'activité est en train de ralentir. Le Comité s'accorde pour penser que l'action des pouvoirs publics doit continuer à soutenir la confiance et à renforcer le potentiel de croissance. La politique budgétaire doit restée axée sur l'assainissement des finances publiques à moyen terme. Des réformes fiscales devraient contribuer à rehausser l'efficacité économique. Le Comité souligne qu'il importe notamment d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles, du marché du travail et du marché des produits et de renforcer les régimes de retraite, pour consolider le potentiel de croissance à long terme.

5. Le Comité note que les autres pays subissent le contre-coup du ralentissement de la croissance dans les pays avancés, ainsi que de la dégradation de la situation sur les marchés financiers internationaux. Le Comité note cependant que la croissance devrait être relativement soutenue en Inde et en Chine. Il salue les mesures prises par de nombreux pays émergents ces dernières années pour réduire la vulnérabilité de leurs secteurs extérieurs et financiers, y compris en adoptant des régimes de change viables et une politique de gestion prudente de leur endettement et de leurs réserves. Au vu des difficultés qu'elles ont actuellement à obtenir des concours extérieurs, il est crucial que les économies de marché émergentes conservent la confiance des investisseurs, ce qui, de l'avis du Comité, nécessitera la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et la relance des réformes touchant les entreprises, le secteur financier et les institutions. Le Comité salue le vaste ensemble de mesures que le gouvernement argentin met en application pour améliorer la situation fondamentale des finances publiques et asseoir solidement la reprise soutenue de l'économie, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI qui est en place. Il considère que ces mesures sont un pas important et décisif pour stimuler la confiance. Le Comité salue également le vaste train de mesures de restructuration des banques, d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles lancé par les autorités turques. Il considère que ces mesures forment, avec l'appoint du financement extérieur fourni par le FMI et la Banque mondiale, la base du rétablissement de la stabilité financière et d'une désinflation soutenue accompagnée de croissance, et méritent le soutien de la communauté internationale et du secteur privé. Le Comité attend avec intérêt l'application rigoureuse de toutes les mesures nécessaires. Il

salue le financement supplémentaire proposé par le Directeur général à l'appui de ces mesures et attend également avec intérêt les résultats de l'examen de ces dossiers auquel le Conseil d'administration doit procéder prochainement.

6. Le Comité se déclare particulièrement inquiet de ce que les pays membres les plus pauvres risquent de pâtir du ralentissement de la croissance mondiale. Il note que les pays en développement ont besoin de mener des politiques économiques saines et stables et d'édifier des institutions solides, qui témoignent de leur volonté de faire reculer la pauvreté, d'encourager la croissance et de créer un climat favorable à l'investissement et à l'initiative privée. Le Comité souligne que les pays avancés se doivent de soutenir les efforts déployés par les pays pauvres eux-mêmes en s'attachant à atteindre les Objectifs de développement internationaux. Cela suppose qu'ils portent l'aide publique au développement à un niveau adéquat, qu'ils fassent progresser l'initiative en faveur des PPTE afin que l'endettement de ces pays revienne effectivement à un niveau tolérable et qu'ils ouvrent plus rapidement et résolument leurs marchés aux exportations des pays en développement. Le Comité salue les récentes mesures d'ouverture des marchés et il engage tous les pays à démanteler les barrières auxquelles se heurtent encore les exportations des pays les plus pauvres. Le Comité attend avec intérêt la réunion conjointe qu'il tiendra avec le Comité du développement dans l'après-midi. Le Comité se réjouit de la coopération du FMI et de la Banque mondiale dans l'optique des Objectifs de développement internationaux, en rappelant qu'il importe de respecter les engagements pris à Dakar en ce qui concerne l'éducation et la nécessité d'une action concertée au plan international dans le domaine de la santé pour lutter contre des fléaux tels que la pandémie du VIH/SIDA.

7. Le Comité souligne plus généralement l'importance de l'ouverture des marchés pour renforcer l'économie mondiale, et pour améliorer les perspectives de croissance des pays en développement. Il engage tous les pays — développés et en développement — à trouver un terrain d'entente pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales cette année. De l'avis unanime du Comité, le protectionnisme n'est pas la bonne réponse au ralentissement économique mondiale et aux difficultés qui en découlent pour certains secteurs d'activité. Le Comité appelle tous les pays à résister aux pressions protectionnistes et à réduire ou éliminer les obstacles au commerce et les subventions qui faussent les échanges. Pour l'avenir, il demande au FMI d'être attentif à l'évolution des politiques commerciales et à leurs effets et de continuer à encourager la libéralisation des échanges dans le cadre de l'ensemble de ses activités avec les pays membres, tant développés qu'en développement. Le Comité salue et encourage la coopération plus étroite entre le FMI, la Banque et l'OMC.

Le FMI en mutation

A. Rapport d'étape du Directeur général

8. Le Comité accueille avec satisfaction le programme de travail présenté par le Directeur général dans son rapport d'étape. Il salue les mesures récemment prises pour recentrer les activités du FMI afin de donner le maximum d'efficacité aux efforts qu'il déploie pour réduire la vulnérabilité de ses pays membres aux crises de change ou de balance des paiements et pour soutenir les politiques qu'ils conduisent afin de promou-

voir une croissance durable et de faire reculer la pauvreté. Il juge opportun que le FMI se recentre sur les aspects suivants :

- promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, condition préalable d'une croissance économique soutenue;
- promouvoir la stabilité et l'intégrité du système monétaire et financier international, dans lesquelles il faut voir un bien public pour le monde entier;
- aider les pays membres à se doter d'un secteur financier solide afin de réduire leur vulnérabilité, de mobiliser les concours nécessaires pour financer des investissements productifs et de tirer parti des possibilités offertes par les marchés financiers mondiaux.

9. Le Comité souscrit aux autres mesures que le FMI prend afin d'accroître la complémentarité et de développer la coopération avec les autres organisations, en particulier les travaux qu'il mène avec la Banque mondiale pour renforcer les secteurs financiers, lutter contre la pauvreté, et progresser vers la réalisation des Objectifs de développement internationaux. Il souligne la nécessité de poursuivre et d'approfondir cette coopération et de l'étendre à d'autres domaines. Le Comité salue aussi les initiatives engagées afin de faire cadrer plus précisément l'assistance technique que fournit le FMI avec ses domaines d'action prioritaires, et de mieux coordonner cette assistance avec celle de la Banque et des autres donateurs d'aide.

10. Le Comité appuie fermement les efforts redoublés du FMI pour faire de la prévention des crises l'axe central de ses activités, et en particulier de la surveillance bilatérale et multilatérale (selon les modalités décrites ci-après). Le Comité encourage les pays à mener des politiques économiques vigoureuses et, pour prévenir autant que possible la contagion des crises financières, souligne à nouveau que la LCP est un dispositif de précaution à cet effet. Dans le même temps, il salue les initiatives engagées — y compris la récente réforme des mécanismes financiers du FMI — pour lui donner les moyens de mieux répondre aux crises financières qui touchent ses membres et d'en circonscrire les retombées négatives.

11. Le Comité prend note de l'expérience acquise récemment dans la mise en œuvre du cadre d'action arrêté en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises, qui repose dans la mesure du possible sur des démarches volontaires faisant jouer les règles du marché. Il se félicite de l'examen effectué par le Conseil d'administration et des consultations engagées avec d'autres organisations internationales, les gouvernements des pays membres et le secteur privé sur l'emploi éventuel de clauses d'action collective, les comités de liaison avec les investisseurs, les plans de redressement des entreprises et les techniques de restructuration des obligations. Pour l'avenir, le Comité réaffirme le caractère exceptionnel des concours dépassant les limites normales d'accès et répète que le recours à l'approche catalytique à un niveau d'accès élevé aux ressources du FMI doit être fondé sur de solides justifications. Dans le contexte de la participation du secteur privé, il peut être nécessaire dans certains cas, de recourir à une approche plus concertée, et le Comité demande au FMI de poursuivre ses travaux pour définir les conditions dans lesquelles cette approche serait indiquée, ainsi que le rôle spécifique du FMI. La mise en œuvre de ce cadre d'action devra faire l'objet d'un suivi bien défini et d'une procédure d'évaluation. Le Comité attend aussi avec intérêt de prendre connaissance des résultats des travaux qui seront menés d'ici à l'Assemblée annuelle sur les aspects pratiques de

l'application du cadre d'action, notamment les points suivants : l'amélioration des outils d'analyse de la viabilité de la dette et du risque de contagion; les perspectives de retour sur les marchés de capitaux et la similarité de traitement des créanciers officiels et privés. Le Comité souligne qu'il sera important à l'avenir de prendre des décisions conformes à ce cadre d'action.

B. Un travail axé sur les marchés financiers et la prévention des crises

12. Le Comité souligne que la prévention ferme et efficace des crises est une priorité absolue. Il se félicite de la création du Département des marchés de capitaux internationaux décidée par le Directeur général dans le cadre de l'effort engagé par le FMI pour approfondir sa connaissance et affiner son analyse des marchés financiers internationaux, améliorer ses dispositifs d'alerte avancée et renforcer la prévention des crises. Cette initiative vient compléter la création du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux qui doit faciliter l'instauration d'un dialogue régulier, informel et constructif avec les représentants du secteur privé. Le Comité appelle le FMI à intensifier ses travaux sur la mise en place d'indicateurs d'alerte avancée pour signaler les risques de crise dans les économies nationales et sur les marchés financiers internationaux, en tenant dûment compte de la nécessité d'éviter toute instabilité. Le FMI doit être prêt à aider les pays qui souhaitent procéder à une libéralisation ordonnée de leur régime des mouvements de capitaux.

13. Le Comité constate avec satisfaction la poursuite des progrès depuis la dernière réunion dans la mise en œuvre des initiatives prises par le FMI pour améliorer la prévention des crises et la surveillance du secteur financier. Il note en particulier :

- le fait que le Conseil d'administration a arrêté une liste de normes et codes internationaux pertinents pour la surveillance exercée dans le cadre des consultations de l'article IV, ainsi que les modalités selon lesquelles les évaluations des services FMI concernant l'application de ces normes et codes seront intégrées dans le processus de surveillance et rendues publiques, en tenant dûment compte du caractère volontaire de ces normes et codes. Il est d'avis que les RONC doivent devenir l'instrument principal d'évaluation de l'application des normes et codes. Il prend aussi note de la version révisée du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* et du *Manuel* qui l'accompagne;
- les mesures prises récemment afin d'adapter le cadre analytique dont dispose le FMI pour mieux évaluer la vulnérabilité externe, et la mise au point de directives pour la gestion des réserves et (avec la Banque mondiale) de directives pour la gestion de la dette publique;
- les travaux entrepris par le FMI avec les pays membres pour renforcer les données qui sous-tendent les analystes de la vulnérabilité externe, en encourageant en particulier l'utilisation plus large de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et du système général de diffusion des données (SGDD) et en élargissant le champ couvert par l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille afin d'inclure davantage d'instruments et de marchés, y compris les places financières offshore;
- la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer la transparence du FMI, qui a sensiblement progressé depuis l'an dernier, y compris la décision d'autoriser la publication, sur

la base du volontariat, de tous les rapports et autres documents des services du FMI relatifs aux pays membres;

- les progrès accomplis dans le renforcement de la surveillance du secteur financier au niveau national et au plan international. Le Comité se félicite en particulier des progrès enregistrés dans l'évaluation des secteurs financiers des pays membres grâce au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de la Banque mondiale et du FMI, qui offre un cadre cohérent et global pour déceler les facteurs de vulnérabilité des systèmes financiers, évaluer les besoins ou les priorités de développement et aider à y apporter une réponse appropriée. Le Comité est d'avis que les évaluations de la stabilité du système financier (ESSF), fondées sur l'examen des conclusions du PESF dans le cadre des consultations de l'article IV, sont l'instrument privilégié pour améliorer le suivi des systèmes financiers dans le cadre de la surveillance du FMI. Il salue la décision du Conseil d'administration d'autoriser les autorités nationales à rendre publique l'évaluation détaillée du degré d'observation des normes et codes contenue dans les rapports PESF, ainsi que de permettre la publication des ESSF sur la base du volontariat. Le Comité note avec satisfaction que les travaux du FMI sur le secteur financier ont été élargis à l'évaluation des places financières offshore, également sur la base du volontariat.

C. Combattre les délits financiers/le blanchiment de capitaux

14. Le Comité souligne que le blanchiment de capitaux est l'affaire de tous et requiert des initiatives énergiques et une action concertée des gouvernements et d'un certain nombre d'institutions. Il est important que tous les pays membres, surtout ceux qui disposent de vastes marchés financiers, prennent au plan national des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux. À cet égard, le Comité est généralement d'avis que les 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) constituent les normes internationales appropriées pour combattre le blanchiment de capitaux et qu'il faut étudier plus avant comment les Recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans les travaux du FMI. Il approuve le projet visant à resserrer la collaboration du FMI et de la Banque mondiale avec le GAFI et d'autres organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux en vue d'évaluer les normes et procédures en vigueur dans ce domaine. Le Comité observe à ce propos que, pour assurer leur cohérence avec les RONC, ces évaluations devront être menées de façon uniforme, dans un esprit de coopération et sur la base du volontariat. Le FMI doit lutter contre le blanchiment de capitaux en cherchant à promouvoir une réglementation et un contrôle plus efficaces et contribuer ainsi à la prévention des délits financiers et du blanchiment de capitaux. Le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale, doit aussi fournir aux pays membres qui en font la demande une assistance technique accrue dans ce domaine, afin qu'ils consolident leurs systèmes économiques, financiers et juridiques.

D. Rationaliser la conditionnalité et renforcer l'internalisation des programmes

15. Le Comité note avec satisfaction que le FMI a entrepris un réexamen de la conditionnalité et il souligne que celle-ci reste un volet indispensable, avec les concours finan-

ciers, de l'appui intégré du FMI aux pays membres qui appliquent des programmes. Si l'extension de la conditionnalité aux aspects structurels depuis plusieurs années tient en partie à l'importance cruciale des réformes structurelles pour la stabilité macroéconomique et pour une croissance soutenue, il reste que l'élargissement progressif de son champ d'application et sa spécification de plus en plus détaillée justifient un réexamen des pratiques suivies récemment. Le Comité entérine le principe suivant : la conditionnalité du FMI doit porter essentiellement sur les mesures, notamment d'ordre structurel, qui sont critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Encore que ce principe demande à être interprété avec soin au cas par cas, le Comité note qu'il signifie que la conditionnalité est censée s'appliquer non plus de manière globale mais avec parcimonie. Le renforcement de la collaboration et une division plus claire des tâches entre le FMI et les autres organismes internationaux, en particulier la Banque mondiale constituent un élément important de rationalisation. Le Comité réaffirme que l'objectif primordial de cette rationalisation est de rendre la conditionnalité plus efficace et mieux centrée sans l'affaiblir, et se félicite des progrès accomplis dans ce domaine. Il considère en particulier qu'il est très important que les programmes appuyés par le FMI tiennent dûment compte des processus de décision nationaux ainsi que de l'aptitude des administrations nationales à mettre en œuvre les réformes, et qu'ils soient fermement pris en charge par les pays eux-mêmes. Le but doit être de laisser aux autorités la plus grande marge de manœuvre possible pour qu'ils puissent choisir leurs propres orientations, tout en veillant à ce que les concours du FMI appuient les ajustements économiques nécessaires et en préservant l'intégrité des ressources de l'institution. Le Comité note que cette approche doit impérativement être complétée par des efforts accrus pour aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles pour la mise en œuvre durable des réformes structurelles. Le Comité engage vivement le Conseil d'administration à poursuivre l'examen de la conditionnalité du FMI en tenant compte de l'expérience acquise et de la vaste consultation qu'il a entreprise auprès du public, notamment en examinant la question importante du traitement à réserver aux aspects structurels qui sont pertinents mais non critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Il attend avec intérêt de prendre connaissance, lors de sa prochaine réunion, des progrès accomplis dans ce domaine, en vue de tirer des conclusions fermes à propos de la rationalisation de la conditionnalité.

E. Gestion des affaires publiques

16. Le Comité appuie les efforts déployés par le FMI pour traiter les problèmes de gestion des affaires publiques qui ont un impact macroéconomique significatif par des initiatives touchant l'ensemble des pays membres ou au moyen de mesures spécifiques visant des cas particuliers de mauvaise gestion et de corruption. Il demande au Conseil d'administration de suivre de près l'utilisation qui est faite de mesures correctrices spécifiques, lesquelles doivent être appliquées avec beaucoup de discernement et de souplesse. Le Conseil devra étudier les deux facettes de la corruption en examinant, dans le cadre de la surveillance, la suite donnée aux initiatives menées par l'OCDE pour combattre la corruption des fonctionnaires étrangers, ainsi qu'aux autres initiatives du même ordre.

F. Autres questions

17. Les quotes-parts doivent tenir compte de l'évolution de l'économie internationale. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur ce dossier.

18. Le Comité se félicite des mesures prises pour améliorer la transparence du FMI, son mode d'administration et sa responsabilité devant ses pays membres. Il salue en particulier la nomination par le Conseil d'administration de M. Montek Singh Ahluwalia au poste de Directeur du Bureau d'évaluation indépendant (BEI) du FMI. Le Comité note que le BEI sera opérationnel à compter du mois d'août 2001 et exprime à nouveau le vœu que les travaux du Bureau aident le FMI à améliorer son fonctionnement tout en étant davantage comptable de ses actions. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des rapports réguliers sur les travaux du BEI et espère qu'un premier rapport en décrivant le programme de travail pourra lui être remis à sa prochaine réunion.

19. Le Comité prend note du projet de rapport conjoint du Groupe de travail du FMI chargé de réexaminer le processus de sélection du Directeur général et du Groupe de travail de la Banque mondiale chargé de réexaminer le processus de sélection du Président.

20. Le Comité saisit cette occasion pour remercier M. Michael Mussa de sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'institution. Il note que sous sa direction intellectuelle éclairée, les *Perspectives de l'économie mondiale* sont devenues un produit-phare du FMI.

Prochaine réunion du Comité

21. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 30 septembre 2001.

Annexe : Comité monétaire et financier international Liste des personnes présentes 29 avril 2001

Président

Gordon Brown

Directeur général

Horst Köhler

Membres et suppléants

Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances
et de l'économie nationale, Arabie Saoudite
Sir Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre
(Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier,
Royaume-Uni)
Domingo Cavallo, Ministre de l'économie, Argentine
Peter Costello, Secrétaire au Trésor, Australie
Li Ruogu, Gouverneur adjoint et Directeur général,
Banque du peuple de Chine (Suppléant de Dai Xianglong,
Gouverneur, Banque du peuple de Chine)
Emile Doumba, Ministre des finances, de l'économie,
du budget et des participations, Gabon
Hans Eichel, Ministre des finances, Allemagne
Laurent Fabius, Ministre de l'économie, des finances
et de l'industrie, France
Francisco Gil Diaz, Secrétaire aux finances
et au crédit public, Mexique
Abdelouhab Keramane, Gouverneur, Banque d'Algérie

Sultan Nasser Al-Suwaidi, Gouverneur, Banque centrale des Émirats arabes unis (Suppléant de Mohammed K. Khirbash, Ministre des finances et de l'industrie, Émirats arabes unis)

Alexei Koudrine, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie

Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil

Paul Martin, Ministre des finances, Canada

M^{me} Linah K. Mohohlo, Gouverneur, Banque du Botswana

Sauli Niinistö, Ministre des finances, Finlande

Paul H. O'Neill, Secrétaire au Trésor, États-Unis

Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique

Masaru Hayami, Gouverneur de la Banque du Japon (Suppléant de Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon)

Yashwant Sinha, Ministre des finances, Inde

Chatu Mongol Sonakul, Gouverneur, Banque de Thaïlande

Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse

Vincenzo Visco, Ministre du Trésor, du budget et de la planification économique, Italie

A.H.E.M. Wellink, Président, Banque des Pays-Bas (Suppléant de Gerrit Zalm, Ministre des finances, Pays-Bas)

Observateurs

Yilmaz Akyuz, Chef de la Direction Macroéconomie et politiques de développement, CNUCED

Andrew D. Crockett, Président, Forum de stabilité financière (FSF)

Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)

Richard Eglin, Directeur, Division du commerce et des finances, Organisation mondiale du commerce (OMC)

André Icard, Directeur général adjoint, Banque des règlements internationaux (BRI)

Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Ian Kinniburgh, Directeur, Division de l'analyse des politiques de développement, Organisation des Nations Unies (ONU)

Eddy Lee, Directeur, Groupe de la politique internationale, Organisation Internationale du travail (OIT)

Yashwant Sinha, Président, Comité du développement

Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne

James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)

C O M M U N I Q U É S D E P R E S S E

Soixante-deuxième réunion, Prague, République tchèque, 25 septembre 2000

1. La 62^e réunion du Comité du développement s'est tenue à Prague (République tchèque) le 25 septembre 2000, sous une nouvelle présidence, celle de M. Yashwant Sinha, Ministre indien des finances. Le Comité a exprimé sa profonde gratitude à M. Tarrin Nimmanahaeminda, Ministre thaïlandais des finances pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des deux dernières années en sa qualité de président¹.

2. Les discussions des ministres se sont déroulées alors que se poursuit le débat public sur les avantages et les risques de la mondialisation. Les ministres soulignent que l'intégration grandissante de l'économie mondiale et les avancées technologiques qui en résultent devraient contribuer considérablement au progrès économique et social, à l'équité et la stabilité, mais que ces gains pourraient ne pas se matérialiser. Les ministres reconnaissent l'importance de la responsabilité qui leur incombe de contribuer à assurer que la mondialisation profite à tous, et non à une minorité, et réaffirment leur volonté de faire de la Banque, du Fonds et d'autres institutions multilatérales des alliés plus forts dans cette entreprise dont l'objectif ultime est de résorber la pauvreté et, plus particulièrement, de réduire de moitié le nombre des plus démunis d'ici 2015.

3. **Lutte contre la pauvreté et biens publics mondiaux** : Examinant le rôle que la Banque pourrait jouer en matière de biens publics mondiaux dans le cadre de son mandat, les ministres font état de quatre critères principaux justifiant l'engagement de la Banque : l'action envisagée apporte une contribution indiscutable à la réalisation des objectifs de développement qui sont ceux de la Banque; la participation de la Banque est indispensable pour mobiliser d'autres ressources et susciter des partenariats; la Banque dispose d'un avantage comparatif significatif; et un consensus international se dégage sur la nécessité d'entreprendre une action à l'échelle mondiale. Les ministres préconisent que la Banque intervienne dans quatre domaines en collaboration avec les organisations internationales compétentes : facilitation des mouvements internationaux de biens, services et facteurs de production; promotion d'une large participation aux fruits de la mondialisation et atténuation des grands problèmes économiques et sociaux, tels que la transmission des maladies et les conséquences des conflits; préservation et protection de l'environnement; et constitution et partage de connaissances sur le développement.

¹M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, M. Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international et M. Carlos Saito, Président du Groupe des Vingt-Quatre, ont prononcé une allocution en séance plénière. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont également assisté à la réunion.

4. Les ministres applaudissent aux efforts considérablement accrus déployés par la Banque, les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, nationaux et privés, pour lutter contre les maladies transmissibles, comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Ils prennent bonne note du chemin parcouru depuis la réunion d'avril du Comité, et se félicitent que l'unité de vues apparue au plan international sur la gravité de la menace que font peser le sida et d'autres maladies largement répandues sur le développement conduise à une intensification de l'action. Ils se réjouissent également de l'engagement qu'ont pris les bailleurs de fonds de l'Association internationale de développement (IDA) d'accorder davantage de ressources concessionnelles pour ces activités et d'assouplir les conditions d'accès à celles-ci, sans pour autant remettre en cause les règles fondamentales d'affectation des ressources de l'Association. Ils invitent la Banque à donner suite encore plus résolument à son engagement de faire reculer la pandémie de VIH/SIDA, et prennent acte avec satisfaction du programme de 500 millions de dollars récemment approuvé à cet effet pour l'Afrique.

5. Les ministres notent la contribution précieuse apportée par la Banque, en partenariat avec le Fonds et d'autres organismes internationaux, au renforcement de l'architecture financière internationale, citant notamment l'aide apportée à l'élaboration de normes et codes appropriés, tenant compte du point de vue des pays en développement, dans des domaines importants pour la capacité d'adaptation financière et l'intégration dans le système financier mondial, ainsi que l'assistance prêtée au renforcement des institutions et politiques nationales connexes. Les ministres soulignent par ailleurs combien il importe que tous les pays redoublent d'efforts, au plan national et international, pour lutter contre les abus financiers transfrontières, comme le blanchiment d'argent et d'autres formes d'abus. Ils exhortent la Banque à intensifier son programme d'assistance technique et de conseil pour permettre aux pays en développement de participer davantage à un système commercial mondial plus ouvert et plus équitable. Ils rappellent que les technologies de communication peuvent aussi bien être mises au service d'une croissance équitable qu'y faire obstacle, et se félicitent des initiatives prises par la Banque, en partenariat avec d'autres, pour élargir l'accès des pays et des communautés pauvres aux opportunités de connaissances et d'information de l'ère numérique.

6. Les ministres constatent la nécessité d'étudier de nouvelles possibilités de mobiliser des ressources suffisantes pour financer des programmes mondiaux et régionaux prioritaires soigneusement choisis, ayant un impact substantiel sur la pauvreté. Il faudra pour cela faire un usage créatif des prêts de la Banque mondiale et, parfois, de mécanismes de dons, en tenant compte des autres sources de financement existant à cet effet et des implications financières pour la Banque, ainsi que de nouvelles formes de collaboration avec des partenaires internationaux, bilatéraux, à but non lucratif et privés. Les ministres font valoir que les investissements dans les biens

publics mondiaux qui profitent à tous les pays devraient attirer de nouvelles ressources.

7. Le Comité attend avec intérêt de recevoir lors de sa prochaine réunion un rapport d'étape définissant plus précisément les biens publics mondiaux dans lesquels la Banque doit investir en priorité, ainsi que la division du travail entre les partenaires de développement et la mise en place de dispositions de financement appropriées.

8. Appui de la Banque au développement des pays : Conscients que la mission de la Banque consiste toujours essentiellement à collaborer avec les pays individuellement, les ministres accueillent avec satisfaction cette première occasion qui leur est donnée de procéder à un large tour d'horizon sur le rôle et les instruments de la Banque à l'appui du développement des pays membres, en prenant en compte le rôle du FMI et des autres institutions.

9. Les ministres font valoir que la Banque doit adapter son appui à la grande diversité des situations nationales. Soucieux d'assurer aux programmes-pays une solide fondation, les ministres engagent instamment la Banque à continuer d'intensifier ses travaux diagnostiques et autres études économiques et sectorielles. Pour eux, elle doit veiller à l'adéquation du programme aux besoins du pays concerné, et s'employer à exploiter les synergies possibles avec l'action entreprise par le pays et les autres partenaires de développement. Les ministres constatent que ces travaux d'analyse, conjugués aux actions de renforcement des capacités, revêtent une importance nouvelle eu égard à l'emploi de prêts programmatiques à l'ajustement pour appuyer les réformes structurelles et sociales des emprunteurs, et à la conception des rôles et du partenariat de la Banque et du Fonds qui est exprimée dans la déclaration conjointe du Président et du Directeur général en date du 5 septembre 2000.

10. Les ministres soulignent combien il est urgent que le Groupe de la Banque mondiale précise son programme de sélectivité institutionnelle (sur la base notamment de son prochain examen des documents de stratégie sectorielle), pour faire face judicieusement à l'ensemble des demandes dont font l'objet ses ressources, y compris son personnel, et pour pouvoir coopérer de manière étroite et systématique avec les autres banques et institutions multilatérales et bilatérales de développement [à une meilleure coordination des responsabilités.] Les ministres font ressortir que les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pourront grandement contribuer à la prise en charge des programmes par les pays, à une utilisation plus efficace des ressources, et à la réalisation des Objectifs internationaux de développement qui ont été convenus, en progressant encore dans l'harmonisation de leurs politiques et procédures opérationnelles de manière à réduire la charge qu'elles font peser sur les pays en développement. Les ministres invitent la Banque à collaborer étroitement avec ses partenaires et à préparer un rapport sur les progrès de l'harmonisation en vue de la prochaine réunion du Comité.

11. Les ministres se félicitent de l'approche globale adoptée par la Banque pour aider les pays à faible revenu et des mesures qu'elle propose pour assurer une plus grande cohérence entre les différents documents et instruments du programme, notamment en faisant du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté le fondement de la stratégie d'aide-pays. Les ministres accueillent avec satisfaction l'examen du crédit d'appui à la réduction de la pauvreté destiné à appuyer les stratégies gouvernementales de réduction de la pauvreté et à

compléter les apports de la facilité du Fonds pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ils proposent que la Banque, lorsqu'elle affina la définition de cet instrument, précise également la nature des travaux d'analyse, notamment examens des dépenses publiques, évaluations de la pauvreté et évaluations fiduciaires, sur lesquels il doit s'appuyer. Ils invitent par ailleurs la Banque et le Fonds à réexaminer les modalités de leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre du crédit d'appui de la Banque et de la facilité du Fonds pour la croissance. Les ministres soulignent l'importance d'une coordination efficace entre la Banque et le Fonds compte tenu de la contribution considérable des deux institutions à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu.

12. Les ministres réaffirment l'extrême importance de l'aide que le Groupe de la Banque continue d'apporter à la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, qui abritent une grande proportion des pauvres de la planète. Ils soulignent que le Groupe doit s'employer tout particulièrement à leur apporter l'appui que les opérateurs privés ne sont pas aptes ou disposés à leur fournir et à promouvoir une croissance économique tirée par le secteur privé. Les ministres se félicitent de la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour que le Groupe de la Banque puisse mieux répondre aux besoins de développement en évolution de ces économies très diverses. Ce groupe de travail devrait d'après eux s'interroger, entre autres, sur la manière d'utiliser la conditionnalité et les instruments pour fournir une aide la plus efficace possible aux pays aux différents stades de leur processus de développement et de réforme; sur la mesure et les conditions dans lesquelles la Banque peut fournir un appui financier plus important aux emprunteurs pour qu'ils puissent financer leurs programmes sociaux et structurels en cas d'effondrement des marchés; sur le champ couvert par les études économiques et sectorielles; et sur ce que coûte aux clients le fait de traiter avec la Banque, avec ce que cela implique pour la tarification des produits de l'institution. Les ministres attendent avec intérêt un rapport sur cette question lors de leur prochaine réunion.

13. Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative et invitent instamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer encore le processus. Ils notent que les améliorations approuvées lors de leur réunion de l'année dernière se traduisent par l'octroi d'un allègement de dette «plus large, plus important et plus rapide» aux pays éligibles qui ont entrepris les réformes économiques et sociales nécessaires pour résorber la pauvreté. Ils relèvent en particulier qu'à ce jour dix pays ont atteint le point de décision au titre de l'initiative renforcée, et que les efforts entrepris dans le cadre de ce dispositif pour tenter d'atteindre l'objectif que l'on s'était fixé d'amener vingt pays au point de décision d'ici la fin de l'année s'accélérent. L'allègement total au titre du service de la dette (en application du dispositif initial et de l'initiative PPTE renforcée) qui devrait en résulter dépassera largement 30 milliards de dollars. Compte tenu des mécanismes d'allègement traditionnels, ces pays bénéficieront d'apports totalisant environ 50 milliards de dollars.

14. Les ministres se félicitent également de l'intensification des efforts visant à améliorer la mise en œuvre de l'initiative. Ils engagent la Banque et le Fonds à continuer de collaborer avec d'autres créanciers et d'autres pays admis à

bénéficier de l'initiative pour assurer que les changements apportés au dispositif PPTE initial (qui se retrouvent dans l'initiative renforcée approuvée l'année dernière), comme la fourniture d'une assistance intérimaire à compter du point de décision et l'adoption de la formule du point d'achèvement flottant, apportent en temps voulu aux pays bénéficiaires l'appui dont ils ont tant besoin. Les ministres se réjouissent du renforcement de la collaboration entre les deux institutions dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative et de leur volonté de progresser le plus rapidement possible. Ils reconnaissent toutefois que le rythme d'exécution dépend également de facteurs nationaux. Les ministres se disent favorables au maintien d'une certaine souplesse dans l'évaluation des résultats des pays. Ils approuvent le report de l'expiration de la clause de caducité à la mi-2002 pour permettre à d'autres pays, en particulier ceux sortant d'un conflit, de participer à l'initiative. Les ministres réitérent également que le dispositif PPTE existant offre la possibilité, au point d'achèvement, de réexaminer le montant de l'allègement destiné aux pays affectés par des chocs d'une gravité exceptionnelle.

15. Les ministres soulignent qu'il importe de financer entièrement la contribution à l'initiative PPTE renforcée sans compromettre les mécanismes de financement concessionnel comme l'IDA. Ils exhortent tous les bailleurs de fonds à apporter le concours financier qu'ils se sont engagés à fournir et se réjouissent des dispositions prises en ce sens. Tout en reconnaissant les besoins spéciaux de certains créanciers de pays en transition en développement et à faible revenu, les ministres engagent également tous les créanciers à participer au dispositif d'allègement de la dette.

16. Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté : Les ministres ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la formule du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qu'ils ont entérinée à leur réunion de septembre 1999 pour renforcer le lien entre la réduction de la pauvreté, l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les prêts concessionnels de la Banque et du Fonds. Ils prennent acte du fait que la formule a reçu un accueil favorable des pays et des partenaires de développement et que son application s'accélère. Les ministres, tout en reconnaissant les difficultés auxquelles les pays sont confrontés, en raison notamment du caractère limité des données et des moyens institutionnels dont ils disposent, recommandent que la version complète du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté soit élaborée dans la foulée de la version intérimaire. Tout en réitérant fermement le principe fondamental de la maîtrise du processus par le pays, les ministres invitent la Banque, le Fonds et d'autres organismes à fournir un appui technique approprié pour aider les pays à élaborer leurs stratégies.

17. Cadre de développement intégré : Les ministres souscrivent pleinement à l'approche globale du développement qu'incarne cet instrument et se félicitent des progrès accomplis dans sa mise en œuvre dans les pays pilotes, ainsi que des leçons tirées de l'expérience. Ils reconnaissent que le processus n'en est encore qu'à ses débuts et que certains pays continuent de se heurter à de nombreuses difficultés, mais ils constatent que la formule trouve déjà une application plus large à travers l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qui reposent sur les mêmes principes, en particulier la ferme prise en charge des programmes par le pays. Ils attendent avec intérêt les rapports sur la poursuite de la mise en œuvre du cadre de développement intégré.

18. Capacités financières de la BIRD : Les ministres ont examiné la version mise à jour d'un rapport de la Banque mondiale sur ce sujet et confirment que la situation financière de la Banque demeure solide. Ils reconnaissent cependant que les capacités financières de l'institution ne lui permettraient peut-être pas de répondre à une demande en forte augmentation. Les ministres demandent à la direction et au Conseil des administrateurs de continuer à étudier ce dossier, y compris le niveau des réserves de la Banque.

19. Personnel de la Banque et du Fonds : Les ministres saisissent cette occasion pour exprimer, de la part de tous les États membres, leur reconnaissance au personnel du Fonds et de la Banque pour leurs efforts inlassables et leur dévouement exceptionnel au service de la mission des institutions de Bretton Woods.

20. Remerciements : Les ministres expriment leur profonde gratitude aux autorités tchèques et aux habitants de la République tchèque pour leur chaleureuse hospitalité et leur collaboration.

21. Prochaine réunion : La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 30 avril 2001.

Soixante-troisième réunion, Washington, 30 avril 2001

1. La 63^e réunion du Comité du développement a eu lieu à Washington le 30 avril 2001, sous la présidence de M. Yashwant Sinha, Ministre des finances de l'Inde. Le Comité a également tenu, le 29 avril 2001, une séance commune avec le Comité monétaire et financier international, au cours de laquelle les deux Comités ont examiné le thème du renforcement de la coopération comme moyen de favoriser la croissance et de combattre la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde².

2. Renforcer le soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays à revenu intermédiaire : Les ministres saluent dans l'ensemble les propositions présentées par la Banque à la suite des travaux du Groupe de travail du Groupe de la Banque mondiale sur les pays à revenu intermédiaire. Ils constatent qu'il serait impossible d'atteindre les Objectifs internationaux de développement sans lutter contre la pauvreté dans ces pays et ils réaffirment l'importance de l'appui fourni par le Groupe de la Banque à leurs programmes de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Comité prend note du fait que l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appliquer est la clé du succès des programmes de développement et se félicite de voir qu'un nombre croissant de pays se rallient à cette notion; que les ressources extérieures sont le plus efficaces lorsqu'elles soutiennent ces politiques et ces institutions; et que même les pays qui ont accès aux marchés des capitaux internationaux peuvent gagner à recevoir un soutien financier de la Banque, car les capitaux auxquels ils ont accès sur les marchés sont souvent courts, volatils et d'un montant limité. Les ministres ont conscience que cette vola-

²M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, M. Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international, et M. Joseph O. Sanusi, Président du Groupe des Vingt-Quatre, ont prononcé une allocution en séance plénière. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont également assisté à la réunion.

tilité peut provoquer des perturbations et exercer des effets nettement préjudiciables sur les niveaux de pauvreté. Ils soulignent qu'étant donné que, dans la plupart des cas, l'aide du Groupe de la Banque ne représente qu'une faible part des financements extérieurs de ces pays, son action doit avoir un caractère sélectif et stratégique. Le Groupe de la Banque doit jouer un rôle de catalyseur et tendre à promouvoir des réformes de l'action gouvernementale et des changements institutionnels, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et des politiques bénéfiques pour les pauvres. Il doit aussi attirer dans les pays des investissements privés stables et durables, et mobiliser un appui auprès des partenaires pour le développement dans les domaines de la politique économique et des finances, de manière à favoriser une croissance durable et équitable et à réduire la pauvreté.

3. À la suite de leur débat sur ce sujet lors de la dernière réunion du Comité, les ministres réitérèrent la nécessité pour le Groupe de la Banque de formuler son soutien compte tenu des situations très diverses présentées par cet ensemble de pays si variés. Le Comité souligne que, pour que les pays aient réellement la maîtrise de leur stratégie de développement, ce soutien doit s'ancrer dans la vision du développement des pays eux-mêmes, qui doit former le point de départ de la stratégie d'aide au pays (SAP) du Groupe de la Banque. La SAP doit s'appuyer sur des diagnostics et des études économiques et sectorielles de bonne qualité. La Banque doit systématiser et renforcer son analyse de la situation des pays, et notamment accroître, en concertation avec ses partenaires, son soutien en faveur du développement des capacités locales. Les ministres notent qu'il est particulièrement important que la Banque étoffe ses études sur les questions et les priorités structurelles, sociales et sectorielles, ainsi que sur les systèmes de dépenses publiques, de passation des marchés et de gestion financière.

4. Les ministres indiquent que, vu la diversité des besoins, des objectifs et des antécédents des pays, le Groupe de la Banque doit offrir une gamme diversifiée d'instruments de prêt, fondée sur l'avantage comparatif du Groupe de la Banque. Ils soulignent que la volonté manifestée par les pays de combattre la pauvreté doit conditionner toutes les opérations de prêts. Le Comité réaffirme que, appuyés sur une SAP bien conçue, les prêts d'investissement de la Banque conservent un rôle important. Ce sont en effet des instruments efficaces de transfert du savoir, d'expérimentation et de démonstration de nouvelles méthodes, de renforcement des capacités de l'État et de soutien à la mise en place d'importants services sociaux et d'infrastructure. Les ministres saluent l'amélioration de la qualité des prêts d'ajustement et le fait qu'ils sont axés sur des programmes de développement. Ils soulignent que, puisqu'on envisage de les utiliser plus systématiquement, les pays doivent, de leur côté, se montrer déterminés à procéder à des réformes de l'action gouvernementale et des institutions, ou faire état d'un solide bilan dans ce domaine. Ces prêts doivent également reposer sur des analyses adéquates des politiques et des systèmes fiduciaires du pays intéressé et, le cas échéant, sur des mesures visant à les renforcer. À cet égard, les ministres soulignent que les pays doivent avoir de solides capacités de gestion et de comptabilité des dépenses publiques. Ils demandent, en complément du processus de SAP, une approche plus transparente et plus systématique du suivi et de la prévision de la gamme d'opérations de prêts de la BIRD (proportion entre prêts d'investisse-

ment et prêts à l'ajustement). Après avoir examiné l'option de tirage différée et son utilité potentielle pour quelques pays engagés dans des réformes, ils notent qu'elle sera probablement utilisée par un petit nombre de pays et encouragent la Banque à poursuivre son travail pour finaliser la proposition et la présenter aux administrateurs.

5. Les ministres engagent instamment la Banque à donner une expression concrète à ses propositions visant à renforcer le soutien analytique et financier apporté par le Groupe aux pays à revenu intermédiaire. Ils soulignent que la Banque doit agir de manière très sélective et utiliser de plus en plus les analyses effectuées par les autres partenaires pour le développement et par les pays eux-mêmes, laissant les partenaires pour le développement conduire les opérations de soutien des réformes, lorsqu'elles portent sur des secteurs dans lesquels ils jouissent d'un avantage comparatif. Les ministres souhaitent particulièrement que la Banque et le Fonds utilisent ces propositions pour renforcer leur coopération au niveau des pays.

6. Harmonisation des politiques et procédures opérationnelles : Les ministres soulignent qu'il importe d'harmoniser les politiques et procédures opérationnelles de la Banque, des autres BMD et des bailleurs de fonds bilatéraux afin d'améliorer l'efficacité des interventions de développement, d'accroître l'efficacité et de réduire la charge et les frais administratifs pour les pays bénéficiaires. Le Comité souligne qu'il faut agir plus rapidement, tout en continuant d'appliquer des normes appropriées, pour harmoniser les modalités de gestion de l'aide, en particulier dans le but d'aider les pays à faible revenu à appliquer leurs DSRP. Les ministres notent que l'harmonisation des programmes des pays particuliers constitue une approche pragmatique qui peut accélérer le démarrage des activités, et ils encouragent tous les partenaires pour le développement à s'en remettre de plus en plus aux processus de planification et de budgétisation des gouvernements emprunteurs, en les aidant à renforcer leurs systèmes et leurs méthodes le cas échéant. Les ministres les engagent à travailler avec les pays en développement pour élaborer de concert des démarches fondées sur les bonnes pratiques dans les domaines de la passation des marchés, de la gestion financière et des évaluations environnementales. Ils soulignent que ces approches constitueraient un bon moyen de renforcer les capacités, car elles orienteraient les plans d'action visant à aider les pays à s'attaquer à leurs priorités. Les ministres encouragent la Banque mondiale et ses partenaires, y compris les autres BMD et le Groupe de travail OCDE/CAD sur l'harmonisation, d'élaborer ensemble un cadre général (y compris des plans d'action assortis de calendriers d'exécution) en vue de guider et de coordonner les activités dans ce domaine à l'avenir. Le Comité compte recevoir de la Banque un rapport sur les progrès réalisés par rapport à un plan indiquant les changements spécifiques qu'elle prévoit d'apporter à ses propres procédures pour faciliter l'harmonisation.

7. Biens publics mondiaux : Le Comité applaudit aux réalisations de la Banque en matière de biens publics mondiaux dans les domaines préconisés par le Comité lors de sa précédente réunion — à savoir, les maladies transmissibles, l'intégration commerciale, la stabilité financière, le savoir et le patrimoine environnemental mondial. Le Comité salue la volonté exprimée par la Banque d'intégrer ses activités en matière de biens publics mondiaux dans ses activités essentielles et dans son travail au niveau des pays, et de continuer à sélectionner et à cibler ses interventions dans chacun de ces

domaines. Il est également sensible à sa volonté de consolider la coopération et la répartition des tâches avec les autres parties prenantes internationales et d'entreprendre de nouveaux travaux d'analyse avec ses partenaires pour le développement sur la structure de direction et sur les modalités de financement qu'exige l'action en faveur des biens publics mondiaux, et notamment d'étudier avec prudence [sur la place qui pourrait être faite à l'octroi de dons par l'IDA.]

8. Promouvoir le commerce pour le développement — le rôle de la Banque mondiale : les ministres réaffirment l'importance cruciale du commerce pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et soulignent une nouvelle fois combien la Banque, en collaboration avec ses partenaires, peut contribuer à mettre les pays en développement mieux à même d'accéder aux marchés internationaux. À cet égard, ils saluent les initiatives prises récemment par plusieurs pays. Le Comité approuve dans ses grandes lignes le programme de travail mondial, régional et national énoncé dans le document préparé par la Banque en vue de la réunion, y compris, surtout, l'expansion des activités menées au niveau des pays auxquelles les stratégies d'aide-pays de la Banque feront une place croissante. Il s'agira notamment d'aider les pays à traiter les questions commerciales dans le cadre de leur DSRP. Le Comité juge qu'il est particulièrement important d'étudier les problèmes qui se posent «en deçà de la frontière» — réglementation de l'investissement, obstacles à un transport efficace des marchandises et des matériaux, normes et règlements techniques, télécommunications et services aux entreprises, etc. — pour permettre aux pays de tirer pleinement parti des opportunités qu'offre la mondialisation. Conscient de la nécessité de mettre les nations les plus pauvres mieux à même de participer plus efficacement au système commercial international, le Comité appelle la Banque à s'employer avec ses partenaires à exploiter au maximum les possibilités qu'offre le renforcement récent du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. À cet égard, le Comité salue les efforts entrepris pour délier l'aide, et se félicite notamment de ce que les bailleurs de fonds de l'OCDE aient décidé récemment *ad referendum* de délier leur aide aux pays les moins avancés.

9. VIH/SIDA : Les ministres se félicitent de l'attention rapidement grandissante portée au problème du VIH/SIDA depuis que, l'an dernier, le Comité a qualifié l'épidémie de grave danger pour le développement dans de nombreuses régions du monde, et en particulier en Afrique. Ils constatent avec beaucoup d'inquiétude, toutefois, que la propagation du VIH/SIDA n'est toujours pas enrayée, que les ravages énormes causés par l'épidémie sont de plus en plus manifestes, et qu'il demeure indispensable que les pouvoirs publics jouent un rôle plus prépondérant. Les ministres appellent à exploiter la détermination nouvelle manifestée par de nombreux dirigeants des pays développés et des pays en développement pour entreprendre très vite une action internationale coordonnée et concertée de prévention, d'éducation et de soins intégrés, visant notamment à élargir l'accès au traitement. Le Comité préconise de traiter l'épidémie sur une base plurisectorielle, en faisant notamment une large place à la lutte contre le VIH/SIDA dans les politiques de développement et dans l'aide apportée aux gouvernements dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs. En particulier, les ministres suggèrent que les stratégies d'aide-pays de la Banque mondiale analysent l'impact du VIH/SIDA et

proposent des solutions appropriées, en collaborant avec les partenaires concernés dans le contexte de la stratégie nationale de lutte contre la maladie propre à chaque pays. Le Comité rend hommage à la Banque pour les mesures qu'elle a prises à ce jour aux fins d'appliquer la stratégie examinée par les ministres il y a un an et il l'encourage à continuer, avec ses partenaires, d'élargir son action à toutes les régions du monde. Le Comité appelle également la Banque et les Nations Unies à intervenir activement pour faciliter l'amélioration des relations entre l'industrie pharmaceutique et les pays en développement à l'appui de programmes en rapport avec le sida. Le Comité constate également la nécessité d'accroître substantiellement les ressources internationales consacrées aux programmes d'analyse, de recherche et d'action en rapport avec le VIH/SIDA; partie de ce supplément d'aide pourrait être acheminée par un nouveau fonds fiduciaire multilatéral qui serait créé pour financer la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Le Comité appelle aussi les participants à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui aura lieu en juin 2001, à prendre des engagements concrets qui conduisent à une intensification rapide de l'action mondiale contre le VIH/SIDA.

10. L'architecture financière internationale : Les ministres se félicitent que la Banque et le Fonds, en partenariat avec d'autres groupes, continuent de s'employer à renforcer l'architecture du système financier international et d'aider les pays à se doter des moyens d'action nécessaires pour en être parties prenantes, et en bénéficier. Le programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) entrepris conjointement par la Banque et le Fonds et la collaboration entre les deux institutions aux rapports sur l'observation des normes et codes (ROSC) offrent un cadre précieux pour aider les pays membres à renforcer leurs systèmes financiers et économiques. Le Comité accueille avec satisfaction la publication des directives pour la gestion de la dette publique, qui aideront les gouvernements à se doter des moyens de gérer leur dette, rendant ainsi leurs pays moins vulnérables à une éventuelle instabilité financière. Les ministres saluent également les principes et directives régissant le traitement de l'insolvabilité et la protection des droits des créanciers et invitent à poursuivre leur élaboration sur la base de consultations étroites avec les pays emprunteurs, des observations supplémentaires reçues, de la poursuite des travaux entrepris avec les institutions partenaires, et de l'expérience des évaluations nationales.

11. Les ministres conviennent que le blanchiment d'argent est un problème mondial, qui affecte aussi bien les grands pays que les petits pays. Le Comité s'accorde généralement à voir dans les 40 recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) la norme de référence pour lutter contre le blanchiment, et à juger qu'il faut étudier comment ces recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans le cadre de l'action du FMI et de la Banque mondiale. À cet égard, le Comité note que, pour s'inscrire dans la ligne du processus ROSC, les évaluations devront être entreprises sur une base uniforme, coopérative et volontaire. Le Comité exhorte les deux institutions à collaborer plus étroitement avec le GAFI et avec les autres groupes de lutte contre le blanchiment à l'examen des normes et procédures existant en la matière. Les ministres constatent aussi que, dans le cadre de leurs programmes actuels, la Banque et le Fonds

apportent d'ores et déjà une contribution précieuse au renforcement par les pays de leurs systèmes économiques, financiers et juridiques. Ils conviennent que c'est d'abord aux pays eux-mêmes et aux institutions spécialisées ayant le mandat et les compétences nécessaires qu'il incombe de prendre des mesures contre le blanchiment d'argent. Le Comité note que, conformément à son mandat de développement et compte tenu de son avantage comparatif, la Banque devra en priorité intensifier son appui aux renforcements des capacités nationales et aider les pays à définir et à mettre en place les politiques et les fondements institutionnels nécessaires pour réduire les risques d'abus financiers.

12. Prochaine réunion. La prochaine réunion du Comité est prévue pour le 1^{er} octobre 2001, à Washington. Les ministres jugent qu'il pourrait être opportun, lors de cette réunion, d'examiner les questions en rapport avec la Conférence sur le financement du développement que les Nations Unies prévoient pour le début de 2002, sur la base d'échanges de vues réguliers entre les représentants de leurs pays auprès des Nations Unies et la Banque et le Fonds. Les ministres sont également convenus d'étudier, à une prochaine réunion, la question de l'éducation, et notamment de faire le point sur l'application des engagements pris à Dakar sur «l'éducation pour tous».

Comité monétaire et financier international et Comité du développement

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Séance conjointe — Prague, République tchèque, 24 septembre 2000

1. Les ministres du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international ont tenu une réunion conjointe le 24 septembre 2000 pour passer en revue les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'élaboration de documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Cette réunion commune exprime la ferme volonté politique des pays et des institutions de créer un cercle vertueux d'allègement de la dette, de réduction de la pauvreté et de croissance économique en faveur des pays les plus pauvres de la planète, de même que l'étroite collaboration qu'ils mènent en ce sens.

2. Les ministres estiment que la mise en application des principes énoncés l'an dernier jette des bases solides pour les progrès à venir. Ils constatent que depuis l'année dernière, les activités liées aux PPTE et aux DSRP ont pris un bon essor et que des progrès réels ont été accomplis pour approfondir, étendre et accélérer l'allègement de la dette.

3. Les ministres notent que dix pays sont déjà parvenus au point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et ont commencé à bénéficier d'un allègement de leur dette. Ils se réjouissent de la détermination du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI à faire tout ce qui est possible pour amener vingt pays au point de décision d'ici la fin de 2000. L'allègement du service de la dette au titre de l'initiative initiale et de l'initiative renforcée en faveur des PPTE devrait alors nettement dépasser 30 milliards de dollars. Si l'on tient également compte des mécanismes traditionnels d'allègement, le total devrait se chiffrer à près de 50 milliards de dollars. Ils notent que l'assistance intérimaire à compter du point de décision a permis d'accélérer l'allègement et que la formule du point d'achèvement flottant donne aux pays admissibles la possibilité de comprimer sensiblement l'intervalle entre les points de décision et d'achèvement. Les ministres réaffirment par ailleurs que l'initiative renforcée en faveur des PPTE a pour objectif de rendre la dette tolérable et notent que, telle qu'elle est actuellement structurée, elle donne la possibilité, au point

d'achèvement, de revoir le montant de l'allègement en faveur des pays durement touchés par des chocs exceptionnels.

4. Tout en reconnaissant que la mise en œuvre dépendra en dernière analyse des facteurs propres aux pays, les ministres se félicitent des mesures prises récemment pour accélérer le mouvement. Celles-ci couvrent notamment la collaboration plus étroite entre la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de leur Comité conjoint de mise en œuvre, l'évaluation plus souple de la politique suivie par les pays — qui devrait permettre à certains d'entre eux de devancer l'échéance initialement prévue pour l'an prochain —, et la plus grande attention accordée aux grandes réformes visant à promouvoir la croissance et faire reculer plus rapidement la pauvreté. Vu l'objectif d'étendre la portée de l'initiative, les ministres appuient la prorogation de deux ans de la clause de caducité automatique pour donner aux pays — notamment ceux qui sortent d'un conflit — le temps de prendre part au processus. Les ministres attendent avec intérêt d'examiner aux réunions de printemps les activités de la Banque mondiale et du FMI en faveur des pays sortant d'un conflit.

5. Les ministres réaffirment qu'il importe de financer intégralement l'initiative renforcée en faveur des PPTE et prient instamment tous les donateurs et créanciers de respecter leurs engagements en ce sens.

6. Les ministres rappellent que l'une des composantes essentielles de l'initiative renforcée en faveur des PPTE consiste à faire en sorte que l'allègement de la dette se traduise par une réduction de la pauvreté grâce à l'élaboration de DSRP jouissant de l'adhésion des pays. Ils jugent encourageant que treize pays aient déjà achevé leur DSRP intérimaire et que deux autres aient achevé leur DSRP final. Ils notent également que les pays et leurs partenaires au développement ont bien réagi aux promesses et aux difficultés du processus des DSRP et qu'ils sont déterminés à placer la lutte contre la pauvreté au cœur de stratégies véritablement nationales. Tout en réaffirmant le principe de l'internalisation des stratégies par les pays, les ministres demandent instamment à tous les partenaires au développement de redoubler d'efforts sur le plan de l'assistance technique afin d'aider les pays dans l'élaboration des DSRP, lesquels doivent servir de cadre à l'aide concession-

nelle du FMI et de l'IDA et à celle des donateurs et des autres institutions multilatérales. À cet égard, ils se félicitent de la proposition de la Banque de mettre en place un crédit d'appui à la réduction de la pauvreté, et des modifications importantes apportées par le FMI à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, notamment pour renforcer le lien avec les DSRP, donner la souplesse voulue aux objectifs budgétaires et orienter davantage les budgets vers la réduction de la pauvreté et la croissance.

7. Les ministres soulignent que les pays admissibles, les partenaires au développement, les donateurs bilatéraux, les organismes multilatéraux et la société civile internationale doivent donner un prolongement aux progrès déjà enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative PPTE renforcée et l'élaboration des DSRP pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qui se présentent.

Séance conjointe — Washington, 29 avril 2001

1. Les ministres du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international (CMFI) ont tenu une réunion conjointe le 29 avril 2001 pour passer en revue les efforts déployés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) afin de stimuler la croissance et de combattre la pauvreté. Nous réaffirmons notre volonté de traiter ces dossiers et d'aider nos pays membres à atteindre les Objectifs de développement internationaux. Cette session spéciale symbolise notre appui sans réserve à la coopération renforcée entre la Banque et le FMI, qui est également attesté par bien d'autres points inscrits aux ordres du jour distincts du CMFI et du Comité du développement. Nous avons centré notre attention sur les progrès accomplis dans le renforcement de ce partenariat pour combattre la pauvreté et affermir la croissance dans les pays les plus pauvres du monde.

2. Beaucoup des questions dont nous avons débattu se posent avec une acuité particulière dans les problèmes de l'Afrique. À la suite de la tournée qu'ils y ont effectuée ensemble en février dernier, les dirigeants de nos deux institutions ont fait état dans leur rapport de la ferme volonté des dirigeants africains de changer les choses pour permettre à leurs pays de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et d'améliorer durablement le sort de leurs populations. Les dirigeants africains ont souligné qu'il importe de s'attaquer aux problèmes majeurs qui figurent à l'ordre du jour de nos Comités : les conflits et la mauvaise conduite des affaires publiques, l'établissement d'une base solide de ressources humaines, en promouvant l'éducation mais aussi en luttant contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et la nécessité de donner à l'Afrique les moyens de bénéficier de la mondialisation. Nous reconnaissons que les actions énergiques des dirigeants africains pour faire face à leurs responsabilités doivent être confortées par le soutien ferme de la communauté internationale, de manière à atteindre les Objectifs de développement internationaux, et nous sommes prêts à travailler pour assurer ce soutien.

3. Depuis l'Assemblée annuelle de Prague, la mise en œuvre du processus des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a beaucoup progressé. Nous sommes encouragés par le sérieux et le sens des responsabilités avec lesquels les pays se sont engagés dans le processus, ainsi que par l'appui que nous apportent nos partenaires du développement. Tout en jugeant également encour-

ageante la perspective de voir de nombreux pays achever leur DSRP complet en 2001, nous engageons vivement la Banque et le FMI, les autres institutions internationales et les donateurs bilatéraux à aider ces pays durant tout le processus d'élaboration, d'application et de suivi de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Nous avons conscience que le processus est appelé à évoluer à la lumière de l'expérience acquise et que la réussite ne peut se mesurer qu'à l'aune de la réduction de la pauvreté qu'il sera possible de réaliser à terme.

4. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, vingt-deux pays ayant maintenant atteint le point de décision. Il devrait en résulter un allègement de dette (aide initiale et aide renforcée cumulées) de 34 milliards de dollars. Compte tenu en outre des mécanismes classiques d'allègement de dette, ainsi que des remises de dette bilatérales, un total de 53 milliards de dollars sera mis à la disposition de ces pays. L'allègement global devrait permettre de réduire l'endettement extérieur de ces pays de près des deux-tiers (en valeur actuelle nette), ce qui le ramènerait à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Ces pays ont commencé à recevoir au titre de l'allègement des financements qui les aident à consacrer davantage de ressources à la lutte contre la pauvreté. Nous encourageons ces pays à doubler d'efforts pour parvenir à la fin du processus et ceux qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour bénéficier d'une aide à adopter les politiques nécessaires pour atteindre le point de décision et commencer à réduire leur dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. Nous avons souligné à quel point il est important pour les pays de montrer qu'ils sont résolus à mener à bien leurs réformes et nous avons réaffirmé qu'il est possible, dans ces conditions, d'interpréter avec souplesse, au cas par cas, les dispositions relatives aux antécédents. Tout en reconnaissant les besoins particuliers de certains pays en développement ou en transition à faible revenu créanciers, nous invitons expressément tous les donateurs et créanciers à participer à l'allègement de dette offert dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE et à honorer leurs engagements d'aide financière.

5. Il est fondamental de mettre en place des systèmes efficaces de gestion de la dette publique pour que les économies budgétaires induites par l'allègement de la dette obtenu grâce à l'initiative en faveur des PPTE, ainsi que les ressources intérieures et l'aide extérieure, soient effectivement affectées à la lutte contre la pauvreté. Nous soutenons les efforts que déploient actuellement le FMI, la Banque mondiale et les donateurs pour aider les pays à renforcer ces systèmes et considérons les revues exécutées au titre de la FRPC et les rapports d'étape sur les DSRP comme des occasions de faire le point sur les progrès accomplis par chaque pays. Nous engageons vivement les pays à préparer des DSRP à l'appui des actions qu'ils engagent pour améliorer la gestion et le suivi de leurs dépenses, nous encourageons les donateurs et les créanciers à soutenir ces initiatives et à mieux coordonner leur aide de façon à améliorer l'efficacité des systèmes de planification et de préparation des budgets nationaux.

6. Nous jugeons encourageant que la Banque mondiale améliore actuellement les méthodes permettant d'aider les pays à évaluer l'impact social des politiques mises en place, ainsi que ses propres recommandations, et que le FMI compte participer à ces travaux pour ce qui est de ses domaines de compétence, en s'appuyant sur des analyses

externes d'impact social qu'il prendra en compte dans ses conseils de politique macroéconomique. Nous invitons la Banque et le FMI à concrétiser dès que possible ces initiatives au niveau des pays. Nous saluons les efforts que déploient actuellement les deux institutions pour rationaliser et recentrer la conditionnalité, et établir l'ordre de priorité des mesures à prendre à cet égard, sur la base de stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance conduites par les pays eux-mêmes. Nous nous félicitons également des travaux en cours pour bien distinguer le rôle de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et celui du crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSR) de la Banque.

7. Nous réaffirmons notre attachement à l'initiative en faveur des PPTE qui constitue, à nos yeux, un moyen pour les pays admissibles de se dégager une fois pour toutes d'un endettement intolérable. L'initiative renforcée, qui tient compte des facteurs actuels de vulnérabilité des PPTE, permet de fixer le montant de l'allègement de dette accordé au stade de la prise de décision en fonction de ratios nettement plus favorables. De plus, un certain nombre de créanciers bilatéraux ont accepté d'annuler en totalité la dette liée à de l'APD. Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette. Nous sommes convenus qu'à la fin du processus, les perspectives de viabilité à long terme de la dette doivent faire l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondies. De façon plus générale, nous sommes d'avis qu'il est important que les PPTE continuent à suivre attentivement, avec l'appui de la Banque et du FMI, l'évolution de leur endettement, y compris au-delà du point d'achèvement. Nous réaffirmons que, dans des cas exceptionnels, lorsque des facteurs exogènes modifient radicalement la situation du pays, il est possible dans le cadre de l'initiative d'envisager un allègement supplémentaire à la fin du processus.

8. Pour ramener l'endettement à un niveau tolérable et l'y maintenir, il faut remédier à ses causes fondamentales. Comme dans le cas de la lutte contre la pauvreté, il convient d'appliquer une double stratégie. Premièrement, les pays pauvres doivent prendre leur destin en mains et créer un environnement propice à une croissance équitable et durable et à la réduction de la pauvreté en améliorant leur gestion macroéconomique (y compris par une politique d'emprunt prudente), en procédant à des réformes pour ouvrir leur économie et favoriser le développement du secteur privé, en gérant mieux les affaires publiques et en menant une politique sociale active (en matière d'éducation et de santé surtout). Deuxièmement, la communauté internationale doit leur prêter résolument son concours non seulement en honorant les engagements d'allègement de dette déjà pris, mais aussi au

moyen d'une aide accrue et une plus grande ouverture des marchés. Nous rappelons que l'allègement de la dette des PPTE doit venir en complément de l'APD, et que cette dernière doit être dûment assortie de conditions concessionnelles ou libérales.

9. Nous réaffirmons avec force l'importance d'élargir l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et invitons en particulier les pays à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays les plus pauvres. À cet égard, nous saluons les initiatives prises récemment par un certain nombre de pays. En outre, il est essentiel que les pays industrialisés mènent des politiques économiques qui favorisent une croissance mondiale durable sans inflation. Tous les pays, riches et pauvres, doivent ainsi agir de concert pour que les Objectifs de développement internationaux puissent être atteints.

10. Les conflits continuent à former un obstacle majeur à l'amélioration du sort de millions de personnes, en Afrique surtout. L'une des premières priorités de la communauté internationale doit être d'aider les pays à résoudre leurs conflits et à rétablir des conditions propices au progrès économique et social. L'accumulation d'arriérés persistants et élevés pose un problème particulier pour plusieurs pays en proie à un conflit. Étant donné que beaucoup de ces pays sont pauvres et très endettés, nous nous félicitons des travaux accomplis par la Banque et le FMI pour de se doter de nouveaux moyens de leurs venir en aide, y compris par l'allègement de leur dette. Nous saluons les efforts déployés par le FMI pour assortir de conditions concessionnelles son aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Nous reconnaissons qu'il est important de maintenir une exigence forte de résultats, et notamment sur le plan de la transparence des dépenses militaires afin de veiller à ce que les allègements de dette serve à faire reculer la pauvreté et non à financer des dépenses militaires. Nous estimons que l'initiative renforcée en faveur des PPTE est suffisamment souple pour être adaptée à la situation particulière des PPTE sortant d'un conflit, notamment en ce qui concerne la durée des antécédents si des résultats significatifs ont été obtenus sur le plan de la stabilité macroéconomique, de la gestion des affaires publiques, du renforcement des capacités et du suivi. De façon plus générale, les pays sortant d'un conflit dont l'économie se redresse auront aussi besoin d'une assistance technique considérable et d'importants concours pour renforcer leurs capacités administratives. Nous sommes d'avis que la Banque et le FMI sont en mesure d'accroître leur aide à l'appui des efforts de reconstruction de ces pays et, à cet effet, nous invitons ces deux institutions à travailler en étroite collaboration avec celles du système des Nations Unies afin de tirer le meilleur parti des compétences particulières de chacune.



APPENDICE VII

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2001

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Nommés				
Vacant <i>Meg Lundsager</i>	États-Unis	371.743	371.743	17,16
Yukio Yoshimura <i>Haruyuki Toyama</i>	Japon	133.378	133.378	6,16
Bernd Esdar <i>Wolf-Dieter Donecker</i>	Allemagne	130.332	130.332	6,02
Jean-Claude Milleron <i>Gilles Bauche</i>	France	107.635	107.635	4,97
Stephen Pickford <i>Stephen Collins</i>	Royaume-Uni	107.635	107.635	4,97
Élus				
Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche	18.973		
	Bélarus	4.114		
	Belgique	46.302		
	Hongrie	10.634		
	Kazakhstan	3.907		
	Luxembourg	3.041		
	République slovaque	3.825		
	République tchèque	8.443		
	Slovénie	2.567		
	Turquie	9.890	111.696	5,16
J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie	1.170		
	Bosnie-Herzégovine	1.941		
	Bulgarie	6.652		
	Chypre	1.646		
	Croatie	3.901		
	Géorgie	1.753		
	Israël	9.532		
	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	939		
	Moldova	1.482		
	Pays-Bas	51.874		
	Roumanie	10.552		
	Ukraine	13.970	105.412	4,87
Hernán Oyarzábal (République bolivarienne du Venezuela) <i>Fernando Varela</i> (Espagne)	Costa Rica	1.891		
	El Salvador	1.963		
	Espagne	30.739		
	Guatemala	2.352		
	Honduras	1.545		
	Mexique	26.108		
	Nicaragua	1.550		
	Venezuela, Rép. bolivarienne du	26.841	92.989	4,29

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (suite)				
Riccardo Faini (Italie)	Albanie	737		
<i>Harilaos Vittas</i> (Grèce)	Grèce	8.480		
	Italie	70.805		
	Malte	1.270		
	Portugal	8.924		
	Saint-Marin	420	90.636	4,18
Thomas A. Bernes (Canada)	Antigua-et-Barbuda	385		
<i>Peter Charleton</i> (Irlande)	Bahamas	1.553		
	Barbade	925		
	Belize	438		
	Canada	63.942		
	Dominique	332		
	Grenade	367		
	Irlande	8.634		
	Jamaïque	2.985		
	Saint-Kitts-et-Nevis	339		
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	333		
	Sainte-Lucie	403	80.636	3,72
Olli-Pekka Lehmussaari (Finlande)	Danemark	16.678		
<i>Åke Törnqvist</i> (Suède)	Estonie	902		
	Finlande	12.888		
	Islande	1.426		
	Lettonie	1.518		
	Lituanie	1.692		
	Norvège	16.967		
	Suède	24.205	76.276	3,52
Michael J. Callaghan (Australie)	Australie	32.614		
<i>Diva Guinigundo</i> (Philippines)	Corée	16.586		
	Îles Marshall, Rép. des	275		
	Îles Salomon	354		
	Kiribati	306		
	Micronésie, États fédérés de	301		
	Mongolie	761		
	Nouvelle-Zélande	9.196		
	Palaos	281		
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.566		
	Philippines	9.049		
	Samoa	366		
	Seychelles	338		
	Vanuatu	420	72.413	3,34
Sulaiman M. Al-Turki (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite	70.105	70.105	3,24
<i>Ahmed Saleh Alosaimi</i> (Arabie Saoudite)				
Cyrus D.R. Rustomjee (Afrique du Sud)	Afrique du Sud	18.935		
<i>Ismaila Usman</i> (Nigéria)	Angola	3.113		
	Botswana	880		
	Burundi	1.020		
	Érythrée	409		
	Éthiopie	1.587		
	Gambie	561		
	Kenya	2.964		
	Lesotho	599		
	Libéria	963		
	Malawi	944		
	Mozambique	1.386		
	Namibie	1.615		
	Nigéria	17.782		

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (suite)				
	Ouganda	2.055		
	Sierra Leone	1.287		
	Soudan	1.947		
	Swaziland	757		
	Tanzanie	2.239		
	Zambie	5.141		
	Zimbabwe	3.784	69.968	3,23
Dono Iskandar Djojosebroto (Indonésie)	Brunéi Darussalam	1.750		
	Cambodge	1.125		
<i>Kwok Mun Low</i> (Singapour)	Fidji	953		
	Indonésie	21.043		
	Malaisie	15.116		
	Myanmar	2.834		
	Népal	963		
	République dém. pop. lao	779		
	Singapour	8.875		
	Thaïlande	11.069		
	Tonga	319		
	Vietnam	3.541	68.367	3,16
A. Shakour Shaalan (Égypte)	Bahreïn	1.600		
	Égypte	9.687		
<i>Abdelrazaq Faris Al-Faris</i> (Émirats arabes unis)	Émirats arabes unis	6.367		
	Iraq	5.290		
	Jordanie	1.955		
	Koweït	14.061		
	Liban	2.280		
	Libye	11.487		
	Maldives	332		
	Oman	2.190		
	Qatar	2.888		
	République arabe syrienne	3.186		
	Yémen, Rép. du	2.685	64.008	2,95
WEI Benhua (Chine)	Chine	63.942	63.942	2,95
<i>JIN Qi</i> (Chine)				
Alexeï V. Mojine (Russie)	Russie	59.704	59.704	2,76
<i>Andreï Louchine</i> (Russie)				
Roberto F. Cippa (Suisse)	Azerbaïdjan	1.859		
	Ouzbékistan	3.006		
<i>Wieslaw Szczuka</i> (Pologne)	Pologne	13.940		
	République kirghize	1.138		
	Suisse	34.835		
	Tadjikistan	1.120		
	Turkménistan	1.002	56.900	2,63
Murilo Portugal (Brésil)	Brésil	30.611		
	Colombie	7.990		
<i>Roberto Junguito</i> (Colombie)	Équateur	3.273		
	Guyana	1.159		
	Haiti	857		
	Panama	2.316		
	République Dominicaine	2.439		
	Suriname	1.171		
	Trinité-et-Tobago	3.606	53.422	2,47

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (fin)				
Vijay L. Kelkar (Inde)	Bangladesh	5.583		
	Bhoutan	313		
<i>R.A. Jayatissa</i> (<i>Sri Lanka</i>)	Inde	41.832		
	Sri Lanka	4.384	52.112	2,41
Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran)	Algérie	12.797		
<i>Mohammed Daïri</i> (<i>Maroc</i>)	Ghana	3.940		
	Iran, Rép. islamique d'	15.222		
	Maroc	6.132		
	Pakistan	10.587		
	Tunisie	3.115	51.793	2,39
A. Guillermo Zoccali (Argentine)	Argentine	21.421		
<i>Guillermo Le Fort</i> (<i>Chili</i>)	Bolivie	1.965		
	Chili	8.811		
	Paraguay	1.249		
	Pérou	6.634		
	Uruguay	3.315	43.395	2,00
Alexandre Barro Chambrier (Gabon)	Bénin	869		
<i>Damian Ondo Mañe</i> (<i>Guinée équatoriale</i>)	Burkina Faso	852		
	Cameroun	2.107		
	Cap-Vert	346		
	Comores	339		
	Congo, Rép. du	1.096		
	Côte d'Ivoire	3.502		
	Djibouti	409		
	Gabon	1.793		
	Guinée	1.321		
	Guinée-Bissau	392		
	Guinée équatoriale	576		
	Madagascar	1.472		
	Mali	1.183		
	Maurice	1.266		
	Mauritanie	894		
	Niger	908		
	République Centrafricaine	807		
	Rwanda	1.051		
	São Tomé-et-Príncipe	324		
	Sénégal	1.868		
	Tchad	810		
	Togo	984	25.169	1,16
			2.159.666 ^{3,4}	99,67 ⁵

¹Pour certaines questions relatives au département général, le nombre de voix varie en fonction de l'utilisation des ressources du FMI détenues à ce département.

²En pourcentage du total des voix (2.166.739) au département général et au département des DTS.

³Ce total ne comprend pas les voix de l'État islamique d'Afghanistan, de la Somalie et de la République fédérale de Yougoslavie, qui n'ont pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs en 2000. Ces pays membres détiennent 7.073 voix, soit 0,33 % des voix au département général et au département des DTS.

⁴Ce total ne comprend pas non plus les voix de la République démocratique du Congo, dont le droit de vote a été suspendu le 2 juin 1994 en vertu de l'article XXVI, section 2 b), des Statuts.

⁵Les pourcentages pour chaque administrateur étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Entre le 1^{er} mai 2000 et le 30 avril 2001, les changements ci-après sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

Agustín Carstens (Mexique) a achevé son mandat d'administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 31 octobre 2000.

Ana María Jul (Chili) a achevé son mandat d'administratrice pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 31 octobre 2000.

José Pedro de Morais, Jr. (Angola), a achevé son mandat d'administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 31 octobre 2000.

Gregory F. Taylor (Australie) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Australie, la Corée, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la République des Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Samoa, les Seychelles et le Vanuatu, le 31 octobre 2000.

Sulaiman M. Al-Turki (Arabie Saoudite) a été réélu Administrateur pour l'Arabie Saoudite le 1^{er} novembre 2000.

Alexandre Barro Chambrier (Gabon) a été réélu Administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Niger, la République Centrafricaine, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 1^{er} novembre 2000.

Thomas A. Bernes (Canada) a été réélu Administrateur pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, le 1^{er} novembre 2000.

Michael J. Callaghan (Australie) a été élu Administrateur pour l'Australie, la Corée, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, la Mongolie,

la Nouvelle-Zélande, la République des Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Samoa, les Seychelles et le Vanuatu, le 1^{er} novembre 2000.

Roberto F. Cippa (Suisse) a été réélu Administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 1^{er} novembre 2000.

Riccardo Faini (Italie) a été réélu Administrateur pour l'Albanie, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et Saint-Marin, le 1^{er} novembre 2000.

Kleo-Thong Hetrakul (Thaïlande) a été réélue Administratrice pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1^{er} novembre 2000.

R.A. Jayatissa (Sri Lanka) a été nommé Administrateur suppléant de Vijay L. Kelkar (Inde), le 1^{er} novembre 2000.

Vijay L. Kelkar (Inde) a été réélu Administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 1^{er} novembre 2000.

Willy Kiekens (Belgique) a été réélu Administrateur pour l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Hongrie, le Kazakhstan, le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Turquie, le 1^{er} novembre 2000.

Olli-Pekka Lehmussaari (Finlande) a été réélu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 1^{er} novembre 2000.

Kwok Mun Low (Singapour) a été nommé Administrateur suppléant de Kleo-Thong Hetrakul (Thaïlande), le 1^{er} novembre 2000.

Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) a été réélu Administrateur pour l'Algérie, le Ghana, la République islamique d'Iran, l'Iraq, le Maroc, le Pakistan et la Tunisie, le 1^{er} novembre 2000.

Alexei V. Mojine (Fédération de Russie) a été réélu Administrateur pour la Fédération de Russie, le 1^{er} novembre 2000.

Hernán Oyarzábal (Venezuela), qui était Administrateur suppléant d'Agustín Carstens (Mexique), a été élu Admi-

nistrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1^{er} novembre 2000.

Murilo Portugal (Brésil) a été réélu Administrateur pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, Haïti, Panama, la République Dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, le 1^{er} novembre 2000.

Cyrus D.R. Rustomjee (Afrique du Sud), qui était Administrateur suppléant de José Pedro de Morais, Jr. (Angola), a été élu Administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 1^{er} novembre 2000.

A. Shakour Shaalan (Égypte) a été réélu Administrateur pour Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et la République du Yémen, le 1^{er} novembre 2000.

Ismaila Usman (Nigéria) a été nommé Administrateur suppléant de Cyrus D.R. Rustomjee (Afrique du Sud), le 1^{er} novembre 2000.

Fernando Varela (Espagne) a été nommé Administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 1^{er} novembre 2000.

WEI Benhua (Chine) a été réélu Administrateur pour la Chine, le 1^{er} novembre 2000.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a été réélu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République

yougoslave de Macédoine, Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 1^{er} novembre 2000.

A. Guillermo Zoccali (Argentine), qui était Administrateur suppléant d'Ana María Jul (Chili), a été élu Administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 1^{er} novembre 2000.

Guillermo Le Fort (Chili) a été nommé Administrateur suppléant de A. Guillermo Zoccali (Argentine), le 2 novembre 2000.

Kleo-Thong Hettrakul (Thaïlande) a cessé d'exercer ses fonctions d'administratrice pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 30 novembre 2000.

Dono Iskandar Djojosebroto (Indonésie) a été élu Administrateur pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1^{er} décembre 2000.

Meg Lundsager (États-Unis) a été nommée Administratrice suppléante de Karin Lissakers (États-Unis), le 22 décembre 2000.

Jong Nam Oh (Corée) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 31 janvier 2001.

Diwa Guinigundo (Philippines) a été nommé Administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 1^{er} février 2001.

Karin Lissakers (États-Unis) a cessé d'exercer ses fonctions d'administratrice pour les États-Unis, le 15 avril 2001.



APPENDICE IX

États financiers

30 avril 2001

Note : Les états financiers du Fonds monétaire international ont été traduits de l'anglais. Ils ont fait l'objet, dans leur version originale, d'un audit confié à des vérificateurs indépendants, dont le rapport et les conclusions sont présentés dans la version anglaise du *Rapport annuel*.

Département général
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Revenu du compte des ressources générales		
Revenu opérationnel		
Intérêts et commissions (note 6)	2.207.100	2.498.904
Intérêts sur les avoirs en DTS	112.514	123.288
Autres commissions et recettes d'exploitation	68.699	49.119
	<u>2.388.313</u>	<u>2.671.311</u>
Dépenses opérationnelles		
Rémunération et frais de financement (note 9)	1.734.294	1.826.817
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	128.456
	<u>1.828.294</u>	<u>1.955.273</u>
Dépenses administratives (note 13)	<u>384.554</u>	<u>448.376</u>
Revenu net du compte des ressources générales, hors effet de la modification de la méthode comptable	175.465	267.662
Effet cumulé de la modification de la méthode comptable (notes 2 et 14)	—	268.262
Revenu net du compte des ressources générales	<u>175.465</u>	<u>535.924</u>
Revenu du compte de versements spécial		
Revenu des investissements	150.027	30.088
Intérêts sur prêts FAS	1.389	2.164
Placement des profits tirés des ventes d'or (note 5)	—	2.226.000
Revenu du compte de versements spécial, net	<u>151.416</u>	<u>2.258.252</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des variations des ressources pour
les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Quotes-parts	Compte des ressources générales		Réserves totales	Ressources accumulées au compte de versements spécial
		Réserve spéciale	Réserve générale		
Solde au 30 avril 1999	207.982.900	1.809.246	759.864	2.569.110	677.606
Paiements de quote-part	2.268.500	—	—	—	—
Revenu net du compte des ressources générales					
transféré aux réserves	—	369.136	166.788	535.924	—
Revenu net du compte de versements spécial	—	—	—	—	2.258.252
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	441
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(99.305)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(69.267)
Solde au 30 avril 2000	210.251.400	2.178.382	926.652	3.105.034	2.767.727
Paiements de quote-part	2.163.500	—	—	—	—
Revenu net du compte des ressources générales					
transféré aux réserves	—	166.600	8.865	175.465	—
Revenu net du compte de versements spécial	—	—	—	—	151.416
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	131
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	—	—	—	—	104
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(25.924)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(55.000)
Solde au 30 avril 2001	212.414.900	2.344.982	935.517	3.280.499	2.838.454

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
DTS et monnaies utilisables provenant des activités opérationnelles		
Revenu net du compte des ressources générales	175.465	535.924
Revenu net du compte de versements spécial	151.416	2.258.252
Ajustements visant à rapprocher le revenu net des ressources utilisables provenant d'activités opérationnelles		
Placement des profits tirés des ventes d'or au CVS	—	(2.226.000)
Variations des montants à recevoir et des autres avoirs	(153.434)	(152.670)
Variations de la rémunération payable et des autres engagements	(6.529)	(78.897)
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	128.456
Gains de placement non réalisés	(28.587)	(2.461)
DTS et monnaies utilisables provenant des activités opérationnelles, net	232.331	462.604
DTS et monnaies utilisables provenant des activités de placement		
Placements nets effectués par le compte de versements spécial	(121.252)	(2.253.628)
Ventes d'or	—	2.679.049
DTS et monnaies utilisables (absorbés)/générés par les activités de placement, net	(121.252)	425.421
DTS et monnaies utilisables provenant des prêts aux pays membres		
Achats de monnaies et de DTS, y compris dans la tranche de réserve	(9.599.529)	(6.377.039)
Rachats de monnaies et de DTS	11.243.299	20.312.905
Remboursements de prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel	79.112	165.968
DTS et monnaies utilisables provenant des prêts aux pays membres, net	1.722.882	14.101.834
DTS et monnaies utilisables provenant des activités financières		
Souscriptions payées en DTS ou en monnaies utilisables	1.746.500	1.966.700
Changements dans la composition des monnaies utilisables	367.228	8.726.696
Transferts nets au compte de fiducie de la FRPC, au fonds fiduciaire FRPC-PPTE et à d'autres comptes	(80.689)	(168.131)
Remboursement des soldes du compte spécial conditionnel 2	—	(1.000.000)
DTS et monnaies utilisables provenant des activités financières, net	2.033.039	9.525.265
Augmentation des DTS et des monnaies utilisables, net	3.867.000	24.515.124
DTS et monnaies utilisables, début de période	108.224.172	83.709.048
DTS et monnaies utilisables, fin de période	112.091.172	108.224.172

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2001 et 2000

1. Objet et organisation

Le FMI est une organisation internationale qui compte 183 États membres. Il a été créé notamment pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés, faciliter l'expansion et le maintien de niveaux élevés d'emploi et mettre temporairement à la disposition des pays, moyennant des garanties adéquates, des concours financiers pour les aider à atténuer les répercussions de l'ajustement de leur balance des paiements. Le FMI effectue ses opérations et transactions par l'intermédiaire du département général et du département des droits de tirage spéciaux (département des DTS). Le département général comprend le compte des ressources générales (CRG), le compte de versements spécial (CVS) et le Compte d'investissement, qui n'a jamais été utilisé. En outre, le FMI administre des fonds fiduciaires et des comptes établis pour la prestation de services financiers ou techniques ou l'exécution d'opérations financières conformes à ses buts. Les ressources de ces fonds et comptes proviennent de ses membres ou de lui-même. Les états financiers du département des DTS et de ces fonds et comptes sont présentés séparément.

Compte des ressources générales

Le CRG, qui détient les ressources générales du FMI, retrace les opérations suivantes : encaissement des souscriptions de quote-part, utilisation des crédits du FMI et leur remboursement, recouvrement des commissions sur cette utilisation, rémunération des positions créditrices, emprunts, paiements d'intérêts et remboursement du principal au titre de ces emprunts.

Compte de versements spécial

Les avoirs et ressources du CVS et ceux des autres comptes du département général sont comptabilisés séparément. Les ressources du CVS se composent de transferts du fonds fiduciaire, compte administré par le FMI, et d'une partie du produit des ventes d'or. Le revenu tiré du placement de cette part est transféré, au fur et à mesure des besoins, au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (précédemment le fonds fiduciaire FASR-PPTE) conformément aux décisions du FMI. L'encours des prêts accordés au titre de la FAS est lui aussi comptabilisé au CVS. La facilité d'ajustement structurel (FAS) a été établie en mars 1986 pour fournir une aide de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

Les avoirs excédant les besoins de financement du CVS (placements du produit des ventes d'or non compris) sont transférés à la réserve du compte de fiducie de la FRPC (précédemment le compte de fiducie de la FASR), que le FMI administre séparément en qualité de fiduciaire.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du FMI.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont établis sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont acquises, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Encours des crédits

Le FMI fournit à ses pays membres une aide de balance des paiements suivant des politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays

membres sont tenus de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres spécifiées par celui-ci. Les politiques du FMI qui régissent l'utilisation de ses ressources générales sont destinées à assurer le caractère temporaire de cette utilisation et la restitution des ressources dans les délais de rachat convenus.

Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie sur lesquels sont prélevées des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Les impayés au titre d'obligations et le premier compte spécial conditionnel

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations, à moins que ceux-ci ne soient à jour dans le paiement des commissions.

Les pays membres qui ont une position créditrice et ceux qui ont une position débitrice assument à parts égales les conséquences financières des impayés dans le cadre d'un mécanisme de répartition des charges. Le FMI relève le taux de commission et abaisse le taux de rémunération de manière à dégager, en compensation, un montant égal à celui des commissions différées (à l'exclusion des commissions spéciales). Les pays membres qui ont assumé les conséquences financières des impayés ne sont remboursés que dans la mesure où les commissions impayées ayant donné lieu aux ajustements sont réglées, et ces sommes ne sont donc pas comptabilisées parmi les engagements. Étant donné l'existence d'impayés prolongés au titre d'obligations de rachat, le FMI accumule en outre des encaisses de précaution au premier compte spécial conditionnel (CSC-1), qui est alimenté par de nouveaux ajustements des taux de commission et de rémunération (voir note 10).

Monnaies

Les monnaies se composent des monnaies et des titres des pays membres détenus par le FMI. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés le montant des avoirs du FMI en sa monnaie qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres peuvent être encaissés sur demande par le FMI.

Les pays membres sont tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et en partie en monnaies utilisables ou en DTS. En 1978 cependant, ils ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie.

Monnaies utilisables

Les monnaies utilisables sont celles des pays membres dont la situation de balance des paiements et la position de réserve sont jugées fortes par le FMI. Ces monnaies figurent dans le programme de transactions financières qui sert à financer les achats et autres transferts du FMI. La participation à ce plan fait l'objet d'un examen tous les trimestres.

Calcul de la valeur des monnaies

Les monnaies et titres sont évalués en DTS à l'aide du taux de change déterminé pour chaque monnaie. Les titres ne

sont pas négociables, mais peuvent être convertis en espèces sur demande. Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au CRG (obligation de maintien de la valeur). Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en la monnaie d'un pays membre donne lieu à l'inscription d'une somme à recevoir ou à verser, qui correspond au montant requis pour maintenir au même niveau la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir ou à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie figurant au bilan. Toutes les monnaies ont été réévaluées par rapport au DTS les 30 avril 2001 et 2000.

Avoirs en DTS

Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du CRG. Les pays membres versent des DTS au FMI en règlement de leurs obligations financières, et le FMI les utilise dans ses transactions et opérations avec eux. Celui-ci reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

Taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS est calculé toutes les semaines sur la base du taux d'intérêt composite du marché, qui équivaut à la moyenne pondérée des rendements d'instruments à court terme sur le marché financier de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni.

Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or dans les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que toute utilisation doit être approuvée à la majorité de 85 % des voix attribuées. Chaque fois que le FMI vend de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement de ses Statuts (1^{er} avril 1978), la fraction du produit de la vente qui correspond à un prix équivalant, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin (soit 35 DTS l'once) doit, d'après les Statuts, être déposée au compte des ressources générales, et tout excédent éventuel comptabilisé au compte de versements spécial ou transféré au compte d'investissement. Le FMI peut également vendre aux États qui étaient membres du FMI au 31 août 1975, au prorata de leur quote-part à cette date et contre un paiement en leur monnaie, de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement à un prix équivalant à la date de la vente à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin.

Le FMI évalue ses avoirs en or au coût historique (voir note 5).

Prêts au compte de versements spécial au titre de la FAS

Les prêts au compte de versements spécial au titre de la FAS sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si le FMI prévoit de telles pertes; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et aucune perte n'est attendue pour l'instant.

Placements des ressources du compte de versements spécial

Les ressources du compte de versements spécial sont placées jusqu'à leur emploi, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance, d'instruments à moyen terme (titres à revenu fixe) ou

de dépôts à terme. Les placements sont évalués à leur juste prix au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et pris en compte à la date de l'opération et les ventes le sont à la date du règlement effectif. Il est tenu compte, dans le calcul du revenu des placements, des intérêts produits, des gains ou pertes de placement, réalisés ou non, et des plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Afin de maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective des placements est limitée à trois ans (moyenne pondérée). On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS ou dans les monnaies composant le panier du DTS, ainsi qu'en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût dépasse un certain seuil sont capitalisées à leur valeur d'acquisition. Les immeubles et équipements sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée de vie utile des actifs, qui va de trois ans pour les équipements à 30 ans pour les immeubles.

Quotes-parts

Chaque pays membre se voit assigner une quote-part dont dépendent ensuite ses relations financières et institutionnelles avec le FMI. Les quotes-parts sont établies, mais non strictement déterminées, en fonction de facteurs économiques tels que le revenu national, la valeur du commerce et des paiements extérieurs et le niveau des réserves officielles. Elles déterminent le montant de la souscription des pays membres au FMI, le nombre de voix dont ils disposent, leur accès aux ressources financières de l'institution et leur part des allocations de DTS.

Position dans la tranche de réserve

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve des pays est considérée comme faisant partie de leurs réserves extérieures; ils peuvent à tout moment effectuer des tirages sur cette tranche après déclaration d'un état de besoin. Les achats dans la tranche de réserve ne sont pas considérés comme un recours aux crédits du FMI et ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Réserves

Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net qui est à conserver et à affecter à la réserve générale ou à la réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la réserve spéciale aux mêmes emplois (distribution exceptée) que celles de la réserve générale. Une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, le revenu opérationnel net provenant de l'utilisation des ressources de la FRS a été transféré à la réserve générale. Tous les autres revenus ont été transférés à la réserve spéciale.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur le montant de ses crédits qui est utilisé par les pays membres. Le taux de

commission est fixé en pourcentage du taux d'intérêt du DTS. Pour l'exercice 2001, le taux de base des commissions, après réduction rétroactive de celles-ci, représente 113,7 % (113,5 % pour l'exercice clos le 30 avril 2000) du taux d'intérêt du DTS. Ce taux de base est relevé de manière à compenser l'effet sur le revenu du FMI de la comptabilisation des commissions impayées parmi les recettes différées et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen des commissions, non compris les commissions additionnelles applicables, est de 5,26 % pour l'exercice 2001 (contre 4,34 % pour l'exercice 2000). Dans le cas de l'utilisation des ressources de la FRS et de la ligne de crédit préventive (LCP), le taux de commission est majoré de 150 à 500 points de base. En outre, lorsque l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part sous l'effet d'achats effectués après le 28 novembre 2000 (autres que les tirages sur la FRS ou la LCP), le taux est majoré de 100 à 200 points de base. Des commissions spéciales sont prélevées sur les avoirs du FMI en la monnaie des pays membres qui ne sont pas rachetés à l'échéance et sur les commissions non réglées à la date d'exigibilité; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations envers le FMI. Celui-ci perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement remboursable est prélevée dans le cadre des accords de confirmation et des accords élargis. À l'expiration ou annulation d'un accord, la fraction non remboursée de la commission d'engagement est incluse dans le revenu du FMI.

Rémunération

Le FMI verse aux pays membres une rémunération (c'est-à-dire des intérêts) sur leur position dans la tranche de réserve. Le taux de rémunération est égal au taux d'intérêt du DTS, ajusté en baisse de manière à compenser en partie le non-paiement de commissions et à financer les apports au CVS-1. Après ajustement, le taux moyen de rémunération pour l'exercice clos le 30 avril 2001 est de 4,30 % (3,50 % pour l'exercice 2000). Une partie de la position dans la tranche de réserve n'est pas rémunérée et équivaut à 25 % de la quote-part du pays membre au 1^{er} avril 1978 — fraction de la quote-part qui a été versée en or avant le deuxième amendement des Statuts du FMI. Pour les pays admis au FMI après cette date, la position non rémunérée dans la tranche de réserve, exprimée en pourcentage de leur quote-part initiale, est égale à la moyenne des positions non rémunérées, en pourcentage des quotes-parts de tous les autres pays membres au moment de l'admission des nouveaux pays. Pour chaque pays membre, la position non rémunérée dans la tranche de réserve reste fixe en termes nominaux, mais, en raison des augmentations de quote-part opérées depuis son admission, elle est maintenant bien plus faible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage de la quote-part. Elle est égale en moyenne à 3,8 % de la quote-part aux 30 avril 2001 et 2000, mais le pourcentage effectif varie selon le pays membre.

Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI gère deux régimes de retraite à prestations déterminées et offre d'autres prestations aux retraités. Au cours de l'exercice 2000, il a adopté la norme comptable internationale IAS 19 sur les coûts des prestations de retraite.

L'effet cumulé de ces modifications comptables s'est concrétisé par un gain de 268 millions de DTS qui a été comptabilisé dans le revenu net de l'exercice clos le 30 avril 2000 et ajouté aux autres avoirs.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations des participants et du FMI, sur la base des recommandations d'actuaire indépendants. Les actifs de ces régimes sont détenus dans des fonds en fiducie distincts et estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations en matière de prestations de retraite sont calculées à l'aide de projections de répartition de ces prestations, qui permettent de déterminer la valeur actualisée des futurs décaissements en utilisant les taux d'intérêt des titres d'État ayant une échéance analogue à ces obligations.

Les actifs mis de côté pour le financement des prestations aux retraités sont détenus dans un compte d'investissement administré par le FMI. Ce compte est financé par des contributions du FMI. Les coûts escomptés des prestations médicales et d'assurance vie offertes aux retraités sont cumulés sur la période d'activité et évalués à partir de projections de répartition de ces prestations par des actuaire indépendants.

Chiffres comparatifs

Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction des changements de présentation de l'exercice en cours.

3. Encours des crédits

Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes relevant du compte des ressources générales pendant les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000 ont été comme suit :

	30 avril 1999	Achats	Rachats	30 avril 2000	Achats	Rachats	30 avril 2001
	<i>Millions de DTS</i>						
Mécanismes ordinaires	24.534	4.480	(8.046)	20.968	4.396	(8.658)	16.706
Mécanisme élargi de crédit	15.800	1.594	(1.033)	16.361	1.013	(1.417)	15.957
Facilité de réserve supplémentaire	12.655	—	(12.655)	—	4.085	—	4.085
Facilité pour la transformation systémique	3.364	—	(646)	2.718	—	(785)	1.933
Accès élargi aux ressources du FMI	1.306	—	(554)	752	—	(322)	430
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	2.845	237	(50)	3.032	—	(40)	2.992
Mécanisme de financement supplémentaire	146	—	(9)	137	—	(21)	116
Total	60.650	6.311	(22.993)	43.968	9.494	(11.243)	42.219

En janvier 1993, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a informé le FMI qu'elle accepte sa part des créances et engagements de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie à l'égard du FMI. Le 20 décembre 2000, le Conseil d'administration du FMI a conclu que la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) est en mesure d'acquitter les obligations découlant des Statuts du FMI et succède donc, en qualité de membre de cette institution, à la République fédérative socialiste de Yougoslavie, avec effet au 14 décembre 1992. Au 30 avril 2000, l'encours des crédits du FMI à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) s'élevait à 56 millions

de DTS, somme qui est incluse dans les montants à recevoir figurant au bilan.

Aux 30 avril 2001 et 2000, les prêts du compte de versements spécial et les intérêts à recevoir calculés au taux de 0,5 % par an, étaient comme suit :

	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>	
Prêts FAS	432	511
Intérêts courus	8	8
Moins : intérêts différés	(7)	(7)
	<u>433</u>	<u>512</u>

Le calendrier des obligations de rachat au compte des ressources générales et des remboursements de prêts FAS au compte de versements spécial est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	Compte des ressources générales	Compte de versements spécial
	<i>Millions de DTS</i>	
2002	8.859	91
2003	11.853	62
2004	7.603	51
2005	5.225	40
2006	2.697	37
2007 et au-delà	5.117	—
Impayés	<u>865</u>	<u>152</u>
Total	<u>42.219</u>	<u>433</u>

Aux 30 avril 2001 et 2000, les crédits aux plus gros utilisateurs de ressources du CRG étaient comme suit :

	2001	2000
	<i>(En millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG)</i>	
Le plus gros utilisateur	8.546 20,2%	10.159 23,1%
Les trois plus gros utilisateurs	22.308 52,8%	22.348 50,8%
Les cinq plus gros utilisateurs	28.728 68,0%	28.127 64,0%

Impayés

Au 30 avril 2001, six pays membres (au 30 avril 2000, six pays membres et la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro)) étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le FMI. Quatre d'entre eux avaient des impayés envers le département général.

Les règlements de rachats ou commissions au CRG, les remboursements de prêts FAS et les paiements d'intérêts sur ces prêts qui sont en retard de six mois ou plus au département général sont comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	2001	2000	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	1.011	1.114	1.017	988
Impayés d'au moins six mois	1.011	1.114	992	967
Impayés d'au moins trois ans	985	1.063	886	852

Au 30 avril 2001, les types d'arriérés et leur durée étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total des obli- gations	Date de l'impayé le plus ancien
<i>Millions de DTS</i>				
Congo, Rép. démocratique du	300	76	376	Mai 1991
Libéria	201	232	433	Avril 1985
Somalie	106	88	194	Juil. 1987
Soudan	404	621	1.025	Juil. 1985
Total	<u>1.011</u>	<u>1.017</u>	<u>2.028</u>	

4. Monnaies

Au cours des exercices clos les 30 avril 2001 et 2000, les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 1999	Variation nette	30 avril 2000	Variation nette	30 avril 2001
<i>Millions de DTS</i>					
Quotes-parts des pays membres	207.983	2.268	210.251	2.164	212.415
CRG : encours des crédits aux pays membres	60.595	(16.682)	43.913	(1.694)	42.219
CRG : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(63.610)	14.738	(48.872)	2.139	(46.733)
Soldes en monnaies à des fins administratives	(2)	(1)	(3)	6	3
Monnaies	<u>204.966</u>	<u>323</u>	<u>205.289</u>	<u>2.615</u>	<u>207.904</u>

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient respectivement à 14.736 et 3.886 millions de DTS au 30 avril 2001, date de la dernière réévaluation des avoirs du FMI dans les monnaies de tous les pays membres (contre 13.617 et 3.757 millions de DTS au 30 avril 2000). Ces montants sont à régler promptement après la fin de l'exercice.

Les avoirs en monnaies autres que ceux qui résultent de l'utilisation de crédits ou de monnaies utilisables se chiffraient à 56.031 millions de DTS (55.876 millions de DTS au 30 avril 2000); sur ce montant, 33.129 millions de DTS (39.459 millions de DTS au 30 avril 2000) représentent les avoirs en monnaies de pays membres qui ont recours aux crédits du FMI.

5. Avoirs en or

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2000, le FMI a vendu 12.944.253 onces d'or fin au prix du marché à deux pays membres dont les obligations de rachat arrivaient à échéance. Le même montant d'or, évalué au prix du marché, a été accepté en règlement de ces obligations. La fraction du produit de l'opération qui dépassait la valeur comptable de l'or (2.226 millions de DTS) a été déposée au CVS, puis placée. Le revenu de ces placements sera transféré «en tant que de besoin» à un sous-compte distinct du fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour financer l'initiative en faveur des PPTE.

Au 30 avril 2001, comme au 30 avril 2000, le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Au 30 avril 2001,

la valeur des avoirs en or du FMI au prix du marché était de 21,5 milliards de DTS (21,6 milliards au 30 avril 2000).

6. Intérêts et commissions

Au 30 avril 2001, le total des avoirs sur lesquels le FMI perçoit des commissions s'élevait à 42.219 millions de DTS (43.968 millions de DTS au 30 avril 2000). Les commissions dues au FMI et les autres montants à recevoir par celui-ci aux 30 avril 2001 et 2000 étaient comme suit :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Commissions périodiques	1.560	1.599
Moins : recettes différées	(1.020)	(994)
	<u>540</u>	<u>605</u>
Autres montants à recevoir	<u>22</u>	<u>83</u>
Montants à recevoir	<u>562</u>	<u>688</u>

Pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000, les commissions périodiques étaient comme suit :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Commissions périodiques	2.174	2.451
Plus : ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements, et financement des contributions au CSC-1)	60	82
Moins : recettes différées, nettes des règlements	(27)	(34)
Commissions périodiques, total	<u>2.207</u>	<u>2.499</u>

7. Immobilisations

Les autres avoirs comprennent les immobilisations qui, aux 30 avril 2001 et 2000, s'élevaient à 223 et 224 millions de DTS, respectivement, et se composaient de :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Terrains et immeubles	307	302
Équipement	46	40
Immobilisations, total	353	342
Moins : amortissement cumulé	(130)	(118)
Immobilisations, net	<u>223</u>	<u>224</u>

8. Placements du compte de versements spécial

Au 30 avril, les placements étaient comme suit :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Instruments à moyen terme	1.611	1.508
Titres de créance	791	592
Dépôts à échéance fixe	4	156
Total	<u>2.406</u>	<u>2.256</u>

Aux 30 avril 2001 et 2000, les échéances des placements étaient les suivantes :

	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>	
Moins d'un an	39	166
1-3 ans	2.247	1.910
3-5 ans	117	171
Plus de cinq ans	3	9
Total	<u>2.406</u>	<u>2.256</u>

Pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000, le revenu des placements était comme suit :

	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	110	28
Gains réalisés	11	—
Gains non réalisés	29	2
Revenu total	<u>150</u>	<u>30</u>

9. Rémunération et frais de financement

Au 30 avril 2001, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 40.176 millions de DTS (42.339 millions au 30 avril 2000). La rémunération et les frais de financement pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000 étaient comme suit :

	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>	
Rémunération	1.794	1.848
Moins : ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements, et financement des contributions au CSC-1)	(60)	(80)
Frais de financement liés aux emprunts au titre des NAE (note 11)	1.734	1.768
	<u>1.734</u>	<u>1.827</u>

10. Recettes différées et comptes spéciaux conditionnels

Le CSC-1 est financé au moyen d'ajustements trimestriels du taux de commission et du taux de rémunération; son solde doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure fixée par le FMI. Au 30 avril 2001, les encaisses détenues au CSC-1 s'élevaient à 1.213 millions de DTS (1.119 millions au 30 avril 2000).

Le deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) a été créé le 1^{er} juillet 1990 pour recevoir un montant de 1,0 milliard de DTS grâce à un nouvel ajustement des taux de commission et de rémunération. Le CSC-2 a été clos durant l'exercice qui a pris fin le 30 avril 2000 et ses encaisses distribuées conformément aux instructions reçues des membres qui avaient contribué à son financement.

Le montant cumulé des commissions (net des règlements), qui ont été différées depuis le 1^{er} mai 1986 et qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération, se chiffrait à 832 millions de DTS au 30 avril 2001 (805 millions au 30 avril 2000). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions différées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élèvent à 993 millions de DTS (971 millions au 30 avril 2000).

11. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2003. Des intérêts à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils représentent le mécanisme de premier et principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE, qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 pour une période de cinq ans et ont été activés le 2 décembre 1998. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS ou à tout taux plus élevé dont peuvent convenir le FMI et les participants contribuant pour 80 % au total de l'accord de crédit. Le taux d'intérêt sur l'emprunt du 2 décembre 1998 est égal à celui du DTS, majoré de 100 points de base la première année, puis de 16,7 points de base pour chaque semestre supplémentaire, jusqu'à un maximum de 66,7 points de base. L'une des conditions de l'activation des NAE est que le FMI transfère au fonds fiduciaire FRPC—PPTE un montant égal à 100 points de base sur l'encours des achats au titre de la FRS effectués dans le cadre de l'accord initialement financé au moyen des NAE pour la première année, majoré de 16,7 points de base pour chaque semestre suivant, jusqu'à un maximum de 66,7 points de base.

12. Accords et engagements dans le cadre du département général

Un accord est une décision par laquelle le FMI donne à un pays membre l'assurance qu'il est prêt à lui fournir, conformément aux modalités dudit accord, des DTS ou des monnaies librement utilisables pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant donné. Au 30 avril 2001, les montants non tirés au titre des 25 accords qui étaient en vigueur au CRG s'élevaient à 22.316 millions de DTS (contre 25.567 millions dans le cadre de 27 accords au 30 avril 2000).

Le FMI s'est engagé à louer des locaux jusqu'en 2005 pour un coût total de 45 millions de DTS.

13. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000, les dépenses administratives sont comme suit :

	2001	2000
	<i>Millions de DTS</i>	
Personnel	212	300
Voyages	69	62
Autres	106	89
Net des remboursements aux fins de l'administration du département des DTS	(2)	(3)
Total des dépenses administratives, net des remboursements	<u>385</u>	<u>448</u>

La plupart de ces dépenses sont effectuées en dollars. Les gains et pertes de change encourus dans le cadre des activités normales du FMI sont inclus dans les dépenses administratives et sont négligeables.

Les frais de gestion du département des DTS sont remboursés au compte des ressources générales.

Les frais occasionnés par l'administration du CVS et du compte de fiducie de la FASR doivent être remboursés tous les ans au compte des ressources générales. À la suite de la création de la FRS et de la LCP et de l'augmentation consécutive du revenu opérationnel net, le Conseil d'administration a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du compte de fiducie de la FASR ne serait effectué pour les exercices 2001 et 2000 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG, soit 55 millions de DTS pour l'exercice 2001 (46 millions pour l'exercice 2000), serait transféré de la réserve du compte de fiducie de la FRPC (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Ce montant a été inclus dans celui des transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE qui est porté sur l'état des variations des ressources.

14. Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI a établi une caisse de retraite du personnel (CRP) à prestations déterminées, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel remplissant les conditions voulues, et une caisse de retraite complémentaire (CRC) à l'intention de certains participants. Les cotisations des participants représentent un pourcentage fixe de leur rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations du FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI accorde d'autres avantages aux fonctionnaires en activité et aux retraités, dont des prestations médicales et d'assurance vie. En 1995, il a créé un compte d'investissement pour prestations à verser aux retraités (CIPVR), pour y détenir et placer les ressources nécessaires au financement du coût des prestations de retraite.

Le 23 mars 2001, les fonctions du CIPVR ont été modifiées pour inclure la capitalisation et l'administration de toutes les prestations à long terme autres que les prestations de retraite du personnel permanent, y compris les allocations de départ et indemnités de rapatriement, le congé annuel accumulé jusqu'à concurrence de 60 jours, les paiements tenant lieu de prestations de retraite aux employés contractuels et les prestations correspondantes au titre des impôts.

Les obligations de la CRP, de la CRC et du CIPVR sont évaluées tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de projections de répartition des prestations. Leurs dernières évaluations sont arrêtées au 30 avril 2001. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après. La valeur actualisée des droits à prestations déterminées et les coûts

des prestations pour services rendus au cours de l'exercice ont été calculés au moyen de projections de répartition des prestations.

Les montants portés au bilan sont les suivants :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Juste valeur des actifs des caisses et compte	3.200	3.304
Valeur actualisée des droits à prestations déterminées	(2.538)	(2.284)
Gains actuariels non comptabilisés	(231)	(797)
Actifs comptables nets	<u>431</u>	<u>223</u>

Variation des actifs comptables nets :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Actifs comptables nets en début d'exercice	223	(56)
Reclassement des engagements correspondants	(6)	—
Revenu comptabilisé dans le compte de résultats	90	247
Cotisations versées	<u>124</u>	<u>32</u>
Actifs comptables nets en fin d'exercice	<u>431</u>	<u>223</u>

Les montants enregistrés dans le compte des résultats sont les suivants :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Coûts des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	90	72
Frais financiers	184	169
Rendement escompté des actifs	(321)	(220)
Amortissement des gains actuariels	(43)	—
Effet de l'adoption de l'IAS 19 (gains)	—	(268)
Total des gains comptabilisé dans le compte de résultats	<u>(90)</u>	<u>(247)</u>
Rendement effectif des actifs	<u>(315)</u>	<u>656</u>

Principales hypothèses actuarielles adoptées :

	2001	2000
<i>Pourcentage</i>		
Taux d'actualisation	7,5	8,0
Rendement escompté des actifs des caisses et compte	9,3	9,3
Futures augmentations de salaires	6,6–11,0	6,6–11,0
Taux de progression des coûts des soins de santé, fin d'exercice	8,5	8,5

Annexe 1

Département général
Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve
et utilisation des ressources du FMI par les États membres
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI				
	Quote-part	Avoirs du FMI			CRG		CVS ²	Compte de fiducie de la FRPC ³	Total ⁴
		en monnaies ¹		Tranche de réserve	Montant	Pourcentage			
		Total	Pourcentage de la quote-part						
Afghanistan, État islamique d'	120.400	115.488	95,9	4.928	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	1.868.500	1.868.202	100,0	301	—	—	—	—	—
Albanie	48.700	53.072	109,0	3.355	7.722	0,02	—	60.948	68.670
Algérie	1.254.700	2.467.036	196,6	85.082	1.297.413	3,07	—	—	1.297.413
Allemagne	13.008.200	9.019.850	69,3	3.988.357	—	—	—	—	—
Angola	286.300	286.445	100,1	—	—	—	—	—	—
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	1	—	—	—	—	—
Arabie Saoudite	6.985.500	5.725.821	82,0	1.259.683	—	—	—	—	—
Argentine	2.117.100	7.836.466	370,2	—	5.719.337	13,55	—	—	5.719.337
Arménie, Rép. d'	92.000	115.911	126,0	—	23.906	0,06	—	109.350	133.256
Australie	3.236.400	2.291.190	70,8	945.275	—	—	—	—	—
Autriche	1.872.300	1.323.455	70,7	548.828	—	—	—	—	—
Azerbaïdjan	160.900	323.544	201,1	10	162.644	0,39	—	81.900	244.544
Bahamas	130.300	124.065	95,2	6.239	—	—	—	—	—
Bahréïn	135.000	69.451	51,4	65.558	—	—	—	—	—
Bangladesh	533.300	631.244	118,4	186	98.125	0,23	—	54.562	152.687
Barbade	67.500	62.827	93,1	4.675	—	—	—	—	—
Bélarus, Rép. du	386.400	462.342	119,7	20	75.942	0,18	—	—	75.942
Belgique	4.605.200	3.253.986	70,7	1.351.219	—	—	—	—	—
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239	—	—	—	—	—
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188	—	—	4.089	60.938	65.027
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020	—	—	—	—	—
Bolivie	171.500	162.638	94,8	8.875	—	—	—	165.134	165.134
Bosnie-Herzégovine	169.100	249.535	147,6	—	80.430	0,19	—	—	80.430
Botswana	63.000	45.139	71,6	17.871	—	—	—	—	—
Brésil	3.036.100	4.393.547	144,7	—	1.356.750	3,21	—	—	1.356.750
Brunéï Darussalam	150.000	114.727	76,5	35.285	—	—	—	—	—
Bulgarie	640.200	1.582.358	247,2	32.742	974.887	2,31	—	—	974.887
Burkina Faso	60.200	52.984	88,0	7.221	—	—	9.796	78.578	88.374
Burundi	77.000	71.141	92,4	5.860	—	—	—	5.376	5.376
Cambodge	87.500	90.105	103,0	—	2.604	0,01	—	58.671	61.275
Cameroun	185.700	185.183	99,7	521	—	—	—	178.040	178.040
Canada	6.369.200	4.497.156	70,6	1.872.067	—	—	—	—	—
Cap-Vert	9.600	9.598	100,0	2	—	—	—	—	—
Chili	856.100	597.429	69,8	258.671	—	—	—	—	—
Chine	6.369.200	4.588.153	72,0	1.781.093	—	—	—	—	—
Chypre	139.600	104.240	74,7	35.369	—	—	—	—	—
Colombie	774.000	488.202	63,1	285.803	—	—	—	—	—
Comores	8.900	8.362	94,0	540	—	—	900	—	900
Congo, Rép. du	84.600	101.893	120,4	536	17.815	0,04	—	13.896	31.711
Congo, Rép. dém. du	291.000	448.109	154,0	—	157.109	0,37	142.910	—	300.019
Corée	1.633.600	3.349.129	205,0	208.658	1.924.180	4,56	—	—	1.924.180
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	325.200	324.910	99,9	294	—	—	—	415.659	415.659
Croatie, Rép. de	365.100	475.473	130,2	159	110.530	0,26	—	—	110.530

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹			CRG		Compte de fiducie de la FRPC ³			Total ⁴
		Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage (B)	CVS ² + (B)	+ (C)	=	
Danemark	1.642.800	1.179.988	71,8	462.816	—	—	—	—	—	
Djibouti	15.900	18.785	118,1	1.100	3.985	0,01	—	5.452	9.437	
Dominique	8.200	8.192	99,9	9	—	—	—	—	—	
Égypte	943.700	823.643	87,3	120.075	—	—	—	—	—	
El Salvador	171.300	171.303	100,0	—	—	—	—	—	—	
Émirats arabes unis	611.700	434.369	71,0	177.331	—	—	—	—	—	
Équateur	302.300	398.495	131,8	17.153	113.346	0,27	—	—	113.346	
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5	—	—	—	—	—	
Espagne	3.048.900	2.107.657	69,1	941.258	—	—	—	—	—	
Estonie, Rép. d'	65.200	77.789	119,3	6	12.594	0,03	—	—	12.594	
États-Unis	37.149.300	26.235.370	70,6	10.914.535	—	—	—	—	—	
Éthiopie	133.700	126.587	94,7	7.123	—	—	26.842	46.871	73.713	
Fidji	70.300	55.335	78,7	14.983	—	—	—	—	—	
Finlande	1.263.800	914.539	72,4	349.274	—	—	—	—	—	
France	10.738.500	7.533.294	70,2	3.205.268	—	—	—	—	—	
Gabon	154.300	222.521	144,2	158	68.375	0,16	—	—	68.375	
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485	—	—	—	13.832	13.832	
Géorgie	150.300	189.613	126,2	10	39.313	0,09	—	190.050	229.363	
Ghana	369.000	369.004	100,0	—	—	—	—	214.912	214.912	
Grèce	823.000	576.958	70,1	246.044	—	—	—	—	—	
Grenade	11.700	11.701	100,0	—	—	—	—	—	—	
Guatemala	210.200	210.206	100,0	—	—	—	—	—	—	
Guinée	107.100	107.026	99,9	75	—	—	—	93.627	93.627	
Guinée-Bissau	14.200	17.750	125,0	— ⁵	3.550	0,01	—	15.265	18.815	
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0	—	—	—	2.727	770	3.497	
Guyana	90.900	90.902	100,0	—	—	—	8.118	79.336	87.454	
Haïti	60.700	75.821	124,9	56	15.175	0,04	—	15.175	30.350	
Honduras	129.500	168.374	130,0	8.627	47.500	0,11	—	115.880	163.380	
Hongrie	1.038.400	819.047	78,9	219.354	—	—	—	—	—	
Îles Marshall	2.500	2.500	100,0	1	—	—	—	—	—	
Îles Salomon	10.400	9.867	94,9	543	—	—	—	—	—	
Inde	4.158.200	3.669.604	88,2	488.641	—	—	—	—	—	
Indonésie	2.079.300	9.976.608	479,8	145.479	8.042.786	19,05	—	—	8.042.786	
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.204	100,0	—	—	—	—	—	—	
Iraq	504.000	504.013	100,0	—	—	—	—	—	—	
Irlande	838.400	599.839	71,5	238.578	—	—	—	—	—	
Islande	117.600	99.023	84,2	18.580	—	—	—	—	—	
Israël	928.200	838.295	90,3	89.911	—	—	—	—	—	
Italie	7.055.500	5.007.022	71,0	2.048.479	—	—	—	—	—	
Jamaïque	273.500	317.008	115,9	—	43.458	0,1	—	—	43.458	
Japon	13.312.800	9.435.469	70,9	3.877.863	—	—	—	—	—	
Jordanie	170.500	513.694	301,3	52	343.243	0,81	—	—	343.243	
Kazakhstan, Rép. du	365.700	365.700	100,0	5	—	—	—	—	—	
Kenya	271.400	258.928	95,4	12.475	—	—	—	93.709	93.709	
Kiribati	5.600	5.601	100,0	—	—	—	—	—	—	
Koweït	1.381.100	993.772	72,0	387.329	—	—	—	—	—	
Lesotho	34.900	31.365	89,9	3.539	—	—	—	10.446	10.446	
Lettonie, Rép. de	126.800	151.546	119,5	55	24.781	0,06	—	—	24.781	
Liban	203.000	184.168	90,7	18.833	—	—	—	—	—	
Libéria	71.300	272.424	382,1	28	201.143	0,48	—	—	224.224	

Annexe 1 (suite)

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Avoirs du FMI en monnaies ¹				CRG					
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Pour-		CVS ²	Compte de fiducie de		Total ⁴
					Montant	centage		la FRPC ³	=	
				(A)	(B)	(C)	(D)			
Libye	1.123.700	728.206	64,8	395.505	—	—	—	—	—	
Lituanie, Rép. de	144.200	281.755	195,4	16	137.569	0,33	—	—	137.569	
Luxembourg	279.100	210.831	75,5	68.296	—	—	—	—	—	
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	99.943	145,1	—	31.041	0,07	—	29.004	60.045	
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	—	90.027	90.027	
Malaisie	1.486.600	878.450	59,1	608.156	—	—	—	—	—	
Malawi	69.400	67.166	96,8	2.236	—	—	—	60.543	60.543	
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—	
Mali	93.300	84.468	90,5	8.835	—	—	4.064	123.760	127.824	
Malte	102.000	61.746	60,5	40.260	—	—	—	—	—	
Maroc	588.200	517.761	88,0	70.441	—	—	—	—	—	
Maurice	101.600	87.138	85,8	14.474	—	—	—	—	—	
Mauritanie	64.400	64.406	100,0	—	—	—	1.364	76.103	77.467	
Mexique	2.585.800	2.585.468	100,0	341	—	—	—	—	—	
Micronésie, États fédérés de	5.100	5.100	100,0	1	—	—	—	—	—	
Moldova, Rép. de	123.200	229.450	186,2	5	106.250	0,25	—	18.480	124.730	
Mongolie	51.100	51.062	99,9	42	—	—	—	37.657	37.657	
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	163.890	163.890	
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—	
Namibie	136.500	136.463	100,0	37	—	—	—	—	—	
Népal	71.300	65.557	91,9	5.746	—	—	—	7.833	7.833	
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	129.334	129.334	
Niger	65.800	57.240	87,0	8.561	—	—	—	56.760	56.760	
Nigéria	1.753.200	1.753.122	100,0	143	—	—	—	—	—	
Norvège	1.671.700	1.194.631	71,5	477.094	—	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande	894.600	643.209	71,9	251.395	—	—	—	—	—	
Oman	194.000	138.395	71,3	55.672	—	—	—	—	—	
Ouganda	180.500	180.507	100,0	—	—	—	—	242.446	242.446	
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	361.522	131,2	5	85.922	0,2	—	—	85.922	
Pakistan	1.033.700	1.867.475	180,7	114	833.887	1,98	21.852	375.800	1.231.539	
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—	
Panama	206.600	251.839	121,9	11.860	57.088	0,14	—	—	57.088	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	198.754	151,0	260	67.405	0,16	—	—	67.405	
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	5.162.400	3.606.395	69,9	1.556.021	—	—	—	—	—	
Pérou	638.400	1.013.162	158,7	—	374.729	0,89	—	—	374.729	
Philippines	879.900	2.352.031	267,3	87.104	1.559.222	3,69	—	—	1.559.222	
Pologne, Rép. de	1.369.000	1.146.244	83,7	222.756	—	—	—	—	—	
Portugal	867.400	622.118	71,7	245.284	—	—	—	—	—	
Qatar	263.800	206.423	78,2	57.377	—	—	—	—	—	
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—	
République Centrafricaine	55.700	55.595	99,8	111	—	—	—	24.480	24.480	
République dém. pop. lao	52.900	52.900	100,0	—	—	—	1.758	33.269	35.027	
République Dominicaine	218.900	258.599	118,1	3	39.700	0,09	—	—	39.700	
République kirghize	88.800	102.238	115,1	5	13.438	0,03	—	127.164	140.602	
République slovaque	357.500	357.505	100,0	—	—	—	—	—	—	
République tchèque	819.300	786.708	96,0	32.601	—	—	—	—	—	
Roumanie	1.030.200	1.355.303	131,6	—	325.098	0,77	—	—	325.098	
Royaume-Uni	10.738.500	7.637.757	71,1	3.100.748	—	—	—	—	—	
Russie, Fédération de	5.945.400	14.490.333	243,7	980	8.545.872	20,24	—	—	8.545.872	

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Avoirs du FMI				CRG					
	en monnaies ¹				Pourcentage			Compte de		Total ⁴
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage	CVS ² + (B)	la FRPC ³ + (C)	=	
Rwanda	80.100	89.787	112,1	—	9.669	0,02	—	52.360	62.029	
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	10.445	117,4	82	1.625	—	—	—	1.625	
Saint-Marin, Rép. de	17.000	12.900	75,9	4.101	—	—	—	—	—	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8.300	7.800	94,0	500	—	—	—	—	—	
Sainte-Lucie	15.300	15.300	100,0	1	—	—	—	—	—	
Samoa	11.600	10.918	94,1	683	—	—	—	—	—	
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	—	—	—	—	1.902	1.902	
Sénégal	161.800	160.399	99,1	1.405	—	—	830	207.156	207.986	
Seychelles	8.800	8.800	100,0	1	—	—	—	—	—	
Sierra Leone	103.700	141.190	136,2	24	37.505	0,09	16.212	70.437	124.154	
Singapour	862.500	611.979	71,0	250.556	—	—	—	—	—	
Slovénie, Rép. de	231.700	168.520	72,7	63.186	—	—	—	—	—	
Somalie	44.200	140.907	318,8	—	96.701	0,23	8.840	—	112.004	
Soudan	169.700	573.678	338,1	11	403.958	0,97	—	—	463.186	
Sri Lanka	413.400	469.012	113,5	47.741	103.350	0,24	—	100.800	204.150	
Suède	2.395.500	1.722.364	71,9	673.147	—	—	—	—	—	
Suisse	3.458.500	2.504.245	72,4	954.271	—	—	—	—	—	
Suriname	92.100	85.975	93,3	6.125	—	—	—	—	—	
Swaziland	50.700	44.154	87,1	6.552	—	—	—	—	—	
Tadjikistan, Rép. du	87.000	102.938	118,3	2	15.938	0,04	—	72.280	88.218	
Tanzanie	198.900	188.932	95,0	9.975	—	—	—	266.200	266.200	
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	—	—	—	59.134	59.134	
Thaïlande	1.081.900	3.206.895	296,4	20	2.125.000	5,03	—	—	2.125.000	
Togo	73.400	73.113	99,6	290	—	—	—	52.260	52.260	
Tonga	6.900	5.197	75,3	1.710	—	—	—	—	—	
Trinité-et-Tobago	335.600	322.086	96,0	13.516	—	—	—	—	—	
Tunisie	286.500	288.822	100,8	20.167	22.485	0,05	—	—	22.485	
Turkménistan, Rép. du	75.200	75.200	100,0	5	—	—	—	—	—	
Turquie	964.000	5.145.828	533,8	112.775	4.294.600	10,17	—	—	4.294.600	
Ukraine	1.372.000	2.824.890	205,9	3	1.452.890	3,44	—	—	1.452.890	
Uruguay	306.500	385.032	125,6	35.675	114.200	0,27	—	—	114.200	
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	—	—	—	—	—	
Venezuela, Rép. bolivarienne du	2.659.100	2.405.284	90,5	321.900	68.083	0,16	—	—	68.083	
Vietnam	329.100	341.180	103,7	5	12.080	0,03	—	264.880	276.960	
Yémen, Rép. du	243.500	322.725	132,5	13	79.234	0,19	—	170.000	249.234	
Yougoslavie, Rép. fédérale de (Serbie/Monténégro)	467.700	584.639	125,0	—	116.925	0,28	—	—	116.925	
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	—	—	181.750	716.622	898.372	
Zimbabwe	353.400	472.034	133,6	327	118.957	0,28	—	90.520	209.477	
Total	<u>212.414.900</u>	<u>207.904.462</u>		<u>46.732.986</u>	<u>42.219.061</u>	<u>100</u>	<u>432.052</u>	<u>5.899.478</u>	<u>48.639.366</u>	

¹Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur de celle-ci.

²Le compte de versements spécial (CVS) du département général a financé des prêts relevant de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

³Pour information seulement. Le compte de fiducie de la FRPC apporte des financements dans le cadre des accords FRPC et ne fait pas partie du département général.

⁴Y compris l'encours des prêts du fonds de fiducie au Libéria (23 millions de DTS), à la Somalie (6 millions de DTS) et au Soudan (59 millions de DTS).

⁵Montant inférieur à 500 DTS.

Département général
Ressources financières et position de liquidité
au compte des ressources générales
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Ressources totales		
Monnaies	207.904.462	205.288.673
Avoirs en DTS	2.436.744	2.723.892
Avoirs en or	5.851.771	5.851.771
Avoirs divers, nets des engagements divers ¹	715.441	611.117
Total des ressources	<u>216.908.418</u>	<u>214.475.453</u>
Moins : ressources non utilisables²	<u>104.817.246</u>	<u>106.251.281</u>
Égalent : total des ressources utilisables³	<u>112.091.172</u>	<u>108.224.172</u>
Ressources engagées et fonds de roulement		
Ressources engagées au titre d'accords, montant restant à tirer ⁴	18.097.849	18.387.266
Fonds de roulement minimum ⁴	15.289.110	15.075.130
Ressources engagées et fonds de roulement	<u>33.386.959</u>	<u>33.462.396</u>
Total net des ressources utilisables non engagées⁵	<u>78.704.213</u>	<u>74.761.776</u>
Créances liquides		
Position dans la tranche de réserve ⁶	<u>46.732.986</u>	<u>48.871.519</u>
Ratio de liquidité⁷	168,4%	153,0%
Pour mémoire		
Ressources disponibles dans le cadre des accords d'emprunt	34.000.000	34.000.000

¹Les avoirs divers, nets des engagements divers, correspondent aux avoirs courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et aux autres avoirs (y compris les immobilisations sous forme de terrains, immeubles et équipements notamment), déduction faite des engagements divers (rémunération exigible et autres engagements).

²Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions courantes du FMI sont 1) les avoirs en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les avoirs divers, nets des engagements divers.

³Les ressources utilisables se composent 1) des avoirs des pays membres dont la situation de la balance des paiements et des réserves est jugée suffisamment forte par le FMI pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoirs en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

⁴Les montants engagés au titre d'accords, qui incluent les montants à tirer au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis en vigueur (autres que les accords de précaution), sont déduits du total des ressources utilisables, de même que la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution. Le Conseil a décidé de fixer les fonds de roulement minimums à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la situation est jugée suffisamment forte pour que leur monnaie soit utilisée dans les opérations et transactions.

⁵On entend par total net des ressources utilisables non engagées la différence entre, d'une part, les ressources utilisables et, d'autre part, les ressources engagées dans le cadre d'accords et les fonds de roulement minimums (voir *supra*). Ce montant représente les ressources disponibles pour répondre aux demandes d'utilisation des crédits du FMI dans le cadre de nouveaux accords et aux demandes des pays membres à utiliser leur position de réserve au FMI.

⁶Les engagements liquides du FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des membres et 2) de l'encours des emprunts dans le cadre des AGE et des NAE. Ces deux composantes, qui forment ensemble la position de réserve des pays membres du FMI, font partie de leurs réserves internationales. Le FMI ne peut pas refuser de satisfaire à une demande de tirage sur la position de réserve et doit, par conséquent, être à tout moment en mesure d'y répondre.

⁷Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables non engagées du FMI/créances liquides sur l'institution.

Département général
État des accords approuvés par le FMI
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Argentine	10 mars 2000	9 mars 2003	10.585.500 ¹	6.751.190
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	29 mai 2001	94.420	13.990
Brésil	2 décembre 1998	1 ^{er} décembre 2001	13.024.800 ²	5.155.650
Croatie, Rép. de	19 mars 2001	18 mai 2002	200.000	200.000
Équateur	19 avril 2000	30 juin 2001	226.730	113.384
Estonie, Rép. d'	1 ^{er} mars 2000	31 août 2001	29.340	29.340
Gabon	23 octobre 2000	22 avril 2002	92.580	79.360
Lettonie, Rép. de	20 avril 2001	19 décembre 2002	33.000	33.000
Lituanie, Rép. de	8 mars 2000	7 juin 2001	61.800	61.800
Nigéria	4 août 2000	3 août 2001	788.940	788.940
Pakistan	29 novembre 2000	30 septembre 2001	465.000	210.000
Panama	30 juin 2000	29 mars 2002	64.000	64.000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	29 mars 2000	28 septembre 2001	85.540	18.885
Pérou	12 mars 2001	11 mars 2002	128.000	128.000
Sri Lanka	20 avril 2001	19 juin 2002	200.000	96.650
Turquie	22 décembre 1999	21 décembre 2002	8.676.000 ³	4.742.900
Uruguay	31 mai 2000	31 mars 2002	150.000	150.000
Accords de confirmation, total			<u>34.905.650</u>	<u>18.637.089</u>
Accords élargis				
Bulgarie	25 septembre 1998	24 septembre 2001	627.620	52.320
Colombie	20 décembre 1999	19 décembre 2002	1.957.000	1.957.000
Indonésie	4 février 2000	31 décembre 2002	3.638.000	2.786.850
Jordanie	15 avril 1999	14 avril 2002	127.880	91.340
Kazakhstan, Rép. du	13 décembre 1999	12 décembre 2002	329.100	329.100
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	29 novembre 2000	28 novembre 2003	24.115	22.967
Ukraine	4 septembre 1998	15 août 2002	1.919.950	1.017.730
Yémen, Rép. du	29 octobre 1997	28 octobre 2001	72.900	26.400
Accords élargis, total			<u>8.696.565</u>	<u>6.283.707</u>
Compte des ressources générales, total			<u>43.602.215</u>	<u>24.920.796</u>

¹Y compris 2,1 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 11 janvier 2002 au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

²Sont inclus, dans le total approuvé, 9,1 milliards de DTS au titre de la facilité de réserve supplémentaire et, dans le montant non tiré, 2,6 milliards de DTS au titre de la même facilité, qui a expiré le 1^{er} décembre 1999.

³Y compris 5,8 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 20 décembre 2001 au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

Département des DTS
Bilan
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000		2001	2000
Avoirs			Engagements		
Commissions à recevoir	215.387	221.228	Intérêts à payer	215.861	221.752
Prélèvements et commissions impayés (note 3)	98.245	105.602			
Participants ayant des avoires inférieurs à leur allocation (note 2)			Participants ayant des avoires supérieurs à leur allocation (note 2)		
Allocations	12.646.264	12.626.280	Avoirs en DTS	14.690.440	14.859.327
Moins : avoires en DTS	3.865.939	3.282.008	Moins : allocations	8.787.066	8.807.050
Allocations en excès des avoires	<u>8.780.325</u>	<u>9.344.272</u>	Avoirs en excès des allocations	<u>5.903.374</u>	<u>6.052.277</u>
			Avoirs du compte des ressources générales	2.436.744	2.723.892
			Avoirs en DTS des détenteurs agréés	<u>537.978</u>	<u>673.181</u>
Total des avoires	<u>9.093.957</u>	<u>9.671.102</u>	Total des engagements	<u>9.093.957</u>	<u>9.671.102</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
 Horst Köhler

Département des DTS
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Recettes		
Commissions nettes des participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation	400.216	362.278
Prélèvements sur allocations de DTS	2.451	3.301
	<u>402.667</u>	<u>365.579</u>
Dépenses		
Intérêts sur les avoirs en DTS		
Intérêts nets des participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation	261.127	217.743
Compte des ressources générales	112.514	123.288
Détenteurs agréés	26.575	21.247
	<u>400.216</u>	<u>362.278</u>
Dépenses administratives	2.451	3.301
	<u>402.667</u>	<u>365.579</u>
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Flux de trésorerie en provenance d'activités opérationnelles		
Origines des DTS reçus		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	6.815.404	7.830.549
Transferts des participants au compte des ressources générales	5.800.216	7.094.151
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	6.087.364	7.942.226
Total reçu	<u>18.702.984</u>	<u>22.866.926</u>
Emplois des DTS		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	6.513.836	7.616.081
Transferts des participants au compte des ressources générales	5.682.687	6.956.385
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	6.087.364	7.942.226
Commissions payées au département des DTS	426.404	339.278
Autres	(7.307)	12.956
Total des avoirs en DTS	<u>18.702.984</u>	<u>22.866.926</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2001 et 2000

1. Nature des opérations

Le DTS est un avoir de réserve international productif d'intérêt que le FMI a créé à la suite du premier amendement de ses Statuts en 1969. Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent toutes par l'intermédiaire du département des DTS. Le DTS a été créé pour compléter les avoirs de réserve existants et sont alloués par le FMI aux États membres participants au département des DTS. Sa valeur d'avoir de réserve tient essentiellement aux engagements pris par les participants de détenir et accepter des DTS et d'honorer les diverses obligations qui en assurent le bon fonctionnement en tant qu'avoir de réserve.

Au 30 avril 2001, tous les pays membres du FMI participaient au département des DTS. Le FMI a alloué des DTS, en proportion de leur quote-part au FMI, aux États membres qui participaient au département des DTS au moment de l'allocation. Six allocations ont été effectuées (en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981) pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement des Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1998. Il entrera en vigueur lorsque les trois-cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait du département des DTS ou de liquidation dudit département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies remises par les participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 2001, seize institutions (quinze au 30 avril 2000), étaient ainsi agréées. Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

Un certain nombre d'organisations internationales ou régionales ont eux aussi retenu le DTS comme unité de compte ou comme base de leur unité de compte. Le DTS remplit en outre les fonctions d'unité de compte dans plusieurs conventions internationales, notamment pour exprimer les limites de la responsabilité en matière de transport international de biens et de prestations internationales de services.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord entre eux. Les participants peuvent également utiliser des DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le compte des ressources générales (paiements de commissions et rachats, par exemple). En désignant les participants qui doivent fournir, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

Allocations générales et annulations de DTS

Le FMI a le pouvoir de créer des liquidités inconditionnelles au moyen d'allocations générales de DTS aux participants au département des DTS, proportionnellement à leur quote-part.

Il ne peut allouer de DTS ni à lui-même, ni à d'autres détenteurs agréés par lui. Les Statuts prévoient en outre la possibilité d'annuler les DTS, mais aucune annulation n'a encore eu lieu à ce jour. Dans ses décisions relatives aux allocations de DTS, le FMI s'est efforcé, conformément à ses Statuts, de répondre au besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs et à éviter aussi bien la stagnation économique et la déflation que l'excès de demande et l'inflation.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Allocations et avoirs

Au 30 avril 2001, comme au 30 avril 2000, le montant total des allocations cumulatives nettes faites aux participants était

de 21,4 milliards de DTS. Les participants dont les avoirs sont supérieurs au montant de leur allocation ont, sur le département des DTS, une créance nette qui figure au passif du bilan. Les États membres dont les avoirs sont inférieurs au montant de leur allocation sont ceux qui ont utilisé une fraction de leur allocation, de sorte qu'ils ont, envers le département des DTS, une obligation nette qui correspond à un avoir net du département. Aux 30 avril 2001 et 2000, les positions nettes en DTS des participants étaient les suivantes :

	2001			2000		
	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total
<i>Millions de DTS</i>						
Allocations cumulatives	21.433,3	12.646,3	8.787,0	21.433,3	12.626,3	8.807,0
Avoirs en DTS des participants	18.556,4	3.866,0	14.690,4	18.141,3	3.282,0	14.859,3
Positions nettes en DTS	<u>2.876,9</u>	<u>8.780,3</u>	<u>(5.903,4)</u>	<u>3.292,0</u>	<u>9.344,3</u>	<u>(6.052,3)</u>

Un état récapitulatif des avoirs en DTS est présenté ci-après :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Participants	18.556,4	18.141,3
Comptes des ressources générales	2.436,7	2.723,9
Détenteurs agréés	538,0	673,2
	<u>21.531,1</u>	<u>21.538,4</u>
<i>Moins</i> : impayés au titre des commissions à recevoir	97,8	105,1
Total des avoirs	<u>21.433,3</u>	<u>21.433,3</u>

Dépenses administratives

Les dépenses occasionnées par la gestion du département des DTS sont réglées par le FMI sur le compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le département des DTS à la fin de chaque exercice. Le département des DTS effectue à cette fin, sur chaque participant, un prélèvement proportionnel à l'allocation cumulative nette.

Intérêts et commissions

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmenté de toute allocation au participant, lorsque celle-ci dépasse ses avoirs, et du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts sont versés tous les trimestres. Les commissions sur les allocations cumulatives nettes sont elles aussi trimestrielles. Les intérêts et commissions sont perçus au même taux et réglés par passation d'une écriture au crédit ou au débit du compte DTS des pays le premier jour du trimestre suivant. Le département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'instruments à court terme sur le marché financier des pays suivants : Allemagne, États-Unis, France, Japon et Royaume-Uni. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, sur la base des rendements ou du taux de ce jour-là. Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau égal au taux d'intérêt composite du marché, prend effet le lundi suivant et reste en vigueur jusqu'au dimanche suivant.

Impayés

Des provisions pour pertes résultant d'impayés au titre d'obligations en DTS seront constituées si le FMI doit s'attendre à une perte : aucune perte n'a été enregistrée par le passé et n'est attendue pour le moment; en conséquence, aucune provision n'a été effectuée.

3. Impayés au titre de prélèvements ou commissions

Au 30 avril 2001, les impayés au titre de prélèvements ou commissions à l'égard du département des DTS s'élevaient à 98,2 millions de DTS (105,6 millions au 30 avril 2000). Aux 30 avril 2001 et 2000, six pays membres étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le département des DTS. En janvier 1993, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a informé le FMI qu'elle accepte sa part des créances et engagements de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie à l'égard du FMI. Le 20 décembre 2000, le Conseil d'administration du FMI a conclu que la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) est en mesure d'acquitter les obligations découlant des Statuts du FMI et succède donc, en qualité de membre de cette institution, à la République fédérative socialiste de Yougoslavie, avec effet au 14 décembre 1992. Le 20 décembre 2000, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a réglé ses impayés au titre de prélèvements ou commissions.

Les prélèvements et commissions non réglés depuis au moins six mois par les pays membres se répartissaient comme suit :

	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>		
Total des impayés	98,2	105,6
Impayés d'au moins six mois	91,0	98,7
Impayés d'au moins trois ans	63,6	65,0

Au 30 avril 2001, les temps d'arriérés et leur durée étaient comme suit :

	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>		
Afghanistan, État islamique d'	6,2	Février 1996
Congo, Rép. dém. du	16,1	Avril 1992
Iraq	45,9	Novembre 1990
Libéria	21,2	Avril 1986
Somalie	8,7	Février 1991
Soudan	0,1	Avril 1991
Total	<u>98,2</u>	

Annexe 1

Département des DTS
État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2001	2000
Total des avoirs en début d'exercice	18.141.335	2.723.892	673.181	21.538.408	21.525.452
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	4.961.038	—	85.429	5.046.467	6.639.441
Opérations					
Dons	—	—	—	—	44.614
Prêts	165.619	—	—	165.619	45.975
Règlement d'obligations financières	295.850	—	82.721	378.571	202.367
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	111.544	—	—	111.544	135.811
Prêts FAS : compte de fiduciaire de la FRPC	24.940	—	—	24.940	—
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
	—	—	15.214	15.214	29.069
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire					
	—	—	3	3	49
Contributions et paiements au titre de la FPRC					
	200.741	—	117.871	318.612	123.121
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC					
	—	—	294.456	294.456	338.877
Contributions et paiements au titre des FRPC-PPTE					
	215	—	153.643	153.858	56.757
Remboursements CSC-2					
	1.199	—	—	1.199	—
Paiements PPTE					
	3.352	—	—	3.352	—
Intérêts nets sur DTS					
	275.500	—	26.069	301.569	214.468
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Achats	—	3.198.592	—	3.198.592	3.825.681
Commissions	—	2.417.144	—	2.417.144	2.599.820
Paiements de quote-part	—	64.500	—	64.500	527.633
Intérêts sur DTS	—	117.529	—	117.529	137.766
Prélèvements sur allocations de DTS	—	2.451	—	2.451	3.251
Transferts du compte des ressources générales aux participants					
Rachats	3.165.713	—	—	3.165.713	3.591.759
Intérêts sur les emprunts du FMI	—	—	—	—	18.284
En échange de monnaies d'autres pays membres					
DTS acquis pour le règlement des commissions	1.107.457	—	—	1.107.457	1.577.214
Rémunération	1.782.790	—	—	1.782.790	1.747.437
Transferts du CSC-2					
FRPC-PPTE	—	—	—	—	70.556
PPTE	—	—	—	—	227.211
Post-CSC-2	—	—	—	—	287.158
Remboursements	—	—	—	—	394.350
Divers					
Remboursements et ajustements	31.404	—	—	31.404	28.257
Total reçu	12.127.362	5.800.216	775.406	18.702.984	22.866.926

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2001	2000
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	4.750.301	—	296.166	5.046.467	6.639.441
Opérations					
Dons	—	—	—	—	44.614
Prêts	165.619	—	—	165.619	45.975
Règlement d'obligations financières	248.340	—	130.231	378.571	202.367
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	—	—	111.544	111.544	135.811
Prêts FAS : compte de fiducie de la FRPC	—	—	24.940	24.940	—
Remboursements et intérêts					
afférents aux prêts FAS	15.214	—	—	15.214	29.069
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	3	—	—	3	49
Contributions et paiements au titre de la FPRC	117.871	—	200.741	318.612	123.121
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	294.456	—	—	294.456	338.877
Contributions et paiements au titre des FRPC-PPTE	11.422	—	142.436	153.858	56.757
Remboursements CSC-2	—	—	1.199	1.199	—
Paiements PPTE	—	—	3.352	3.352	—
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	3.198.592	—	—	3.198.592	3.825.681
Commissions	2.417.144	—	—	2.417.144	2.599.820
Paiements de quote-part	64.500	—	—	64.500	527.633
Prélèvements sur allocations de DTS	2.451	—	—	2.451	3.251
Transferts du compte des ressources générales aux participants					
Achats	—	3.165.713	—	3.165.713	3.591.759
Intérêts sur les emprunts du FMI	—	—	—	—	18.284
En échange de monnaies d'autres pays membres					
DTS acquis pour le règlement des commissions	—	1.107.457	—	1.107.457	1.577.214
Rémunération	—	1.782.790	—	1.782.790	1.747.437
Transferts du CSC-2					
FRPC-PPTE	—	—	—	—	70.556
PPTE	—	—	—	—	227.211
Post-CSC-2	—	—	—	—	287.158
Remboursements	—	—	—	—	394.350
Divers					
Remboursements et ajustements	—	31.404	—	31.404	28.257
Commissions payées au département des DTS					
Commissions nettes à payer	419.098	—	—	419.098	352.234
Total	11.705.011	6.087.364	910.609	18.702.984	22.866.926
Commissions non payées à la date d'exigibilité	17.274	—	—	17.274	15.296
Règlement de commissions impayées	(24.581)	—	—	(24.581)	(2.340)
Total des avoirs en fin d'exercice	18.556.379	2.436.744	537.978	21.531.101	21.538.408

Annexe 2

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Afghanistan, État islamique d'	26.703	—	—	(26.703)
Afrique du Sud	220.360	222.502	101	2.142
Albanie	—	63.129	—	63.129
Algérie	128.640	5.788	4,5	(122.852)
Allemagne	1.210.760	1.352.565	111,7	141.805
Angola	—	135	—	135
Antigua-et-Barbuda	—	5	—	5
Arabie Saoudite	195.527	157.227	80,4	(38.300)
Argentine	318.370	89.043	28	(229.327)
Arménie, Rép. d'	—	14.980	—	14.980
Australie	470.545	76.122	16,2	(394.423)
Autriche	179.045	123.765	69,1	(55.280)
Azerbaïdjan	—	1.007	—	1.007
Bahamas	10.230	93	0,9	(10.137)
Bahreïn	6.200	981	15,8	(5.219)
Bangladesh	47.120	2.061	4,4	(45.059)
Barbade	8.039	91	1,1	(7.948)
Bélarus, Rép. du	—	1.050	—	1.050
Belgique	485.246	346.604	71,4	(138.642)
Belize	—	1.250	—	1.250
Bénin	9.409	243	2,6	(9.166)
Bhoutan	—	186	—	186
Bolivie	26.703	27.300	102,2	597
Bosnie-Herzégovine	20.481	6.971	34	(13.510)
Botswana	4.359	30.376	696,9	26.017
Brésil	358.670	22.296	6,2	(336.374)
Brunéi Darussalam	—	5.406	—	5.406
Bulgarie	—	52.479	—	52.479
Burkina Faso	9.409	551	5,9	(8.858)
Burundi	13.697	151	1,1	(13.546)
Cambodge	15.417	389	2,5	(15.028)
Cameroun	24.463	251	1	(24.212)
Canada	779.290	454.359	58,3	(324.931)
Cap-Vert	620	31	5	(589)
Chili	121.924	20.104	16,5	(101.820)
Chine	236.800	627.194	264,9	390.394
Chypre	19.438	884	4,5	(18.554)
Colombie	114.271	106.013	92,8	(8.258)
Comores	716	14	1,9	(702)
Congo, Rép. du	9.719	333	3,4	(9.386)
Congo, Rép. dém. du	86.309	—	—	(86.309)
Corée	72.911	41.019	56,3	(31.892)
Costa Rica	23.726	197	0,8	(23.529)
Côte d'Ivoire	37.828	1.556	4,1	(36.272)
Croatie, Rép. de	44.205	100.744	227,9	56.539
Danemark	178.864	106.144	59,3	(72.720)
Djibouti	1.178	70	5,9	(1.108)
Dominique	592	7	1,1	(585)
Égypte	135.924	21.260	15,6	(114.664)
El Salvador	24.985	24.982	100	(3)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Émirats arabes unis	38.737	2.724	7	(36.013)
Équateur	32.929	2.136	6,5	(30.793)
Érythrée	—	—	—	—
Espagne	298.805	258.411	86,5	(40.394)
Estonie, Rép. d'	—	168	—	168
États-Unis	4.899.530	8.232.278	168	3.332.748
Éthiopie	11.160	136	1,2	(11.024)
Fidji	6.958	4.572	65,7	(2.386)
Finlande	142.690	131.655	92,3	(11.035)
France	1.079.870	333.190	30,9	(746.680)
Gabon	14.091	1.030	7,3	(13.061)
Gambie	5.121	57	1,1	(5.064)
Géorgie	—	437	—	437
Ghana	62.983	921	1,5	(62.062)
Grèce	103.544	4.848	4,7	(98.696)
Grenade	930	2	0,2	(928)
Guatemala	27.678	7.281	26,3	(20.397)
Guinée	17.604	91	0,5	(17.513)
Guinée-Bissau	1.212	268	22,1	(944)
Guinée équatoriale	5.812	151	2,6	(5.661)
Guyana	14.530	6.842	47,1	(7.688)
Haiti	13.697	411	3	(13.286)
Honduras	19.057	930	4,9	(18.127)
Hongrie	—	11.256	—	11.256
Îles Marshall	—	—	—	—
Îles Salomon	654	7	1,1	(647)
Inde	681.170	7.736	1,1	(673.434)
Indonésie	238.956	107.533	45	(131.423)
Iran, Rép. islamique d'	244.056	267.735	109,7	23.679
Iraq	68.464	—	—	(68.464)
Irlande	87.263	38.899	44,6	(48.364)
Islande	16.409	152	0,9	(16.257)
Israël	106.360	1.258	1,2	(105.102)
Italie	702.400	206.785	29,4	(495.615)
Jamaïque	40.613	1.162	2,9	(39.451)
Japon	891.690	1.856.665	208,2	964.975
Jordanie	16.887	4.633	27,4	(12.254)
Kazakhstan, Rép. du	—	74	—	74
Kenya	36.990	2.782	7,5	(34.208)
Kiribati	—	9	—	9
Koweït	26.744	74.382	278,1	47.638
Lesotho	3.739	493	13,2	(3.246)
Lettonie, Rép. de	—	352	—	352
Liban	4.393	18.562	422,5	14.169
Libéria	21.007	—	—	(21.007)
Libye	58.771	421.426	717,1	362.655
Lituanie, Rép. de	—	887	—	887
Luxembourg	16.955	3.631	21,4	(13.324)
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	8.379	2.273	27,1	(6.106)
Madagascar	19.270	254	1,3	(19.016)

Annexe 2 (suite)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Malawi	10.975	284	2,6	(10.691)
Malaisie	139.048	86.562	62,3	(52.486)
Maldives	282	215	76,3	(67)
Mali	15.912	332	2,1	(15.580)
Malte	11.288	25.077	222,2	13.789
Maroc	85.689	89.325	104,2	3.636
Maurice	15.744	16.562	105,2	818
Mauritanie	9.719	172	1,8	(9.547)
Mexique	290.020	282.770	97,5	(7.250)
Micronésie, États fédérés de	—	1.119	—	1.119
Moldova, Rép. de	—	150	—	150
Mongolie	—	15	—	15
Mozambique	—	50	—	50
Myanmar	43.474	495	1,1	(42.979)
Namibie	—	16	—	16
Népal	8.105	88	1,1	(8.017)
Nicaragua	19.483	264	1,4	(19.219)
Niger	9.409	1.173	12,5	(8.236)
Nigéria	157.155	1.886	1,2	(155.269)
Norvège	167.770	208.513	124,3	40.743
Nouvelle-Zélande	141.322	10.682	7,6	(130.640)
Oman	6.262	3.640	58,1	(2.622)
Ouganda	29.396	1.721	5,9	(27.675)
Ouzbékistan, Rép. de l'	—	1.868	—	1.868
Pakistan	169.989	13.747	8,1	(156.242)
Palaos, Rép. des	—	—	—	—
Panama	26.322	1.724	6,5	(24.598)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9.300	8.774	94,3	(526)
Paraguay	13.697	79.439	580	65.742
Pays-Bas	530.340	531.473	100,2	1.133
Pérou	91.319	6.561	7,2	(84.758)
Philippines	116.595	5.134	4,4	(111.461)
Pologne, Rép. de	—	15.188	—	15.188
Portugal	53.320	43.628	81,8	(9.692)
Qatar	12.822	16.338	127,4	3.516
République arabe syrienne	36.564	377	1	(36.187)
République Centrafricaine	9.325	95	1	(9.230)
République dém. pop. lao	9.409	5.345	56,8	(4.064)
République Dominicaine	31.585	1.098	3,5	(30.487)
République kirghize	—	1.649	—	1.649
République slovaque	—	472	—	472
République tchèque	—	241	—	241
Roumanie	75.950	6.202	8,2	(69.748)
Royaume-Uni	1.913.070	224.401	11,7	(1.688.669)
Russie, Fédération de	—	2.566	—	2.566
Rwanda	13.697	497	3,6	(13.200)
Saint-Kitts-et-Nevis	—	21	—	21
Saint-Marin, Rép. de	—	240	—	240
Saint-Vincent-et-les Grenadines	354	58	16,5	(296)
Sainte-Lucie	742	1.441	194,4	699

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Samoa	1.142	2.308	202,1	1.166
São Tomé-et-Príncipe	620	—	—	(620)
Sénégal	24.462	4.065	16,6	(20.397)
Seychelles	406	29	7,1	(377)
Sierra Leone	17.455	906	5,2	(16.549)
Singapour	16.475	109.015	661,7	92.540
Slovénie, Rép. de	25.431	3.185	12,5	(22.246)
Somalie	13.697	—	—	(13.697)
Soudan	52.192	—	—	(52.192)
Sri Lanka	70.868	1.359	1,9	(69.509)
Suède	246.525	193.995	78,7	(52.530)
Suisse	—	83.730	—	83.730
Suriname	7.750	1.707	22	(6.043)
Swaziland	6.432	2.443	38	(3.989)
Tadjikistan, Rép. du	—	9.014	—	9.014
Tanzanie	31.372	417	1,3	(30.955)
Tchad	9.409	98	1	(9.311)
Thaïlande	84.652	45.027	53,2	(39.625)
Togo	10.975	272	2,5	(10.703)
Tonga	—	113	—	113
Trinité-et-Tobago	46.231	535	1,2	(45.696)
Tunisie	34.243	35.823	104,6	1.580
Turkménistan, Rép. du	—	—	—	—
Turquie	112.307	75.678	67,4	(36.629)
Ukraine	—	33.171	—	33.171
Uruguay	49.977	1.999	4	(47.978)
Vanuatu	—	727	—	727
Venezuela, Rép. bolivarienne du	316.890	21.424	6,8	(295.466)
Vietnam	47.658	7.013	14,7	(40.645)
Yémen, Rép. du	28.743	40.237	140	11.494
Yougoslavie, Rép. fédérale de (Serbie/Monténégro)	56.665	13.329	23,5	(43.336)
Zambie	68.298	41.502	60,8	(26.796)
Zimbabwe	10.200	178	1,7	(10.022)
Pays dont les avoirs sont supérieurs aux allocations	8.787.066	14.690.440	167,2	5.903.374
Pays dont les avoirs sont inférieurs aux allocations	12.646.264	3.865.939	30,6	(8.780.325)
Total des participants	21.433.330	18.556.379		
Compte des ressources générales		2.436.744		
Détenteurs agréés		537.978		
Commissions impayées	97.771			
	<u>21.531.101</u>	<u>21.531.101</u>		

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Avoirs		
Espèces et quasi-espèces	860.357	346.144
Placements (note 3)	4.178.257	4.463.020
Prêts à recevoir (note 4)	5.899.478	5.769.166
Intérêts à recevoir	18.716	17.774
Total des avoirs	<u>10.956.808</u>	<u>10.596.104</u>
Engagements et ressources		
Emprunts (note 5)	6.352.841	6.223.794
Intérêts à payer	72.686	66.39
Autres engagements	12.506	193
Total des engagements	<u>6.438.033</u>	<u>6.290.378</u>
Ressources	4.518.775	4.305.726
Total des engagements et ressources	<u>10.956.808</u>	<u>10.596.104</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultats et état des variations
des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	<u>4.305.726</u>	<u>4.098.988</u>
Revenu des placements (note 3)	272.465	162.189
Intérêts sur les prêts	28.916	29.080
Paiements d'intérêts	(239.603)	(199.452)
Autres dépenses	(1.645)	(193)
Revenu (perte) opérationnel	60.133	(8.376)
Contributions (note 6)	126.992	115.809
	<u>187.125</u>	<u>107.433</u>
Transferts du compte de versements spécial	80.924	168.572
Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	(55.000)	(69.267)
Variations nettes des ressources	<u>213.049</u>	<u>206.738</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>4.518.775</u>	<u>4.305.726</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2001 et 2000

1. Nature des opérations

Le 22 novembre 1999, le compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) a été rebaptisé compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (le «compte de fiducie»). Ce compte, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Il assure le financement de prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources ne sont pas comptabilisées avec celles des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un compte de prêts, d'une réserve et d'un compte de bonification. La note 9 des états financiers présente, sur une base consolidée, le bilan ainsi que les comptes de résultats et états des variations des ressources pour chacun de ces comptes.

Compte de prêts

Les ressources du compte de prêts comprennent le produit des emprunts, des remboursements du principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du compte de fiducie. Au 30 avril 2001, l'encours des prêts s'élevait à 5.899,5 millions de DTS, contre 5.769,2 millions au 30 avril 2000.

Réserve

La réserve est alimentée par les montants transférés du compte de versements spécial et par le revenu net du placement des ressources détenues à la réserve ou au compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du compte de prêts, dans la mesure où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du compte de bonification sont constituées par les dons au compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FRPC (précédemment les comptes administrés de la FASR) et les 400 millions de DTS transférés du compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au compte de fiducie en faveur du compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au compte de bonification afin de couvrir, pour chaque période à laquelle s'appliquent les intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les emprunteurs et les intérêts dus au titre des emprunts du compte de prêts.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du compte de fiducie de la FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du compte de fiducie de la FRPC.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers du compte de fiducie sont établis sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont acquises, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du compte de fiducie sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à terme. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et pris en compte à la date de l'opération et les ventes le sont à la date du règlement effectif. Il est tenu compte, dans le calcul du revenu des placements, des intérêts produits, des gains ou pertes de placement, réalisés ou non, et des plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Afin de maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective des placements est limitée à trois ans (moyenne pondérée). On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS ou dans les monnaies composant le panier du DTS ainsi qu'en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Prêts

Les prêts au compte de fiducie sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si et quand on prévoit de telles pertes au compte de fiducie; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent et aucune perte n'est attendue pour l'instant.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

3. Placements

Les échéances des placements sont les suivantes :

Échéance au 30 avril	2001	2000
	<i>Milliers de DTS</i>	
Inférieure à un an	425.548	678.879
1-3 ans	3.430.643	3.622.498
3-5 ans	297.516	129.360
Supérieure à cinq ans	24.550	32.283
Total	<u>4.178.257</u>	<u>4.463.020</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2001	2000
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	3.962.729	3.961.249
Dépôts à échéance fixe	215.528	501.771
Total	<u>4.178.257</u>	<u>4.463.020</u>

Au 30 avril, le compte de résultats se présentait ainsi :

	2001	2000
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	242.912	166.647
(Pertes)/gains réalisés, net	(76.692)	412
Gains/(pertes) non réalisés, net	107.979	(4.830)
Pertes de change, net	(1.734)	(40)
Total	<u>272.465</u>	<u>162.189</u>

4. Montants à recevoir au titre de prêts

Les ressources du compte de prêts sont engagées pour trois ans en faveur des pays membres admissibles dès l'approbation par le fiduciaire d'un accord triennal à l'appui de leur programme macroéconomique et d'ajustement structurel. Le taux d'intérêt annuel sur l'encours de ces prêts est actuellement de ½ %. Les remboursements à effectuer par les emprunteurs sont récapitulés ci-après :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	Milliers de DTS
2002	680.726
2003	722.241
2004	834.998
2005	876.190
2006	860.129
2007 et au-delà	1.913.046
Impayés	12.148
Total	<u>5.899.478</u>

Il est tenu compte ci-dessus des prêts à un pays membre qui était en retard de moins de six mois dans le règlement d'un prêt de 12,1 millions de DTS à la fin de l'exercice 2001.

Aux 30 avril 2001 et 2000, le recours aux crédits du compte de fiducie par les plus gros utilisateurs était comme suit :

	2001	2000
	<i>En millions de DTS et en pourcentage du total des crédits FRPC</i>	
Le plus gros utilisateur	716,6 12,2%	671,7 11,6%
Les trois plus gros utilisateurs	1.508,2 25,6%	1.527,3 26,5%
Les cinq plus gros utilisateurs	2.039,2 34,6%	2.028,1 35,1%

5. Emprunts

L'état des accords d'emprunt aux 30 avril 2001 et 2000 est récapitulé ci-après :

	Montant non tiré	
	2001	2000
	<i>Milliers de DTS</i>	
Compte de prêts	3.448.248	3.599.974
Compte de bonification	4.664	5.331

Le fiduciaire a accepté de détenir et de placer, au nom d'un prêteur, les remboursements du principal des emprunts du compte de fiducie dans un compte d'attente ouvert au compte de prêts. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et leur produit total sera alors transféré au prêteur. Le fiduciaire place les montants déposés à ce compte, et les paiements d'intérêts faits au prêteur ne peuvent provenir que du revenu des placements.

Le fiduciaire contracte des emprunts aux conditions convenues avec les prêteurs. Aux 30 avril 2001 et 2000, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 3,7 et 4,9 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance.

Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	<i>Milliers de DTS</i>
2002	513.827
2003	525.455
2004	704.176
2005	953.566
2006	1.504.589
2007 et au-delà	2.151.228
Total	<u>6.352.841</u>

6. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 2001, les contributions reçues — y compris les transferts du compte de versements spécial — atteignaient un total cumulé de 2.292,4 millions de DTS (2.165,4 millions au 30 avril 2000).

7. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Les accords de prêts sont des décisions par lesquelles le FMI donne aux pays membres l'assurance qu'il est prêt à leur fournir pendant une période spécifiée des devises ou des DTS à hauteur d'un montant fixé conformément à ces décisions. Au 30 avril 2001, le total restant à tirer dans le cadre de 37 accords de prêt s'élevait à 1.997,3 millions de DTS (2.017,9 millions au titre de 31 accords au 30 avril 2000).

8. Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial

Le compte des ressources générales règle les dépenses afférentes à l'administration du compte de fiducie; la réserve du compte de fiducie le rembourse par l'intermédiaire du compte de versements spécial; des transferts sont effectués à cette fin de la réserve au compte de versements spécial lorsque et dans la mesure où ils sont nécessaires. Le Conseil d'administration du FMI a décidé que, pour l'exercice 2001 (comme pour le précédent), aucun remboursement ne serait effectué au département général et qu'un montant équivalent serait transféré de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (précédemment fonds fiduciaire FASR-PPTE). Le montant transféré est de 55,0 millions de DTS pour l'exercice 2001, contre 46,1 millions de DTS pour l'exercice 2000.

Si besoin est, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour l'octroi de prêts ou dons aux pays membres pouvant bénéficier de l'initiative PPTE. Aux 30 avril 2001 et 2000, 43,5 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

9. Bilan, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Le bilan ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun des comptes du compte de fiducie de la FRPC sont présentés à la page suivante.

Note 9

Bilan consolidé aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Avoirs								
Espèces et quasi-espèces	159.594	—	519.695	258.291	181.068	87.853	860.357	346.144
Placements (note 3)	215.529	357.049	2.200.508	2.280.543	1.762.220	1.825.428	4.178.257	4.463.020
Prêts à recevoir (note 4)	5.899.478	5.769.166	—	—	—	—	5.899.478	5.769.166
Transferts cumulés entre comptes	27.231	31.258	30.647	16.579	(57.878)	(47.837)	—	—
Intérêts à recevoir	13.245	12.805	5.119	3.075	352	1.894	18.716	17.774
Total des avoirs	<u>6.315.077</u>	<u>6.170.278</u>	<u>2.755.969</u>	<u>2.558.488</u>	<u>1.885.762</u>	<u>1.867.338</u>	<u>10.956.808</u>	<u>10.596.104</u>
Engagements et ressources								
Emprunts (note 5)	6.244.024	6.105.644	—	—	108.817	118.150	6.352.841	6.223.794
Intérêts à payer	71.022	64.612	—	—	1.664	1.779	72.686	66.391
Autres engagements	31	22	12.475	134	—	37	12.506	193
Total des engagements	<u>6.315.077</u>	<u>6.170.278</u>	<u>12.475</u>	<u>134</u>	<u>110.481</u>	<u>119.966</u>	<u>6.438.033</u>	<u>6.290.378</u>
Ressources	—	—	2.743.494	2.558.354	1.775.281	1.747.372	4.518.775	4.305.726
Total des engagements et ressources	<u>6.315.077</u>	<u>6.170.278</u>	<u>2.755.969</u>	<u>2.558.488</u>	<u>1.885.762</u>	<u>1.867.338</u>	<u>10.956.808</u>	<u>10.596.104</u>

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Solde au début de l'exercice	—	—	2.558.354	2.370.606	1.747.372	1.728.382	4.305.726	4.098.988
Revenu des placements (note 3)	28	267	155.829	93.369	116.608	68.553	272.465	162.189
Intérêts sur les prêts	28.916	29.080	—	—	—	—	28.916	29.080
Paiements d'intérêts	(237.524)	(197.202)	—	—	(2.079)	(2.250)	(239.603)	(199.452)
Autres dépenses	(82)	(22)	(1.563)	(134)	—	(37)	(1.645)	(193)
Revenu (perte) opérationnel	(208.662)	(167.877)	154.266	93.235	114.529	66.266	60.133	(8.376)
Contributions (note 6)	—	—	—	—	126.992	115.809	126.992	115.809
Transferts du CVS (note 8)	—	—	80.924	168.572	—	—	80.924	168.572
Transferts par l'intermédiaire du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	—	—	(55.000)	(69.267)	—	—	(55.000)	(69.267)
Transferts entre :								
Réserve et compte de bonification	—	—	1.059	—	(1.059)	—	—	—
Compte de prêts et réserve	(3.891)	4.792	3.891	(4.792)	—	—	—	—
Compte de prêts et compte de bonification	212.553	163.085	—	—	(212.553)	(163.085)	—	—
Variations nettes des ressources	—	—	185.140	187.748	27.909	18.990	213.049	206.738
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.743.494</u>	<u>2.558.354</u>	<u>1.775.281</u>	<u>1.747.372</u>	<u>4.518.775</u>	<u>4.305.726</u>

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Encours des prêts au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte de prêts de la FRPC		Facilité d'ajustement structurel ¹	
	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	60.948	1,03	—	—
Arménie, Rép. d'	109.350	1,85	—	—
Azerbaïdjan	81.900	1,39	—	—
Bangladesh	54.562	0,92	—	—
Bénin	60.938	1,03	4.089	0,95
Bolivie	165.134	2,80	—	—
Burkina Faso	78.578	1,33	9.796	2,27
Burundi	5.376	0,09	—	—
Cambodge	58.671	0,99	—	—
Cameroun	178.040	3,02	—	—
Comores	—	—	900	0,21
Congo, Rép. du	13.896	0,24	—	—
Congo, Rép. dém. du	—	—	142.910	33,08
Côte d'Ivoire	415.659	7,05	—	—
Djibouti	5.452	0,09	—	—
Dominique	—	—	—	—
Éthiopie	46.871	0,79	26.842	6,21
Gambie	13.832	0,23	—	—
Géorgie	190.050	3,22	—	—
Ghana	214.912	3,64	—	—
Guinée	93.627	1,59	—	—
Guinée-Bissau	15.265	0,26	—	—
Guinée équatoriale	770	0,01	2.727	0,63
Guyana	79.336	1,34	8.118	1,88
Haïti	15.175	0,26	—	—
Honduras	115.880	1,96	—	—
Kenya	93.709	1,59	—	—
Lesotho	10.446	0,18	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	29.004	0,49	—	—
Madagascar	90.027	1,53	—	—
Malawi	60.543	1,03	—	—
Mali	123.760	2,10	4.064	0,94
Mauritanie	76.103	1,29	1.364	0,32
Moldova, Rép. de	18.480	0,31	—	—
Mongolie	37.657	0,64	—	—
Mozambique	163.890	2,78	—	—
Népal	7.833	0,13	—	—
Nicaragua	129.334	2,19	—	—
Niger	56.760	0,96	—	—
Ouganda	242.446	4,11	—	—
Pakistan	375.800	6,37	21.852	5,05
République Centrafricaine	24.480	0,41	—	—
République dém. pop. lao	33.269	0,56	1.758	0,41
République kirghize	127.164	2,16	—	—
Rwanda	52.360	0,89	—	—
São Tomé-et-Príncipe	1.902	0,03	—	—
Sénégal	207.156	3,52	830	0,19
Sierra Leone	70.437	1,19	16.212	3,75
Somalie	—	—	8.840	2,04
Sri Lanka	100.800	1,71	—	—
Tadjikistan, Rép. du	72.280	1,23	—	—
Tanzanie	266.200	4,51	—	—
Tchad	59.134	1,00	—	—
Togo	52.260	0,89	—	—
Vietnam	264.880	4,50	—	—
Yémen, Rép. du	170.000	2,88	—	—
Zambie	716.622	12,16	181.750	42,07
Zimbabwe	90.520	1,53	—	—
Encours total des prêts	<u>5.899.478</u>	<u>100,00</u>	<u>432.052</u>	<u>100,00</u>

¹Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FRPC, la liste ci-dessus inclut ces prêts ainsi que ceux qui ont été décaissés en faveur des pays membres dans le cadre de la FAS. Il s'agit de prêts du compte de versements spécial, et les remboursements de tous les prêts FAS sont transférés à la réserve de la FRPC dès leur réception.

Annexe 2

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Contributions et transferts au compte de bonification
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Contributeur ¹	Montant
Contributions directes au compte de bonification	
Allemagne	124.638
Argentine	15.867
Australie	3.446
Bangladesh	335
Canada	168.897
Chine	6.400
Corée	30.559
Danemark	38.299
Égypte	7.000
États-Unis	118.893
Finlande	22.684
Inde	4.946
Irlande	3.325
Islande	2.800
Italie	138.589
Japon	506.997
Luxembourg	5.975
Maroc	5.003
Norvège	28.073
Pays-Bas	81.538
République tchèque	7.000
Royaume-Uni	285.182
Suède	110.887
Suisse	24.720
Turquie	3.000
Total des contributions directes au compte de bonification	<u>1.745.053</u>
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	37.754
Belgique	73.275
Botswana	1.239
Chili	2.910
Grèce	24.720
Indonésie	4.018
Iran, Rép. islamique d'	986
Portugal	2.418
Revenu net total transféré des comptes administrés	<u>147.320</u>
Total des contributions reçues	1.892.373
Transferts du compte de versements spécial	<u>400.000</u>
Total des contributions reçues et des transferts du compte de versements spécial	2.292.373
Revenu net cumulé du compte de bonification	705.057
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du compte de fiducie	(1.222.149)
Total des ressources du compte de bonification	<u>1.775.281</u>

¹ Outre les contributions directes, des prêts accordés à des conditions concessionnelles par un certain nombre de pays membres alimentent le compte de prêts (voir annexe 3).

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords d'emprunt
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ³	700.000	700.000	421.428
Canada	Fixe ¹	300.000	300.000	205.576
Corée	Variable ³	65.000	65.000	34.808
Espagne	Variable ³	220.000	216.429 ⁴	67.022
France	0,50 ²	800.000	800.000	396.935
Italie	Variable ³	370.000	370.000	250.656
Japon	Variable ³	2.200.000	2.200.000	1.506.304
Norvège	Variable ³	90.000	90.000	53.521
Suisse	—	200.000	200.000	—
Total avant l'élargissement de la FRPC		<u>4.945.000</u>	<u>4.941.429</u>	<u>2.936.250</u>
Aux fins de l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ³	1.050.000	325.884	325.884
Belgique	Variable ³	200.000	166.651	166.651
Canada	Variable ³	400.000	218.167	218.166
Chine	Variable ³	100.000	95.505	95.505
Corée	Variable ³	27.700	27.700	27.700
Danemark	Variable ³	100.000	—	—
Égypte	Variable ³	100.000	97.167	97.166
Espagne	0,50	192.000	48.633	48.633
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable ³	39.501 ⁵	36.732	36.732
France	Variable ³	1.100.000	534.288	534.288
Italie	Variable ³	460.000	174.735	174.735
Japon	Variable ³	2.150.000	995.491	995.491
Norvège	Variable ³	60.000	60.000	60.000
Pays-Bas	Variable ³	250.000	—	—
Suisse	Variable ³	151.700	151.700	151.700
Total des prêts pour l'élargissement de la FRPC		<u>6.380.901</u>	<u>2.932.653</u>	<u>2.932.651</u>
Ressources détenues dans l'attente des remboursements		—	—	375.123 ⁶
Totaux — Compte de prêts		<u>11.325.901</u>	<u>7.874.082</u>	<u>6.244.024</u>
Compte de bonification				
Malaisie (prêt de 1994)	2,00	40.000	40.000	40.000
Malaisie (prêts de 1988 et 1989)	0,50	40.000	40.000	—
Malte	0,50	2.730	2.730	2.730
Pakistan	0,50	10.000	5.336	5.336
Singapour	2,00	80.000	80.000	50.000
Thaïlande	2,00 ⁷	60.000	60.000	—
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable ⁸	7.200	7.200	7.200
Totaux — Compte de bonification		<u>243.481</u>	<u>238.817</u>	<u>108.817</u>

¹Les prêts au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.²L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FRPC (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions de DTS tirés, et d'un taux variable lié à celui du marché par la suite. L'accord conclu avec la France aux fins de l'élargissement de la FRPC (750 millions de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.³Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés à ceux du marché.⁴L'accord a expiré en laissant un solde non tiré de 3,6 millions de DTS.⁵L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP est de 50 millions de dollars.⁶Ce montant correspond aux remboursements de principal dont le montant est détenu et investi au nom des prêteurs.⁷Conformément à l'accord avec la Thaïlande, l'encours des emprunts a été remboursé à la demande de ce pays le 30 janvier 1998.⁸Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

Annexe 4

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords de prêt¹
au 30 avril 2001

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Albanie	13 mai 1998	31 juil. 2001	45.040	4.705
Bénin	17 juil. 2000	16 juil. 2003	27.000	16.160
Bolivie	18 sept. 1998	17 sept. 2001	100.960	56.097
Burkina Faso	10 sept. 1999	9 sept. 2002	39.120	22.350
Cambodge	22 oct. 1999	21 oct. 2002	58.500	33.429
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2003	111.420	95.500
Djibouti	18 oct. 1999	17 oct. 2002	19.082	13.630
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	86.900	69.519
Gambie	29 juin 1998	31 déc. 2001	20.610	6.870
Géorgie	12 janv. 2001	11 janv. 2004	108.000	90.000
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	191.900	120.848
Guinée-Bissau	15 déc. 2000	14 déc. 2003	14.200	9.120
Guyana	15 juil. 1998	14 juil. 2001	53.760	28.880
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156.750	64.600
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190.000	156.400
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24.500	21.000
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	18 déc. 2000	17 déc. 2003	10.335	8.613
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	29 fév. 2004	79.430	68.083
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2003	45.110	38.670
Mali	6 août 1999	5 août 2002	46.650	33.150
Mauritanie	21 juil. 1999	20 juil. 2002	42.490	24.280
Moldova, Rép. de	21 déc. 2000	20 déc. 2003	110.880	92.400
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	87.200	33.600
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2002	148.955	33.635
Niger	22 déc. 2000	21 déc. 2003	59.200	50.740
République Centrafricaine	20 juil. 1998	19 janv. 2002	49.440	24.960
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2004	31.700	27.170
République kirghize	26 juin 1998	25 juin 2001	73.380	28.690
Rwanda	24 juin 1998	31 janv. 2002	71.400	19.040
São Tomé-et-Príncipe	28 avr. 2000	28 avr. 2003	6.657	4.755
Sénégal	20 avr. 1998	19 avr. 2002	107.010	28.536
Tadjikistan, Rép. de	24 juin 1998	24 déc. 2001	100.300	28.020
Tanzanie	4 avr. 2000	3 avr. 2003	135.000	75.000
Tchad	7 janv. 2000	6 janv. 2003	36.400	26.000
Vietnam	13 avr. 2001	12 avr. 2004	290.000	248.600
Yémen, Rép. du	29 oct. 1997	28 oct. 2001	264.750	94.750
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	254.450	199.510
			<u>3.298.479</u>	<u>1.997.310</u>

¹Le Fonds saoudien pour le développement peut aussi fournir des ressources à l'appui d'accords FRPC sous forme de prêts aux pays membres remplissant les conditions voulues. Ces prêts sont associés aux prêts accordés dans le cadre de la FRPC. Au 30 avril 2001, un montant de 49,5 millions de DTS avait été décaissé sous cette forme.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana		Chili	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Avoirs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	—	180.413	—	—	—	—
Placements (note 3)	44.940	50.159	80.000	—	6.885	6.916	—	—
Paiements anticipés au compte de bonification de la FRPC	257	47	—	—	124	48	—	—
Intérêts à recevoir	—	—	11	2.273	—	45	—	—
Total des avoirs	<u>45.197</u>	<u>50.206</u>	<u>80.011</u>	<u>182.686</u>	<u>7.009</u>	<u>7.009</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Engagements et ressources								
Dépôts (note 4)	45.000	50.000	80.000	180.000	6.894	6.894	—	—
Intérêts à payer	197	203	1	355	115	115	—	—
Autres engagements	—	3	—	—	—	—	—	—
Total des engagements	<u>45.197</u>	<u>50.206</u>	<u>80.001</u>	<u>180.355</u>	<u>7.009</u>	<u>7.009</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Ressources	—	—	10	2.331	—	—	—	—
Total des engagements et ressources	<u>45.197</u>	<u>50.206</u>	<u>80.011</u>	<u>182.686</u>	<u>7.009</u>	<u>7.009</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<hr/>								
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Avoirs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	—	—	—	—	—	—
Placements (note 3)	20.967	31.600	25.000	25.080	4.993	5.016	12.691	13.188
Paiements anticipés au compte de bonification de la FRPC	48	—	324	—	29	—	78	33
Intérêts à recevoir	—	444	186	352	—	33	—	—
Total des avoirs	<u>21.015</u>	<u>32.044</u>	<u>25.510</u>	<u>25.432</u>	<u>5.022</u>	<u>5.049</u>	<u>12.769</u>	<u>13.221</u>
Engagements et ressources								
Dépôts (note 4)	21.000	31.500	25.000	25.000	5.000	5.000	12.708	13.146
Intérêts à payer	15	181	509	314	22	23	61	63
Autres engagements	—	2	1	1	—	—	—	1
Total des engagements	<u>21.015</u>	<u>31.683</u>	<u>25.510</u>	<u>25.315</u>	<u>5.022</u>	<u>5.023</u>	<u>12.769</u>	<u>13.210</u>
Ressources	—	361	—	117	—	26	—	11
Total des engagements et ressources	<u>21.015</u>	<u>32.044</u>	<u>25.510</u>	<u>25.432</u>	<u>5.022</u>	<u>5.049</u>	<u>12.769</u>	<u>13.221</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Comptes administrés

Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 2001 et 2000

1. Nature des opérations

La facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) ayant changé de nom le 22 novembre 1999, les comptes administrés y afférents se rapportent désormais à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (les comptes administrés). À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes administrés au profit du compte de bonification du compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance («le compte de fiducie de la FRPC», précédemment «le compte de fiducie de la FASR»). La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et la rémunération des dépôts est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Le compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts au titre de la FRPC. Le FMI agit en qualité de mandataire du FSD. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FRPC. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au FSD.

Les ressources de chaque compte administré ne sont pas comptabilisées avec celles des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables :
principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers des comptes administrés afférents à la FRPC.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont établis sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont acquises, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans.

Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à terme. Les placements sont évalués à leur valeur de marché du dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats et les ventes sont évalués à la date de l'opération. Il est tenu compte, dans le calcul du revenu des placements, des intérêts produits, des gains ou pertes de placement, réalisés ou non, et des plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Afin de maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective des placements est limitée à trois ans (moyenne pondérée). On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS ou dans les monnaies composant le panier du DTS ainsi qu'en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou

moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Transferts au compte de bonification de la FRPC

La différence entre les intérêts provenant des placements des comptes administrés afférents à la FRPC et les intérêts à payer sur les dépôts dans ces comptes, déduction faite de tous frais, est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des comptes administrés sont supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements des comptes administrés sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Inférieure à un an	107.887	1.024
1-3 ans	84.051	129.619
3-5 ans	3.239	1.066
Supérieure à cinq ans	299	250
Total	195.476	131.959

Au 30 avril, les placements se composaient ainsi :

	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Titres de créance	90.476	131.959
Dépôts à échéance fixe	105.000	—
Total	195.476	131.959

Au 30 avril, le revenu des placements se répartissait comme suit :

	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Revenu sous forme d'intérêts	14.612	12.349
Pertes réalisées, net	(983)	(95)
Gains (pertes) non réalisé(e)s, net	1.374	(90)
Total	15.003	12.164

4. Dépôts

Le compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque nationale d'Autriche; celle-ci y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier est à effectuer cinq ans et demi après la date du dépôt et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Le compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque nationale de Belgique; celle-ci y a effectué quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988, 35,0 millions le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts de six mois tant que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépassera pas cinq ans. Le FMI place les dépôts et verse à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux des intérêts annuels de ½ %. L'écart entre les intérêts perçus sur les dépôts et ceux qui sont acquittés par la Banque nationale de Belgique (nets de tous frais dus au FMI) est conservé sur le compte et placé. Au 31 janvier 2001, le Ministère des finances de la Belgique avait autorisé le transfert de 8,2 millions de DTS de revenus nets au fonds fiduciaire FRPC-PSTE. Les trois premiers dépôts, d'un montant total de 100 millions de DTS, étaient remboursés en totalité au 30 avril 2001.

Le compte administré au nom du Botswana a été créé le 1^{er} juillet 1994 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque du Botswana; celle-ci y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an.

Le compte administré au nom du Chili a été créé le 4 octobre 1994 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque centrale du Chili; celle-ci y a déposé 15,0 millions de DTS, qui ont été remboursés le 4 octobre 1999.

Le compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque de Grèce; celle-ci y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier est à effectuer cinq ans et demi après la date du dépôt et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Le compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque d'Indonésie; celle-ci y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut à celle de son placement, moins 2 %.

Le compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque centrale de ce pays; celle-ci y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Le compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994 pour gérer les sommes qui y sont déposées par la Banque du Portugal; celle-ci est convenue d'y faire six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième année et la dixième

année suivant la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

5. Prêts associés

Le FSD a fourni des ressources additionnelles à l'appui d'accords FRPC. Les fonds relevant d'un prêt associé sont mis à la disposition des pays bénéficiaires une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ces pays a pris effet. Le FSD place dans son compte spécial les montants — libellés en DTS — à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaisse en même temps que les concours FRPC. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année suivant la date du décaissement. L'encours des prêts est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Les entrées et sorties de fonds du compte spécial-FSD sont comme suit :

	2001	2000
	<i>Milliers de DTS</i>	
Origine des ressources		
Transferts (cumulés) du FSD	49.500	49.500
Prêts associés : remboursements (cumulés)	26.150	16.250
Prêts associés : intérêts perçus (cumulés)	1.668	1.502
Prêts associés : intérêts courus	44	61
	<u>77.362</u>	<u>67.313</u>
Emploi des ressources		
Prêts associés	49.500	49.500
Remboursements (cumulés) au FSD	26.150	16.250
Transferts : intérêts versés (cumulés)	1.668	1.502
Transferts : intérêts courus	44	61
	<u>77.362</u>	<u>67.313</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Avoirs		
Espèces et quasi-espèces	943.652	1.012.081
Placements (note 3)	486.719	221.135
Transferts à recevoir (note 4)	12.475	10.757
Intérêts à recevoir	10.706	8.768
Total des avoirs	<u>1.453.552</u>	<u>1.252.741</u>
Engagements et ressources		
Emprunts (note 5)	477.159	323.175
Autres engagements	—	13
Intérêts à payer	860	626
Total des engagements	<u>478.019</u>	<u>323.814</u>
Ressources	975.533	928.927
Total des engagements et ressources	<u>1.453.552</u>	<u>1.252.741</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	<u>928.927</u>	<u>158.412</u>
Revenu des placements (note 3)	64.308	21.492
Charges d'intérêts	(1.443)	(1.078)
Autres dépenses	(184)	(40)
Recettes d'exploitation	62.681	20.374
Contributions reçues	454.729	552.319
Dons	(262.808)	(139.986)
Décaissements	(91.376)	(43.308)
	163.226	389.399
Transferts	(116.620)	381.116
Variations nettes des ressources	46.606	770.515
Solde à la fin de l'exercice	<u>975.533</u>	<u>928.927</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2001 et 2000

1. Nature des opérations

Il s'agit ici du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE, du compte général pour les opérations PPTE et du compte administré post-CSC-2. Le compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE comprend trois sous-comptes : le sous-compte FRPC-PPTE, le sous-compte FRPC et le sous-compte PPTE. La note 6 présente, sur une base consolidée, le bilan, ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun de ces comptes. Les opérations entre les comptes susmentionnés ne sont pas prises en considération dans la consolidation des bilans, ainsi que des comptes de résultats et états des variations des ressources.

Fonds fiduciaire FRPC-PPTE (précédemment fonds fiduciaire FASR-PPTE)

Le fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FASR en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FASR intérimaire a changé de nom le 22 novembre 1999, et s'appelle désormais le fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire (le «fonds fiduciaire FRPC-PPTE»). Ce fonds, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure, ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FRPC intérimaire. Les ressources du fonds fiduciaire FRPC-PPTE ne sont pas comptabilisées avec les avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du fonds fiduciaire FRPC-PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et du compte général pour les opérations PPTE.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE (précédemment compte du fonds fiduciaire FASR-PPTE)

Les ressources du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE résultent de dons, d'emprunts ou d'autres types de placements effectués par des contributeurs, de transferts du compte de versements spécial et du compte des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Les ressources du sous-compte FRPC-PPTE peuvent servir à financer soit des opérations PPTE, soit des opérations de bonification aux fins de la PRPC intérimaire, tandis que celles du sous-compte FRPC et du sous-compte PPTE sont affectées, respectivement, à des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire et à des opérations PPTE. Les ressources du sous-compte FRPC-PPTE utilisées pour financer des opérations PPTE par l'intermédiaire du sous-compte PPTE sont remboursables à ce sous-compte et produisent des intérêts dont le taux

est égal au rendement moyen des placements au compte de versements spécial.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour octroyer des dons ou des prêts aux pays membres qui sont admissibles à une aide au titre de l'initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FRPC intérimaire en faveur des pays remplissant les conditions requises.

Compte général pour les opérations PPTE

Le compte général pour les opérations PPTE («compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux pays membres qui remplissent les conditions voulues pour bénéficier d'une aide du fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Au sein du compte, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admissible dès l'approbation des décaissements de ressources du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Les ressources des sous-comptes du compte général se composent : 1) des montants que le compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE décaisse sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres et 2) du revenu net du placement des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI, ou les comptes qu'il administre, conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FRPC-PPTE.

Compte administré post-CSC-2

Le compte administré post-CSC-2, que le FMI administre au nom de ses membres, a été créé le 8 décembre 1999 afin d'assurer l'administration provisoire des ressources transférées par les membres entre la date d'expiration du deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) et l'emploi définitif de ces ressources.

Les ressources tirées des contributions cumulées des membres au CSC-2, ainsi que la fraction du produit des placements revenant aux membres, seront transférées au fonds fiduciaire FRPC-PPTE ou aux membres, conformément aux instructions données par ces derniers. Les actifs détenus au compte administré post-CSC-2 ne sont pas comptabilisés avec ceux des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui

influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes connexes.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont établis sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont acquises, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du fonds fiduciaire sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et pris en compte à la date de l'opération et les ventes le sont à la date du règlement effectif. Il est tenu compte, dans le calcul du revenu des placements, des intérêts produits, des gains ou pertes de placement, réalisés ou non, et des plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Afin de maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective des placements est limitée à trois ans (moyenne

pondérée). On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS ou dans les monnaies composant le panier du DTS ainsi qu'en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités du fonds fiduciaire sont absorbés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements en obligations sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Inférieure à un an	247.851	1.017
1-3 ans	229.222	217.907
3-5 ans	8.832	1.791
Supérieure à cinq ans	814	420
Total	<u>486.719</u>	<u>221.135</u>

Au 30 avril, les placements se composaient ainsi :

	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Titres de créance	241.310	221.135
Dépôts à échéance fixe	245.409	—
Total	<u>486.719</u>	<u>221.135</u>

Au 30 avril, le revenu des placements se répartissait comme suit :

	2001	2000
<i>Milliers de DTS</i>		
Revenu sous forme d'intérêts	62.768	21.698
Pertes réalisées, net	(1.759)	(54)
Gains (pertes) non réalisé(e)s, net	3.411	(151)
Pertes de change, net	(112)	(1)
Total	<u>64.308</u>	<u>21.492</u>

4. Transferts

Au 30 avril 2001, les transferts à effectuer du sous-compte PPTE au sous-compte FRPC-PPTE du fait de décaissements passés au compte général dans le cadre de l'initiative PPTE s'élevaient à 214,2 millions de DTS, intérêts inclus (200,7 millions de DTS au 30 avril 2000). Les intérêts payables entre sous-comptes sont éliminés dans le processus de consolidation. Au 30 avril 2001, un transfert de 12,5 millions de DTS était à effectuer par le compte de versements spécial (pas de transfert exigible au 30 avril 2000), et aucun transfert n'était requis du compte des ressources générales (qui avait un transfert de 10,8 millions de DTS à effectuer au 30 avril 2000).

5. Emprunts

Le fiduciaire souscrit des emprunts aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs. Aux 30 avril 2001 et 2000, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul

versement à l'échéance. Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	<i>Milliers de DTS</i>
2002	14.607
2003	—
2004	—
2005	15.000
2006 et au-delà	<u>447.552</u>
Total	<u><u>477.159</u></u>

6. Bilans, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Les bilans, résultats et variations des ressources de chacun des comptes et sous-comptes du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes annexes sont présentés à la page suivante.

Note 6 (suite)

Bilan consolidé aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001							2000			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE				Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2 ¹	Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Avoirs											
Espèces et quasi-espèces	536.906	6.390	3.863	547.159	304.356	92.137	943.652	600.736	157.131	254.214	1.012.081
Placements	444.133	7.543	—	451.676	35.043	—	486.719	221.135	—	—	221.135
Transferts à recevoir	12.475	—	—	12.475	—	—	12.475	10.757	—	—	10.757
Transferts entre sous-comptes	214.248	—	(214.248)	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	5.346	70	98	5.514	4.011	1.181	10.706	2.237	3.694	2.837	8.768
Total des avoirs	<u>1.213.108</u>	<u>14.003</u>	<u>(210.287)</u>	<u>1.016.824</u>	<u>343.410</u>	<u>93.318</u>	<u>1.453.552</u>	<u>834.865</u>	<u>160.825</u>	<u>257.051</u>	<u>1.252.741</u>
Engagements et ressources											
Emprunts	477.159	—	—	477.159	—	—	477.159	323.175	—	—	323.175
Autres engagements	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	13
Intérêts à payer	860	—	—	860	—	—	860	626	—	—	626
Total des engagements	<u>478.019</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>478.019</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>478.019</u>	<u>323.814</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>323.814</u>
Ressources	735.089	14.003	(210.287)	538.805	343.410	93.318	975.533	511.051	160.825	257.051	928.927
Total des engagements et ressources	<u>1.213.108</u>	<u>14.003</u>	<u>(210.287)</u>	<u>1.016.824</u>	<u>343.410</u>	<u>93.318</u>	<u>1.453.552</u>	<u>834.865</u>	<u>160.825</u>	<u>257.051</u>	<u>1.252.741</u>

¹Le compte administré post-CSC-2 a été établi le 8 décembre 1999.

Note 6 (fin)

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	2001							2000			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE				Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2 ¹	Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Solde en début d'exercice	491.006	7.310	12.735	511.051	160.825	257.051	928.927	99.651	58.761	—	158.412
Revenu des placements	52.659	551	5.601	45.268 ²	11.153	7.887	64.308	11.734	5.386	4.372	21.492
Charges d'intérêt	(1.443)	—	(13.543)	(1.443) ²	—	—	(1.443)	(1.078)	—	—	(1.078)
Autres dépenses	(179)	(5)	—	(184)	—	—	(184)	(40)	—	—	(40)
Revenu/(perte) opérationnel	51.037	546	(7.942)	43.641	11.153	7.887	62.681	10.616	5.386	4.372	20.374
Contributions reçues	138.046	6.147	47.728	191.921	262.808	—	454.729	412.333	139.986	—	552.319
Dons	—	—	(262.808)	(262.808)	—	—	(262.808)	(139.986)	—	—	(139.986)
Décaissements	—	—	—	—	(91.376)	—	(91.376)	—	(43.308)	—	(43.308)
	189.083	6.693	(223.022)	(27.246)	182.585	7.887	163.226	282.963	102.064	4.372	389.399
Transferts	55.000	—	—	55.000	—	(171.620)	(116.620)	128.437	—	252.679	381.116
Variations nettes des ressources	244.083	6.693	(223.022)	27.754	182.585	(163.733)	46.606	411.400	102.064	257.051	770.515
Solde en fin d'exercice	735.089	14.003	(210.287)	538.805	343.410	93.318	975.533	511.051	160.825	257.051	928.927

¹Le compte administré post-CSC-2 a été établi le 8 décembre 1999; les chiffres présentés pour l'exercice 2000 portent sur la période allant du 8 décembre 1999 au 30 avril 2000.

²Les intérêts payables entre sous-comptes — 13,5 millions de DTS (6,7 millions de DTS au 30 avril 2000) — sont éliminés dans la consolidation.

Annexe 1

Compte administré post-CSC-2

Avoirs, intérêts et transferts
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

Pays membre	Solde en début d'exercice	Revenus d'intérêts	Transferts au pays membre	Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Solde pour l'exercice
Algérie	7.690	322	—	(7.600)	412
Arabie Saoudite	16.978	710	—	(16.710)	978
Argentine	19.890	904	—	—	20.794
Autriche	9.715	266	—	(9.981)	—
Brésil	10.138	460	—	—	10.598
Brunéi Darussalam	52	3	—	—	55
Croatie, Rép. de	527	23	—	(519)	31
Égypte	1.751	10	—	(1.761)	—
Émirats arabes unis	5.213	237	—	—	5.450
Espagne	26.348	827	(1.175)	(26.000)	—
Estonie, Rép. d'	139	7	—	—	146
Fidji	197	9	—	—	206
Finlande	5.905	229	—	(5.812)	322
Gabon	438	20	—	—	458
Hongrie	9.385	266	(414)	(9.237)	—
Inde	390	—	—	(390)	—
Indonésie	4.928	46	—	(4.974)	—
Italie	43.087	221	—	(43.308)	—
Jordanie	1.040	47	—	—	1.087
Koweït	4.262	43	—	(4.305)	—
Lettonie, Rép. de	273	13	—	(269)	17
Malaisie	7.482	339	—	—	7.821
Maroc	2.222	14	—	(2.236)	—
Maurice	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	1.218	—	—	(1.218)	—
Oman	1.074	49	—	—	1.123
Pakistan	4.734	30	—	(4.764)	—
Pérou	—	—	—	—	—
Pologne, Rép. de	7.187	37	(150)	(7.074)	—
République Dominicaine	915	42	—	—	957
République tchèque	47	—	(47)	—	—
Russie, Fédération de	10.247	348	—	(10.595)	—
Singapour	4.111	184	—	(4.046)	249
Sri Lanka	12	—	—	(12)	—
Suède	10.765	489	—	—	11.254
Thaïlande	6.226	253	—	(6.129)	350
Tonga	26	1	—	—	27
Trinité-et-Tobago	2.233	101	—	—	2.334
Tunisie	2.400	98	—	(2.362)	136
Vanuatu	44	2	—	—	46
Venezuela	27.231	1.236	—	—	28.467
Vietnam	531	1	—	(532)	—
Total au 30 avril 2001	<u>257.051</u>	<u>7.887</u>	<u>(1.786)</u>	<u>(169.834)</u>	<u>93.318</u>
Total au 30 avril 2000	<u>296.720¹</u>	<u>4.372</u>	<u>(34)</u>	<u>(44.007)</u>	<u>257.051</u>

¹Transféré du compte CSC-2 au compte administré post-CSC-2 au cours de l'exercice 2000.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
<i>Exercice clos le 30 avril 2000</i>				
Afrique du Sud	895	—	—	895
Australie	—	—	9.189	9.189
Bangladesh	1.163	—	—	1.163
Barbade	250	—	—	250
Belize	20	—	—	20
Cambodge	27	—	—	27
Canada	32.929	—	—	32.929
Chine	13.132	—	—	13.132
Chypre	544	—	—	544
Corée	10.625	—	—	10.625
Danemark	6.120	—	—	6.120
États-Unis	—	—	221.932	221.932
France	38.696	—	—	38.696
Grèce	2.200	—	—	2.200
Irlande	3.937	—	—	3.937
Islande	93	—	—	93
Israël	1.189	—	—	1.189
Jamaïque	1.800	—	—	1.800
Japon	20.245	—	—	20.245
Luxembourg	488	—	—	488
Malte	706	—	—	706
Maurice	40	—	—	40
Norvège	7.252	—	—	7.252
Pays-Bas	—	3.345	—	3.345
Philippines	4.500	—	—	4.500
Portugal	4.430	—	—	4.430
Saint Marin, Rép. de	32	—	—	32
Samoa	3	—	—	3
République slovaque	2.669	—	—	2.669
Royaume-Uni	23.551	—	—	23.551
Slovénie, Rép. de	311	—	—	311
Swaziland	20	—	—	20
	<u>177.867</u>	<u>3.345</u>	<u>231.121</u>	<u>412.333</u>
Transferts du compte de versements spécial	69.267	—	—	69.267
Transferts du compte des ressources générales	59.170	—	—	59.170
	<u>128.437</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>128.437</u>
	<u>306.304</u>	<u>3.345</u>	<u>231.121</u>	<u>540.770</u>

Annexe 2 (fin)

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
<i>Exercice clos le 30 avril 2001</i>				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Australie	—	—	3.910	3.910
Autriche	—	—	9.981	9.981
Belgique	12.208	—	—	12.208
Belize	20	—	—	20
Danemark	2.374	—	—	2.374
Égypte	37	—	—	37
Espagne	16.550	—	—	16.550
France	17.196	—	—	17.196
Islande	366	—	—	366
Inde	390	—	—	390
Indonésie	124	—	—	124
Italie	43.309	—	—	43.309
Japon	16.356	—	—	16.356
Koweït	108	—	—	108
Lettonie, Rép. de	269	—	—	269
Maroc	49	—	—	49
Mexique	8.000	—	—	8.000
Norvège	1.144	—	—	1.144
Nouvelle-Zélande	1.158	—	—	1.158
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	6.147	—	6.147
Pologne, Rép. de	877	—	—	877
Royaume-Uni	—	—	33.837	33.837
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Sri Lanka	12	—	—	12
Suisse	3.184	—	—	3.184
Vietnam	10	—	—	10
	<u>138.046</u>	<u>6.147</u>	<u>47.728</u>	<u>191.921</u>
Transferts du compte de versements spécial	55.000	—	—	55.000
	<u>193.046</u>	<u>6.147</u>	<u>47.728</u>	<u>246.921</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Emprunts
aux 30 avril 2001 et 2000

(Milliers de DTS)

Date de l'accord	Échéance ¹	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant	
			2001	2000
Sous-compte FRPC-PPTE				
<i>Emprunts libellés en DTS</i>				
30 avril 1997	29 avril 2002	2,0	14.607	14.607
30 mai 1997	29 mai 2007	0,5	1.000	1.000
30 mai 1998	29 mai 2007	0,5	1.000	1.000
29 juin 1998	28 juin 2008	2,0	15.000	15.000
20 novembre 1998	19 novembre 2008	2,0	10.000	10.000
30 mai 1999	29 mai 2007	0,5	1.000	1.000
24 août 1999	23 août 2009	2,0	5.000	5.000
30 août 1999	29 août 2009	2,0	10.000	10.000
4 octobre 1999	3 octobre 2004	0,5	15.000	15.000
31 janvier 2000	30 janvier 2010	1,5	6.144	6.144
24 février 2000	23 février 2020	0,0	5.664	5.664
31 mars 2000	30 décembre 2018	0,0	31.370	31.370
24 avril 2000	23 décembre 2018	0,0	789	789
17 mai 2000	16 mai 2010	0,5	982	—
24 mai 2000	31 décembre 2018	0,0	523	—
27 mai 2000	31 décembre 2018	0,0	750	—
30 mai 2000	29 mai 2007	0,5	1.000	—
12 juin 2000	11 juin 2020	0,0	7.074	—
16 juin 2000	31 décembre 2018	0,0	1.724	—
22 juin 2000	21 juin 2020	0,0	2.187	—
22 juin 2000	21 juin 2020	0,0	4.659	—
18 juillet 2000	17 décembre 2018	0,0	4.850	—
25 juillet 2000	24 décembre 2018	0,0	4.196	—
23 août 2000	22 août 2010	0,5	100	—
30 août 2000	29 août 2010	2,0	10.000	—
8 décembre 2000	7 décembre 2018	0,0	9.237	—
27 février 2001	26 février 2011	0,0	5.440	—
28 février 2001	30 décembre 2018	0,0	5.812	—
14 mars 2001	13 mars 2020	0,0	6.128	—
20 mars 2001	19 mars 2021	0,5	2.362	—
27 mars 2001	26 décembre 2018	0,0	16.710	—
27 mars 2001	26 décembre 2018	0,5	3.000	—
27 mars 2001	26 décembre 2018	0,5	49.820	—
27 mars 2001	26 mars 2021	0,0	7.600	—
9 avril 2001	8 janvier 2019	0,0	519	—
13 avril 2001	12 janvier 2019	0,5	1.500	—
24 avril 2001	23 avril 2011	0,0	4.046	—
			<u>266.793</u>	<u>116.574</u>
<i>Emprunts libellés en monnaie</i>				
11 février 2000	10 février 2010	0,0	210.366 ²	206.601
Total			<u>477.159</u>	<u>323.175</u>

¹Le principal de tous les emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance.²Le principal de l'emprunt est de 300 millions d'euros.

Annexe 4

**Compte général pour les opérations PPTE
aux 30 avril 2001 et 2000**

Dons, intérêts et décaissements

(Milliers de DTS)

	Solde d'ouverture	Dons du compte de fiducie FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde
<i>Exercice clos le 30 avril 2000</i>					
Bolivie	14.905	—	424	7.423	7.906
Guyana	—	25.561	716	7.415	18.862
Mozambique	—	95.483	2.758	14.818	83.423
Ouganda	43.856	5.600	1.455	13.652	37.259
Tanzanie	—	13.342	33	—	13.375
	<u>58.761</u>	<u>139.986</u>	<u>5.386</u>	<u>43.308</u>	<u>160.825</u>
<i>Exercice clos le 30 avril 2001</i>					
Bénin	—	3.700	77	2.975	802
Bolivie	7.906	—	217	5.539	2.584
Burkina Faso	—	17.800	614	3.718	14.696
Cameroun	—	2.240	28	1.837	431
Gambie	—	80	1	9	72
Guinée	—	2.424	39	228	2.235
Guinée-Bissau	—	541	8	158	391
Guyana	18.862	6.140	889	7.251	18.640
Madagascar	—	677	6	677	6
Malawi	—	2.314	33	1.203	1.144
Mali	—	11.490	334	1.586	10.238
Mauritanie	—	9.922	75	4.988	5.009
Mozambique	83.423	—	3.285	22.976	63.732
Niger	—	430	7	—	437
Ouganda	37.259	62.971	2.908	19.764	83.374
Rwanda	—	6.762	95	3.149	3.708
Sénégal	—	4.777	47	1.709	3.115
Tanzanie	13.375	13.340	314	13.609	13.420
Zambie	—	117.200	2.176	—	119.376
	<u>160.825</u>	<u>262.808</u>	<u>11.153</u>	<u>91.376</u>	<u>343.410</u>

Autres comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2001 et 2000

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne	Compte administré en faveur du Rwanda		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2001	2000	2001	2000	
	← (Milliers de dollars EU) →						← (Milliers de DTS) →					
Avoirs												
Espèces et quasi-espèces	114.184	107.405	14.580	18.854	4.539	4.201	—	—	288	2.319	2.319	
Intérêts à recevoir	—	34	—	—	—	—	—	—	3	24	24	
Total des avoirs	<u>114.184</u>	<u>107.439</u>	<u>14.580</u>	<u>18.854</u>	<u>4.539</u>	<u>4.201</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>291</u>	<u>2.343</u>	<u>2.343</u>	
Ressources												
Total des ressources	<u>114.184</u>	<u>107.439</u>	<u>14.580</u>	<u>18.854</u>	<u>4.539</u>	<u>4.201</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>291</u>	<u>2.343</u>	<u>2.343</u>	

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard BrauLe Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Autres comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2001 et 2000

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne	Compte administré en faveur du Rwanda		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2001	2000	2001	2000	
	← (Milliers de dollars EU) →						← (Milliers de DTS) →					
Solde en début d'exercice	107.439	101.898	18.854	25.997	4.201	4.798	—	291	484	2.343	2.259	
Revenu des placements	6.745	5.541	718	1.142	257	186	72	6	13	104	84	
Contributions reçues	—	—	15.119	14.042	3.882	3.240	506.329	—	—	—	—	
Paiements aux bénéficiaires et en leur faveur	—	—	(20.111)	(22.327)	(3.801)	(4.023)	(506.401)	(297)	(206)	—	—	
	6.745	5.541	(4.274)	(7.143)	338	(597)	—	(291)	(193)	104	84	
Transferts au compte de versements spécial (note 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(104)	—	
Variations nettes des ressources	6.745	5.541	(4.274)	(7.143)	338	(597)	—	(291)	(193)	—	84	
Solde en fin d'exercice	114.184	107.439	14.580	18.854	4.539	4.201	—	—	291	2.343	2.343	

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Autres comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2001 et 2000

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées et servent à financer des services financiers ou techniques conformes à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte ne sont pas comptabilisées avec celles des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour gérer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du compte-cadre.

Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du compte-cadre au profit du compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts encourus pour des activités d'assistance technique financées par le compte-cadre.

Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroéconomiques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions données. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon.

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays.

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques.

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique.

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer des activités de formation économique à l'intention de ressortissants de certains pays.

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les secteurs budgétaire et monétaire ou dans les domaines statistiques correspondants.

Australie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 7 mars 2000 à la demande de l'Australie pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils sur la conception de l'action à mener ou des réformes administratives à opérer dans les secteurs budgétaire et monétaire ou dans les domaines statistiques correspondants, ainsi que pour assurer une formation en matière d'élaboration et d'application des politiques macroéconomique et financière.

Pays-Bas – Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 juillet 2000 à la demande des Pays-Bas pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques dans les secteurs macroéconomique, budgétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes et projets de formation ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Compte administré au nom de l'Espagne

À la demande de l'Espagne, le FMI a créé, le 20 mars 2001, un compte sur lequel seront versés ou tirés, à concurrence de 1 milliard de dollars, des fonds provenant des contributions de ce pays en faveur de l'Argentine. Les ressources de ce compte seront utilisées en vue d'aider l'Argentine à mettre en oeuvre le programme d'ajustement appuyé par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en sa faveur le 10 mars 2000 et dont le montant a été majoré le 12 janvier 2001 («l'Accord de confirmation»).

Compte administré en faveur du Rwanda

À la demande des États-Unis, des Pays-Bas et de la Suède («les bailleurs de fonds»), le FMI a créé, le 27 octobre 1995, un compte destiné à administrer les contributions faites par les bailleurs de fonds pour financer des dons en faveur du Rwanda. Ces dons doivent servir à assurer le service de la dette et à ramener à l'équivalent de ½ % par an le taux des commissions trimestrielles payables par le Rwanda sur l'utilisation des ressources financières du FMI au titre de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI). Le compte a été clos le 30 novembre 2000 et son solde réparti entre les bailleurs de fonds au prorata de leur contribution. Les derniers intérêts courus ont été distribués en février 2001, date de versement des intérêts trimestriels sur les comptes en DTS.

Fonds fiduciaire

Le FMI est non seulement le fiduciaire des comptes susmentionnés, mais aussi le mandataire du fonds fiduciaire, qui est en cours de liquidation. Ce fonds a été créé en 1976 en vue d'apporter une aide concessionnelle de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé d'arrêter les opérations du fonds fiduciaire au 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation. Le dernier remboursement en sa faveur était exigible le 31 mars 1991. Aux 30 avril 2001 et 2000, le fonds fiduciaire n'avait pas d'actifs autres que des sommes à recevoir au titre de prêts, d'un montant de 88,8 millions de DTS et 88,9 millions de DTS, respectivement. Des intérêts continuent à être prélevés sur l'encours de ces prêts, qui sont tous impayés, et tous les intérêts sont comptabilisés comme recettes différées. Les entrées de fonds au titre de ces prêts sont à transférer au compte de versements spécial.

Prêts

Les prêts au fonds fiduciaire sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront consti-

tuées si et quand le fonds fiduciaire s'attend à de telles pertes; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et aucune perte n'est attendue pour l'instant.

Un pays membre devra régler ses arriérés envers le FMI et le fonds fiduciaire avant de pouvoir regagner accès à leurs crédits; en conséquence, aucune perte n'est attendue sur leurs prêts. Des ressources provenant du pays membre ou d'autres origines seront utilisées pour rembourser le fonds fiduciaire.

Recettes différées

Les intérêts et commissions spéciales sur l'encours des prêts du fonds fiduciaire aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations sont comptabilisés comme recettes différées et ne sont inclus dans les recettes qu'une fois leur paiement effectué, sauf si le pays membre a continué de régler à l'échéance les commissions dont il est redevable.

Impayés

Au 30 avril 2001, comme au 30 avril 2000, trois pays membres étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations envers le fonds fiduciaire. Les intérêts sur l'encours des prêts à ces pays sont comptabilisés comme recettes différées. Au 30 avril 2001, les recettes différées se chiffraient au total à 27,1 millions de DTS (26,7 millions au 30 avril 2000). Les impayés au titre de ces prêts et des intérêts et commissions spéciales étaient comme suit :

	Prêts		Intérêts et commissions spéciales	
	2001	2000	2001	2000
<i>Millions de DTS</i>				
Total des impayés	88,8	88,9	27,1	26,7
Impayés de six mois ou plus	88,8	88,9	26,9	26,5
Impayés de trois ans ou plus	88,8	88,9	25,8	25,4

Au 30 avril 2001, les types d'arriérés et leur durée étaient comme suit :

Pays membre	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>				
Libéria	23,1	7,0	30,1	Avril 1985
Somalie	6,5	1,4	7,9	Juillet 1987
Soudan	59,2	18,7	77,9	Juin 1985
Total	88,8	27,1	115,9	

Transfert de ressources

Les ressources détenues au fonds fiduciaire au 30 avril 1981 ou reçues par la suite ont servi à régler les intérêts et à rembourser le principal au titre de prêts arrivés à échéance et à effectuer des transferts au compte de versements spécial, puisque les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Le compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire («le compte de bonification»), qui est administré par le FMI, a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays en développement à faible revenu membres du FMI à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur dis-

position par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux pays membres (le Libéria et le Soudan) conservent leur droit de bénéficier des bonifications approuvées antérieurement une fois réglées les commissions impayées; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont maintenus jusqu'au règlement de ces commissions.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers des autres comptes administrés.

Unité de compte

Compte administré au nom du Japon, compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI, compte-cadre administré au nom du Japon pour les activités d'assistance technique et compte administré au nom de l'Espagne

Ces comptes sont tenus en dollars. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen ou des transactions dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte administré en faveur du Rwanda, fonds fiduciaire et compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Ces comptes sont tenus en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. La méthode d'évaluation du DTS a été révisée à la suite de l'institution de l'euro en tant que monnaie commune à un certain nombre de pays membres. Aux 30 avril 2001 et 2000, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant	
	Jusqu'au 31 décembre 2000	À partir du 1 ^{er} janvier 2001
Euro		0,426
Euro (Allemagne)	0,228	
Euro (France)	0,1239	
Yen	27,2	21,0
Livre sterling	0,105	0,0984
Dollar E.U.	0,5821	0,577

Au 30 avril 2001, un DTS était égal à 1,26579 dollar EU (1,31921 dollar EU au 30 avril 2000).

Les transferts et décaissements afférents au compte administré en faveur du Rwanda se font en dollars ou en d'autres monnaies librement utilisables. Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes sont libellées en DTS. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont acquises, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur

Les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur sont comptabilisés lorsque les conditions spécifiées dans les accords respectifs sont remplies.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés, sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des autres comptes administrés et du fonds fiduciaire sont encourus et supportés par le

compte des ressources générales du FMI. Ce compte a également absorbé les frais d'administration qui restaient à régler le 30 avril 1981, date de la cessation des opérations du fonds. Pour rembourser en partie le FMI des frais de gestion du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique, un montant égal à 13 % des frais financés par ces comptes est prélevé sur ces comptes. Un montant de 40.000 dollars par an est à verser au FMI par le compte administré au nom de l'Espagne en règlement des frais d'administration encourus. Ce montant est déduit du revenu des placements. Au 30 avril 2001, les frais d'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI se chiffraient à 2,1 millions de dollars (2,4 millions au 30 avril 2000), et ceux du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique à 0,48 million de dollars (0,45 million de dollars au 30 avril 2000). Ces montants sont inclus dans les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur dans le compte de résultats et l'état des variations des ressources.

Contributions et décaissements cumulés

Les contributions et décaissements cumulés au titre de ces comptes se répartissaient comme suit :

Compte	30 avril 2001		30 avril 2000	
	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹
	<i>(Millions de dollars EU)</i>			
<i>Compte administré au nom du Japon</i>	135,2	72,5	135,2	72,5
<i>Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI</i>	153,6	145,8	138,5	125,7
Assistance technique	141,2	134,2	128,6	116,5
Bourses	8,0	7,3	6,6	6,1
Bureau régional Asie et Pacifique	4,4	4,3	3,3	3,1
<i>Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique</i>	18,9	15,3	15,0	11,5
Sous-compte du Japon de bourses de l'enseignement supérieur	7,2	5,8	5,7	4,0
Rwanda—Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique	1,5	1,6	1,5	1,6
Australie—Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques	1,4	1,4	0,8	0,9
Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique	6,8	5,3	5,8	4,3
France — Sous-compte pour l'assistance technique	0,68	0,38	0,54	0,31
Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique	0,47	0,47	0,47	0,45
Australie — Sous-compte pour l'assistance technique	0,27	0,00	0,15	
Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique	0,60	0,41		
<i>Compte administré au nom de l'Espagne</i>	506,33	506,40		
	<i>(Millions de DTS)</i>			
<i>Compte administré en faveur du Rwanda</i>	1,54	1,70	1,54	1,40

¹ Les décaissements ont été financés à l'aide des contributions versées sur ces comptes ainsi que des intérêts payés sur ces contributions.

3. Transferts de ressources

Les ressources du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire qui dépassent les bonifications restant à payer sont transférées au compte de versements spécial. Au 30 avril 2001 (comme au 30 avril 2000), les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, soit au total 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux pays membres règlent leurs commissions impayées.

4. Clôture des comptes

Compte administré au nom du Japon

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, dont le solde doit être restitué au Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, dont le solde, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Leur solde, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, doit être restitué au contributeur.

Compte administré au nom de l'Espagne

Le compte sera clos lorsque l'Argentine aura remboursé toutes les ressources accordées, ou à une date antérieure fixée d'un commun accord par l'Espagne et le FMI. Tout montant subsistant à ce compte au moment de sa clôture sera restitué à l'Espagne.

Compte administré en faveur du Rwanda

Le FMI ou les bailleurs de fonds (par décision unanime) peuvent clore à tout moment le compte qui, en tout état de cause, sera clos par le FMI à la plus proche des deux dates suivantes : lorsque le Rwanda se sera totalement acquitté de ses obligations au titre de la FFCE envers l'institution, ou lorsque les ressources du compte seront épuisées. Le solde du compte au moment de la clôture sera transféré aux bailleurs de fonds, au prorata de leur contribution, ou au Rwanda en cas d'instructions dans ce sens.

Abréviations

AGE	Accords généraux d'emprunt	IDA	Association internationale de développement
APD	Aide publique au développement	LCP	Lignes de crédit préventives
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique	LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MCE	Mécanisme de change européen (du SME)
BCE	Banque centrale européenne	MFC	Mécanisme de financement compensatoire
BEI	Bureau d'évaluation indépendant (FMI)	NAE	Nouveaux accords d'emprunt
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	NIP	Note d'information au public
CMFI	Comité monétaire et financier international	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CRG	Compte des ressources générales	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	OIT	Organisation internationale du travail
DTS	Droit de tirage spécial	OMC	Organisation mondiale du commerce
Écu	Unité monétaire européenne	ONU	Organisation des Nations Unies
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
FAS	Facilité d'ajustement structurel	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	PIB	Produit intérieur brut
FFCI	Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	PNB	Produit national brut
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	PPTE	Pays pauvres très endettés
FSF	Forum de stabilité financière	RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
FTS	Facilité pour la transformation systémique	SFI	Société financière internationale
GAFI	Groupe d'action financière	SGDD	Système général de diffusion des données
GCMC	Groupe consultatif des marchés de capitaux	SME	Système monétaire européen
		UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
		VAN	Valeur actuelle nette